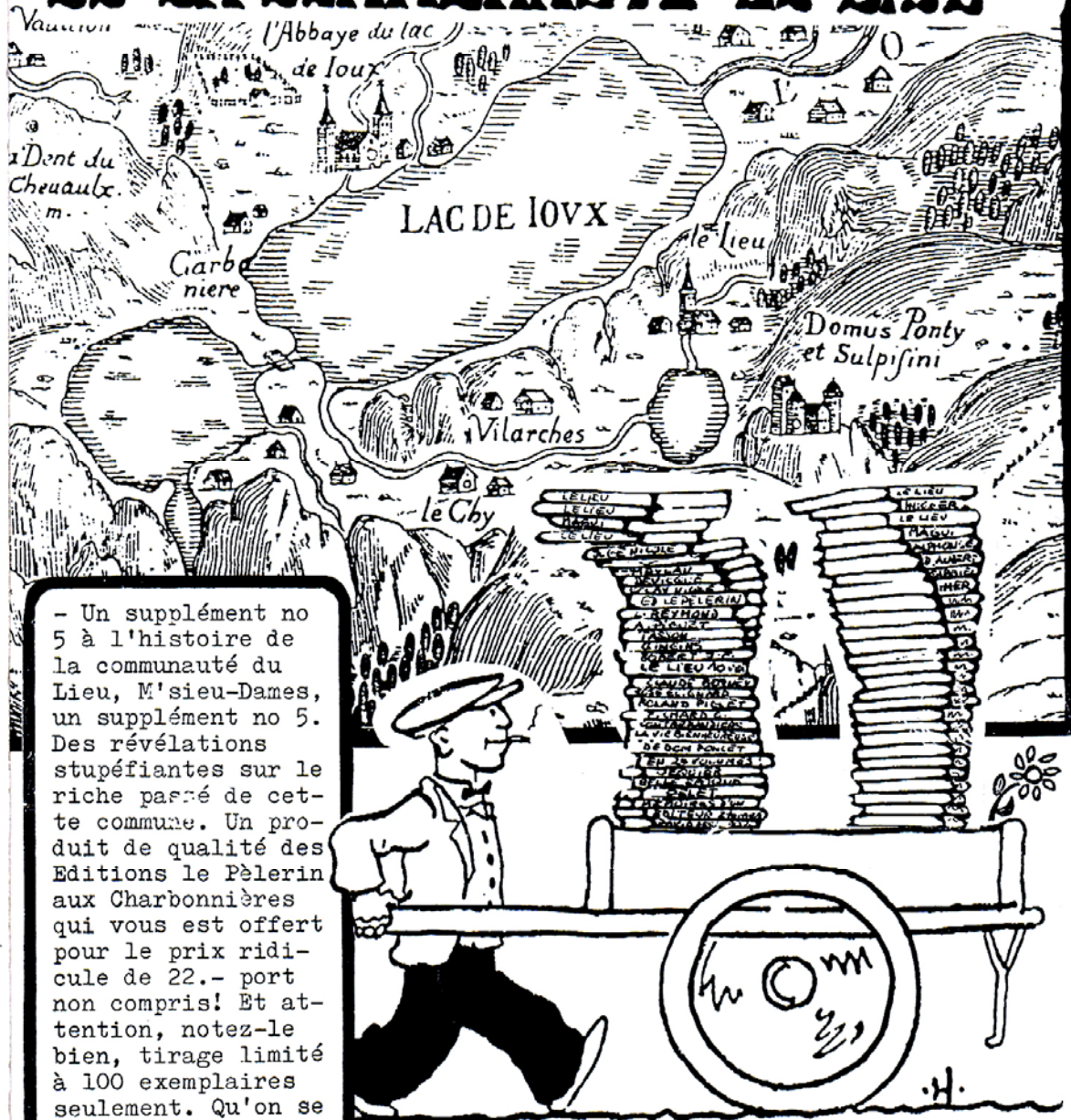


RÉMY RICHAT

# SUPPLÉMENT NO 5 À L'HISTOIRE DE LA COMMUNAUTÉ DU LIEU



- Un supplément no 5 à l'histoire de la communauté du Lieu, M'sieu-Dames, un supplément no 5. Des révélations stupéfiantes sur le riche passé de cette commune. Un produit de qualité des Editions Le Pèlerin aux Charbonnières qui vous est offert pour le prix ridicule de 22.- port non compris! Et attention, notez-le bien, tirage limité à 100 exemplaires seulement. Qu'on se le dise!

ÉDITIONS LE PÉLERIN

COLLECTION "ETUDES ET DOCUMENTS"

NO 37

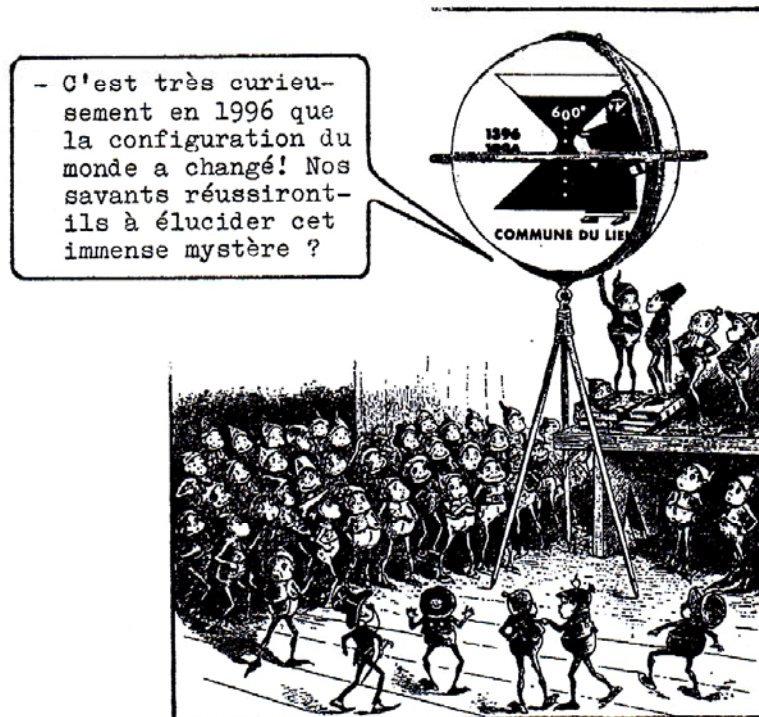
REMY ROCHAT

SUPPLEMENT NO 5 A L'HISTOIRE DE LA COMMUNAUTE DU LIEU

1995

Publié à l'occasion du 600e anniversaire de la commune  
qui sera célébré  
en juin 1996

Complément à l'historique général



EDITIONS LE PELERIN

1995

27. Auguste Piguet Le travail du bois, ses emplois dans d'autres industries, 1986.
28. H. Rennefahrt La commune du Chenit au XVIIIe siècle, 1987.
29. Eugène Rochaz Ma famille, tome premier: "Une famille", 1987.
30. Eugène Rochaz Ma famille, tome second: "Une maison", 1988.
31. A paraître.
32. Auteurs, chroniqueurs et simples scribes des temps passés LA DECADE PRODIGIEUSE, ou comment se nourrirent Messieurs les arbitres et les députés des trois communes de la Vallée du 22 juillet au 2 août 1768.
33. Rémy Rochat Supplément no 1 à l'histoire de la communauté du Lieu, publié à l'occasion du 600e anniversaire de la commune qui sera célébré en juin 1996: méthodes, listages, actes, 1995.
34. Rémy Rochat Supplément no 2: population, 1995.
35. Rémy Rochat Supplément no 3: population - artisanat - industrie - 1995.
36. Rémy Rochat Supplément no 4: population II - cadastre - 1995.
37. Rémy Rochat Supplément no 5: complément à l'historique général, 1995.
38. Divers Supplément no 6: choisir des armoiries.
39. Rémy Rochat Supplément no 7: naissance, vie et mort d'un hameau - le Pré-Jentet - 1995.

Cette brochure a été tirée à 100 exemplaires, non numérotés.

L'illustration de couverture est une composition, reprenant la carte Schepf, de 1578, et un dessin de Hergé complété par les Editions le Pèlerin.

Cette brochure a été tirée aux Charbonnières en octobre 1995.



- Hé! toi, je te prie de ne pas médire du Pèlerin! Y a que lui pour raconter des histoires de moines. Et c'est maintenant authentique, en ses multiples suppléments, il va parler de nous, raconter nos hauts faits, nous honorer! Paix soit avec lui que nous accueillons aujourd'hui même dans notre saint couvent du Lieu!

## I N T R O D U C T I O N

-3-

Pourquoi un 5e supplément, alors même qu'au terme du 2e nous annoncions déjà en avoir terminé avec l'histoire de la communauté du Lieu ? Et puis est venu le 3e, le 4e et maintenant le 5e ! Qui sera suivi, selon toute vraisemblance par un 6e (dossier complet sur la création de nos armoiries en 1925), et par un 7e (naissance et mort d'un hameau: le Fré-Jentet).

La raison en est simple. L'historique général de 120 pages ne nous a pas permis d'y mettre tout ce que nos recherches dans les archives communales, travail de plusieurs mois, entre nous passionnant, nous avait offert. Matière formidable qu'il nous semblait insensé de remiser au fond des dites archives après qu'elle y soit demeurée déjà pendant des siècles. Lumière !

Et la lumière fut. Non pas sur tous les aspects de notre histoire dont beaucoup attendent preneur pour être révélés, sur certains qui ont retenu. Tel ici, en solde, la politique, les voies de communications, les pauvres, la lutte contre le feu, etc., et sans oublier bien sûr notre liste fétiche quant aux incendies démolitions et autres massacres perpétrés dans la commune.

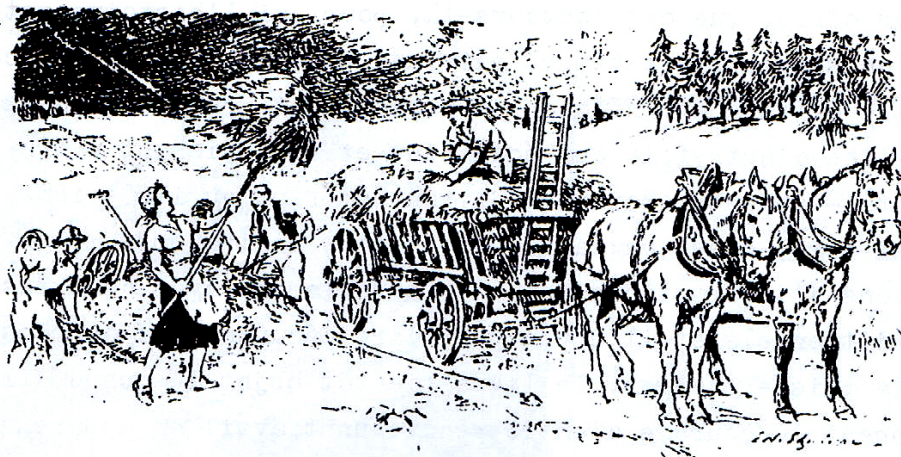
Il est nécessaire de dire que cette matière n'est pas simplement en plus, mais partie intégrante de l'historique où elle n'aura pas pu figurer pour de simples raisons financières.

Nous en sommes conscient, la mise à disposition du public de cette matière sous cette forme séparée trouvera plus difficilement preneur. Passé ce qui est illustré, et l'on ne trouve plus que quelques amateurs éclairés qui, à notre égal, veulent tout savoir d'un sujet, et quelque soit la présentation de ce qu'on leur offre. Que ces lecteurs-là, pour qui l'histoire est plus qu'un simple passe-temps, mais une part de leur existence - l'histoire offre compréhension et attachement pour des choses essentielles d'autrefois qui éclairent et enrichissent notre vie présente - soient remerciés. Si peu nombreux qu'ils soient ou pourront être, c'est un fait dont il faut tenir compte, les nouveaux moyens d'informations font de terribles ravages dans les lecteurs traditionnels et il n'y a pour dire aucun espoir de penser que cela puisse changer, le livre bientôt objet de musée, ils nous donnent le courage d'entreprendre un travail en apparence ingrat, en réalité, quand l'on a oublié cet aspect commercial déplaisant, jubilatoire !

Un retour en arrière, la fraternisation avec nos anciens, -4- nos discussions au-dessus des siècles est quelque chose de merveilleux. Que de découvertes, que de vies retrouvées, que de faits anodins en apparence qui revivent dans leur touchante simplicité. Ceux-là savent bien qu'ils ont la vie dure, comme nous nous savons que la nôtre est plus facile. Encore que les luttes, celles-ci restent néanmoins au coeur de chaque existence, se situent à un tout autre niveau.

L'étude attentive de la mentalité du XIXe siècle, son évolution, nous rappelle étrangement la marche de ce siècle. Tout se retrouve donc. Prenez ainsi par exemple les pages consacrées au Consistoire du Lieu, cette bonne grosse tranche de morale, n'y lit-on pas implicitement que les moeurs d'autrefois étaient meilleures et que ce n'est qu'avec le présent qu'elles ont tendance à se dégrader ?

Quoiqu'il en soit, nous sommes persuadé que les pages qui suivent, pleines d'intérêt, vraies, sauront vous retenir, et si vous êtes chercheur vous-même, professionnel de l'histoire, vous être utiles. Sans qu'elles ne vous dispensent nullement, démarches que vous savez naturellement élémentaire, les imprimés actuels ne sont à eux seuls qu'une toute petite partie de notre histoire, la partie émergée de l'iceberg, à peine, de retourner aux sources vraies et inépuisables que sont nos archives de commune, de village, nos ACV, qui offrent aisément de la matière pour cent ans de recherches sur la région. Alors bien du plaisir. Bonne lecture. Et surtout, à bientôt pour un supplément no 6!

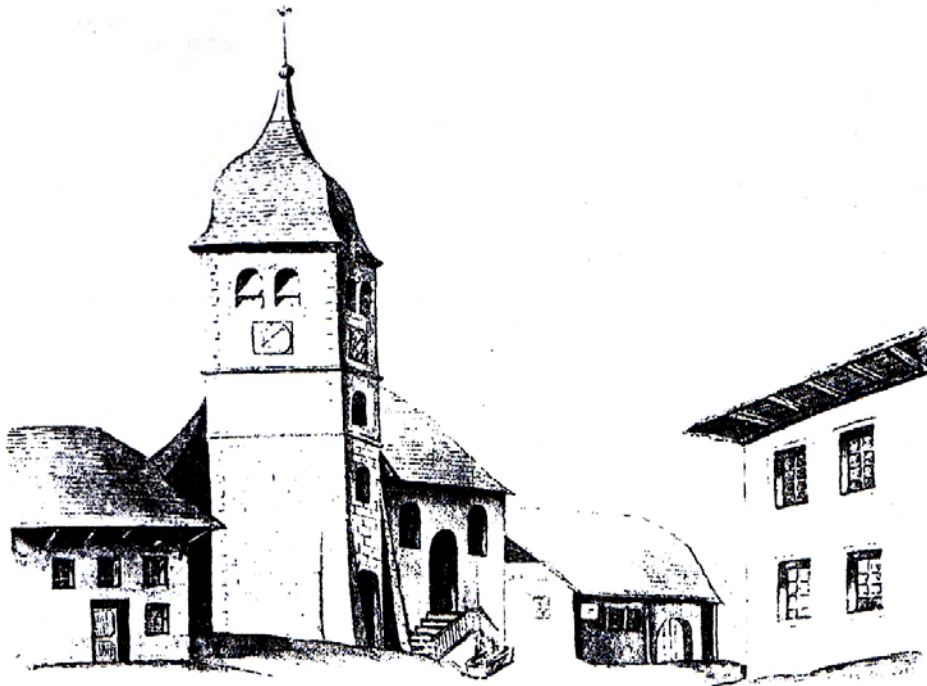


T A B L E D E S M A T I E R E S

-5-

- 3-4 Introduction.
- 5-6 Table des matières.
- 7 Voies de communication.
- 24 Bref aperçu de l'histoire des postes à la Vallée de Joux.
- 25 Poste du Lieu et titulaires.
- 26 Notes sur le téléphone dans la commune.
- 27 Poste du Séchey, titulaires.
- 27 Poste des Charbonnières, titulaires.
- 27 Notes complémentaires sur les hameaux de la commune du Lieu.
- 30 Pauvres, malades et justiciables.
- 34 Historique des auberges de la commune du Lieu.
- 40 Liste des auberges, pintes, cabarets, cafés, restaurants, hôtels, logis, tea-room et autres bistrots de la commune.
- 42 Fours et alimentation.
- 45 Ce que l'on trouvait dans une épicerie de village en décembre 1883, ici chez Rochat-Balissat aux Charbonnières.
- 46 Organisation politique de la commune du Lieu.
- 51 Le feu et les incendies de la commune du Lieu, listage du XVIIe siècle au XXe siècle.
- 56 Rapport des sinistres dans la commune du Lieu de 1957 à août 1971 (37 interventions).
- 57 Petites notes sur le Séchey suite à une discussion avec M. Louis Dépraz de ce même village du 24 juin 1995.
- 57 Lutte contre l'incendie.
- 59 Petites notes sur le service du feu aux Charbonnières, au Séchey et au Lieu.
- 60 Etat des 3 compagnies de la commune en 1888.
- 60 Forces de la nature, dégâts aux forêts, liste Armand Golay.
- 61 Les sociétés de la commune du Lieu.
- 67 Acheter et reconstruire un chalet, le Crêt à Châtron (1740).
- 79 Document historique sur le village du Séchey.
- 81 Population de la commune du Lieu.
- 84 Bovins et équidés de la commune du Lieu.
- 85 Etablissement des familles bourgeoises de la commune des origines de celle-ci jusqu'au début du XIXe siècle.
- 87 Syndics de la commune du Lieu.
- 87 Boursiers.
- 88 Secrétaires municipaux.
- 88 Secrétaires du Conseil communal.
- 89 Chronologie de la commune du Lieu (et de la Vallée) de la fin du XVIIe siècle au XXe siècle.

- 92 Liste des amodiataires 1995 des alpages de la commune.
- 93 Liste des alpages sur le territoire de la commune du Lieu d'après le cadastre de 1812.
- 95 Délibérations du Consistoire du Lieu concernant la jeunesse du Séchey en particulier, les moeurs en général.
- 98 La commune du Lieu: 30 juin 1396 - 30 juin 1946.
- 101 Projet et règlement que les aspirans à former une Société de Fusiliers dans la Vallée du Lac de Joux présentent à Leurs Excellences pour être soumis à leur correction.

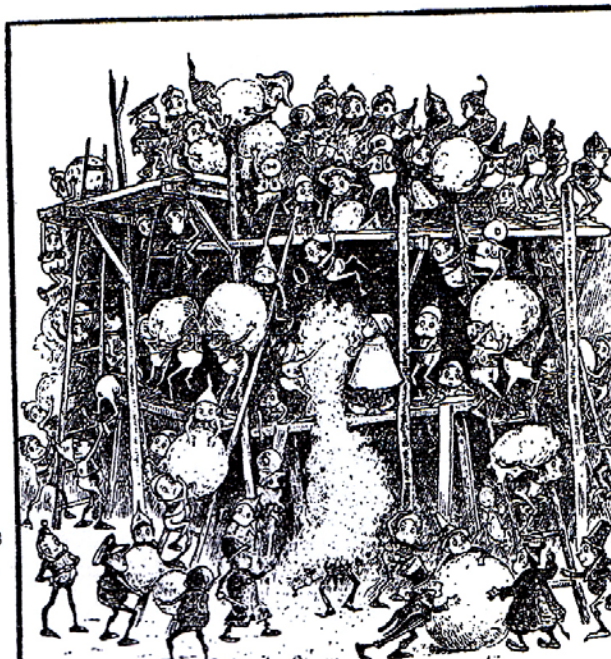


*Eglise du Lieu, vallée du Lac de Joux.*

*1908*

Ci-dessus l'église du Lieu dans la première moitié du XIXE siècle, aquarelle du pasteur Recordon (sauf erreur). On peut encore admirer le clocher de forme franc-comtoise.

Ci-contre une première tentative par nos communiens au XIVE siècle. On constatera sans peine la taille moins élevée de nos prédécesseurs et les méthodes de construction un peu désuètes certes, mais néanmoins pleines de charme.



## VOIES DE COMMUNICATION

-7-

Toute collectivité qui souhaite se développer tant soi peu ou simplement vivre, a besoin de routes et de chemins. Notre haute combe ne fait pas exception. Et retrouver tout en en partie son ancien réseau routier, c'est un bout de chemin parcouru dans la recherche de son histoire.

Dès les premiers temps les hommes ont su utiliser les passages les plus aisés, en un second temps aménager ceux-ci afin d'en faire des routes dignes de ce nom.

Quoqu'il en soit, des routes même primitives, mauvaises, n'ont jamais empêché l'homme de se déplacer. On fait avec. On s'habitue aux difficultés les plus diverses. Les temps de déplacement n'avaient alors qu'une importance relative. Il n'était pas question de rendement, encore moins du prix de l'heure!

Le moyen âge sait se bouger. Infiniment plus qu'on ne le croit d'ordinaire. Aucune société d'ailleurs n'a jamais su demeurer coupée du reste de l'humanité, murée en ses montagnes et en son isolement.

Les couvents ont des rapports entre eux, s'approvisionnent dans les zones plus lointaines ou plus favorisées, en sel, en vins, en outils divers.

Celui de l'Abbaye, dont la construction nécessita des ouvriers de l'extérieur, si ce ne sont même des matériaux, n'a pu qu'utiliser une route reliant la Vallée au reste du pays, c'est-à-dire la plaine vaudoise.

Que les habitants du couvent du Lieu utilisaient aussi sans doute, passant la goille à gué ou sur un pont qui aurait été établi beaucoup plus anciennement qu'on ne le croit, plus facile à construire à l'époque du fait qu'aucune barque charbonnière n'était encore appelée à passer dessous, ou encore à l'aide d'un radeau.

La voie romano-monastique chère à Auguste Piguet n'est assurément qu'un mythe. Un chemin qui ne sert pas ne serait-ce que pendant cinquante ans, est repris par la nature. Les arbres poussent, les racines sortent des pierres, arrive un cyclone, un coup de bise pour le boucher entièrement. Tout est à reprendre sans cesse pour celui qui veut maintenir une voie de communication praticable. Nos communes en surent quelque chose qui eurent la lourde charge de participer à l'entretien du chemin de



Pétra-Félix pendant des siècles, et cela bien au-delà des frontières naturelles de la Vallée de Joux. -8

Il n'y a aucun miracle.

L'étude de nos anciennes voies de communications souffre d'un manque cruel de documents.

1396. Apparition documentaire de la commune du Lieu. L'acte porte: "secondement parce qu'ils gardent les passages par lesquels on vient de Bourgogne par le dit Village du Lieu " <sup>1</sup>. Un ou plusieurs chemins, ne parlons pas encore de routes, qui nous permettent de communiquer avec les terres, villes et villages d'outre Risoud. Mis à part les charrois de sel, nous ignorons les échanges qui purent se faire par ces chemins difficiles et sinueux. Les vins de Bourgogne étaient-ils déjà jugés supérieurs à nos vins de la Côte ?

Ces mêmes voies de communication deviendront un jour celles des alpages et du transport et commerce du gruyère. Et même s'il s'agit encore plus de chemins de forêt que d'une grande artère internationale, ils servent, ils sont empruntés, ils nous relient incontestablement à cette immensité de pays qui est là, derrière nous, au nord-ouest.

1458. <sup>2</sup> Différent avec les abbés de l'Abbaye du lac de Joux. De nombreux objets de litige sont à résoudre, notamment l'utilisation du chemin du Mont-du-Lac ou de Pétra-Félix. Les charretiers ont frayé un nouveau chemin plus facile dans les champs de l'abbaye. On ne reviendra pas en arrière, mais néanmoins une stricte délimitation sera faite afin qu'on n'empiète pas outre mesure sur le terrain d'autrui. Car telle est la coutume alors, un chemin s'est fait difficile, un rocher est tombé, les creux sont impraticables, on mord sur le terrain d'à côté. D'où les difficultés sans nombre qui découlent d'une telle pratique.

Nicole explique le sens de Pétra-Félix:

"Elle se tire des noms de Petra felix; Pierra fuliz selon le langage vulgaire. Ces noms, qui sont latins d'origine et qui signifient, mot pour mot: Pierre heureuse, ne pourroient-ils pas avoir été donnés, par ces émigrans, à l'endroit qui porte, encore

---

1. Prononciation arbitrale de St.Martin, entre les Communautés des Clées et du Lieu, au sujet de contributions relevant de la châtellenies des Clées, Gingins, l'Abbaye, 1842, p. 237.

2. Prononciation arbitrale entre l'abbé Nicolas de Gruffi, acteur, et la communauté du Lieu, défenderesse, d'autre part, au sujet de leurs contestations sur la pêche et autres droits, Gingins, l'Abbaye, 1842, p. 251.

aujourd'hui, ce nom, en vue de laisser à la postérité un monument, par lequel ils ont voulu faire entendre que, dans leur passage par cet endroit-là, Ils avaient eu le bonheur de franchir heureusement les pierres, ou les rochers, qui s'étoient trouvés à leur rencontre ? Ce qu'il y a, du moins, de certain, c'est que la traduction de ces deux mots ainsi rendus, bien loin d'être opposée au génie de la langue latine, présente, au contraire, un sens qui y est fort analogue".

L'entretien des voies de communication incombait aux communes. On peut penser que déjà, en ce temps-là, les gens du Lieu, répartis en "dizaines" se voyaient appelés à faire des journées de commun en cas de réparations urgentes.

Les reconnaissances de 1489 donnent quelques renseignements sur les routes et chemins d'alors. Une des rues du village est ainsi désignée "grande charrière de la ville du Lieu" (grandis carreria ville de Loco).

A l'époque la route conduisant au Chenit ne devait pas être très conséquente. On ne tenait pas à créer des voies de communications sans qu'il n'y ait des raisons valables. Le Chenit ne retenait que très peu encore, les habitants du Lieu ayant suffisamment de surface à disposition à proximité de leur village.

Entre Le Lieu et Pétra-Félix divers embranchements se détachaient du chemin principal qui devait très certainement relier de la manière la plus courte possible le village au moulin de la Sagne pour poursuivre droit en direction de la Goille.

L'un de ces embranchements le reliait au sentier longeant la Combe. Il portait le nom significatif de Viffourches.

Un second, dénommé Es Vy du Sehey, paraît s'être dirigé vers le port en évitant le détour du moulin.

Un sentier tendait en outre à Rochejean.

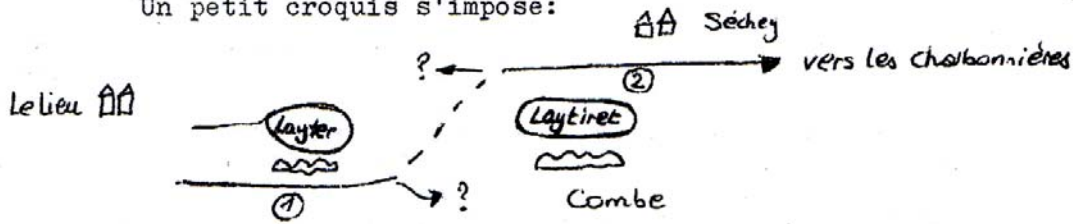
Les reconnaissances de 1549, domaine de LL.EE., apportent quelques nouveaux éléments dont on peut tenir compte:

1. "Item ung petit lac dict Layter sis au finaige du Lieu, touchantz les terres d'aulcuns du Lieu et prelz devers bise vent et occident/ une roche par sus laquelle est le grand chemyn ou le commung devers orient".

2. "Item, un autre petit lac dict Laytoret en marquaige/ situé au dict finaige entre le lac Burnet et le Lacter, touchant certaine roche devers orient / le chemyn tendant depuis les Charb. au Lieu devers occident."

Un petit croquis s'impose:

-10-



Un des éléments essentiels de nos voies de communication fut naturellement le pont de la Goille. Construit on ne sait à quelle date, mais dans tous les cas avant 1512 où il est cité dans un acte du 28 III de cette année-là, signé Vannod, approuvé par l'abbé Jean de Tornafol:

"1 morcellum prati situm en Pra German, juxta viam publicam tendentem a Ponte Orbe ad montem du lay avento et juriam et comunem exaliis partibus".1.

Traduction:

"1 morceau de pré situé en Pra German, au midi le chemin public tendant du pont de l'Orbe au Mont du Lac, la forêt et le commun des autres côtés".2.

Font signalé à nouveau dans les reconnaissances de 1549 puis par la carte de 1572.

Ce pont concerne de très près quatre commune. Celle du Lieu qui en a un besoin vital pour se rendre au plat pays, celle de l'Abbaye qui le délaisse alors qu'elle ne le devrait pas, plusieurs de ses particuliers du Pont ayant des terres sur la commune du Lieu, celle de Vallorbe qui doit s'assurer que ses barques charbonnières puissent passer dessous, et bientôt celle du Chenit tenue de participer à son entretien par une des clauses de l'acte du partage de 1648, une parcelle de bois lui ayant même été attribuée dans ce but sur la colline des Epinettes.

Examinons d'un peu plus près la prodigieuse carte de 1572 reproduite ci-dessous, page suivante, la première, à notre connaissance, qui concerne la Vallée de Joux. Prodigieuse parce qu'il s'agit-là d'un document de première main et non d'une vulgaire copie faite sur des documents déjà existants. En dépit d'une certaine rusticité, la géographie est respectée. Le cartographe a réellement du connaître le terrain qu'il dessinait. Une étude détaillée permet de l'affirmer sans trop de risques de se tromper.

1. Reconnaissances de 1526, copies d'Auguste Piguet, p. 94

2. Auguste Piguet, Le Lieu I, p. 155.



1572 donc. Point de route sur le Chenit. Elle existe selon toute probabilité mais ne doit pas être très conséquente. Par contre la route principale de la commune est large, qui passe à orient du lac Ter, évite le village des Charbonnières, et se rend, après le passage du pont du Pont, autrement dit des Petites Charbonnières, non sur Pétrafélix qu'elle évite, mais directement sur Montricher. Le graphiste a-t-il représenté ici un vieux chemin fort utilisé à l'époque, gagnant le Pré de l'Haut pour redescendre ensuite sur Montricher par la Combe de la Verrière ? Il y a tout lieu de le croire.

Il joint Morges, ville beaucoup plus connue et fréquentée que Lausanne située trop à l'est et rallongeant considérablement le chemin à faire.

Revenons à Vallorbe et à ses habitants qui s'intéressent de près à notre région où ils puisent largement le charbon de bois nécessaire à leurs forges. Les charbonniers sont une véritable corporation. Ça charrie dans tous les sens. Et beaucoup par voie d'eau. Ainsi les charbons fabriqués sur le territoire du Chenit prennent-ils la voie du lac pour gagner le grand charbonnier de la Tornaz, à l'extrémité nord-ouest du lac Brenet où la terre noire comme de l'encre offre encore le témoignage de cette antique activité.

Mais nos voisins surveillent tout particulièrement le pont de la Goille sous lequel il est nécessaire que les barques charbonnières puissent passer dessous. En 1632 un différend éclate<sup>1</sup>. La commune du Lieu est dans l'obligation de reconstruire ou réparer le pont. Ceux de Vallorbe prétendent qu'ils ne pourront plus passer dessous s'il est réalisé tel que le montrent les plans. D'où arrangements divers à ce sujet.

On trouvera ci-après une représentation de barques charbonnières telles qu'on les trouvait au XVIIe siècle.

Dès le grand charbonnier de la Tornaz à Vallorbe, ce ne seront que de mauvais chemins pratiquement jusqu'au début du XXe siècle. Un différend avait eu lieu en 1627 entre Vallorbe et les Rochat des Charbonnières, tant d'orient que d'occident, au sujet des dégâts que ces premiers faisaient sur les terres de ces derniers. Un nouveau chemin est borné que désormais l'on pourra utiliser en toutes saisons et sans que personne n'y puisse rien trouver à redire.

---

1. Act Vallorbe. acte du 16 octobre 1632.

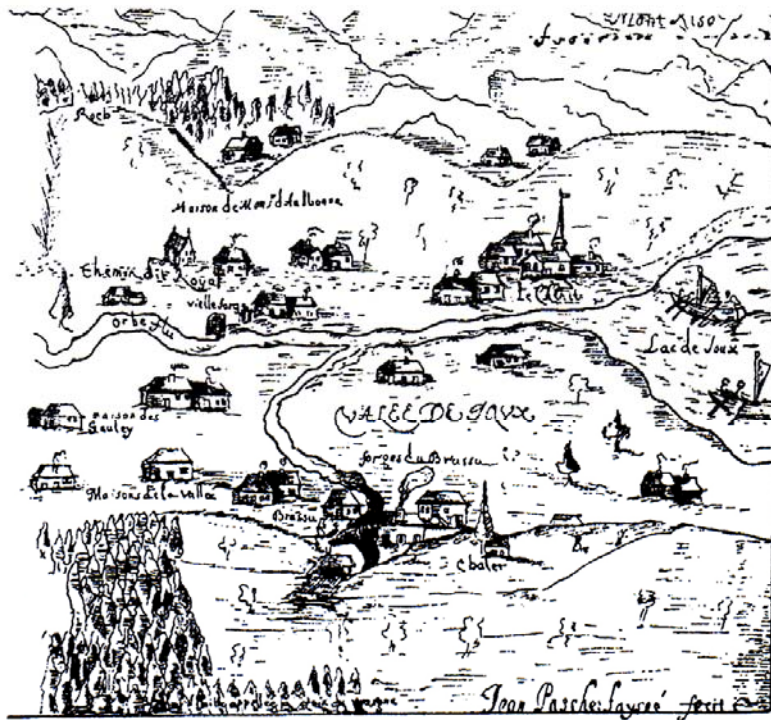
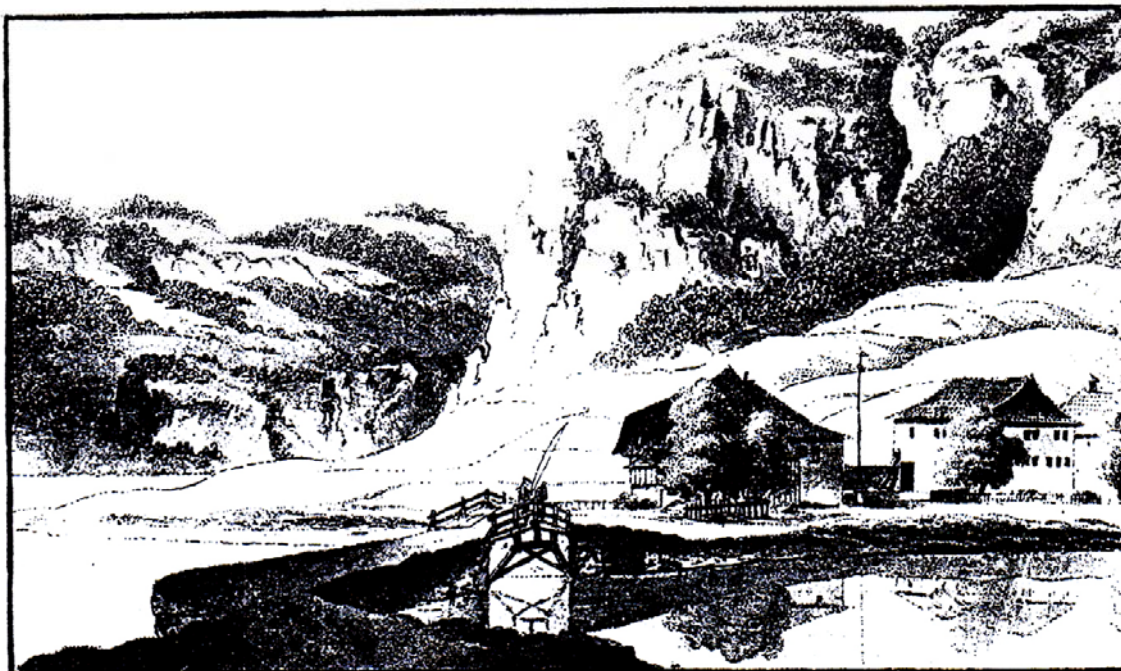


Figure 12/3. Carte de la partie supérieure de la vallée de Joux (fragment), dessinée par l'héraldiste Jean Pasche « L'aîné » de Morges en 1671 (Santschi, Catherine, 1975, p. 297-303). La plus ancienne image du hameau industriel du Brassus et des ruines du haut fourneau du Bas-du-Chenit. Sur le lac, deux barques charbonnières à proue élevée, à fond plat et à poupe carrée, mues par deux paires d'avirons à l'avant. La voile est carguée pour faciliter l'accostage. Pas de gouvernail, mais une rame rectrice, comme sur les « naus » du Léman (Pelet, Paul-Louis, 1946, p. 4-6).

"Il doit y avoir un chemin publicq, non seulement pour le voy-  
 turage desdits charbons, mais aussi pour la conduite de plusieurs  
 autres denrées que lon est contraint de passer par là et particu-  
 lièrement pour la commodité et fréquentation des deux villages,  
 Vallorbes et Charbonnières" (Acte du 6 au 20 déc. 1627, ACVallorbe).



Le Pont près du Lac de Joux.

Les dits de Vallorbe profitent du régleme[n]t de ce contencieux pour obtenir l'autorisation d'emprunter le chemin qui longe la rive orientale du lac Brenet jusqu'au pont du Pont. Ils font ainsi d'une pierre deux coups.

La gravure Aberli de 1774, reproduite à la page précédente, montre que le dit ouvrage doit non seulement conduire d'une rive à l'autre, mais aussi laisser passer une circulation lacustre. D'où une construction plus complexe que ne l'autoriserait le simple minimum. Et quand l'on saura que le pont est à refaire tous les 50 ans environ, emporté par des crues naturelles ou dues à des erreurs humaines, ce fait a toute son importance.

L'histoire du pont inter-lacustre est longue.

1706. On veut revider les entonniers de Bonport que l'on croit susceptibles d'être approfondis et par cela même augmenter le débit de nos lacs. Le ministre Malherbe de l'Abbaye est responsable du chantier. Des batardeaux sont mis en place

Ensuite de ce led. Ministre & ses adjoins ayant fait faire le batardeau a costé du Pont, entre les deux Lac du costé de L'orient, les deux lacs ne se communiquoyent point, le Lac Burnet estoit venus sy court qu'il n'entroit point d'eau en Bonport & mesme n'en estoit point resté a l'Orbe, pendant cet intervalle led. Ministre a fait travaillé aux entonniers des Espinettes, nos Communiens a chascun une journée ainsy qu'on le luy avoit promis, Cela estant finy il na pas manquer de tacher d'insinuer a cette Commune de Recommence, & mesme le 18e 8bre, Isaac Rochat meunier en Bonport estant venus icy pour savoir sy on vouloit travaillé davantage, aquoy lesd. Conseillers non voulus donner les mains, puisqu'on a deia fait plus qu'on nestoit d'obligation de faire. Surquoy apres plusieurs prieres et Instances par luy faittes que sy on ne veut pas davantage travailler auxd. entonniers qu'il fait faire une Grûe pour nettoyer ceux de Bomport, qu'au moins on aye la bonté de l'assister d'une journée de chasque Communier pour luy aider a nettoyer & mettre en ordre ses moulins, apres plusieurs consideration sur ce faittes par lesd. Conseillers voyant que ce seroit lavantage et le profit pour toute la Commune sy lesd. moulins estoyen en bon estat ils luy ont accorder sa demande, pour ce qu'il prefere a l'advenir ceux de cette Commune comme comme les droicts d'Icelle portent a moudre comme il faut et avant les estrangers, ce que a luy rapporté il a avec grand Contentement & remerciements accepté & promis qu'à l'advenir il servira comme il faut le publique en sorte qu'on aura toutes sortes de satisfaction de luy & de ses moulins. Les Srs. Conseillers luy ont donné deux plantes de bois maculées aux bois des Espinettes. Ensuite dequoy & apres tous ses Travaux faits a l'entour des batardeaux & entonniers des Espinettes, le 2e 9bre de bon matin les batardeaux furent renversés par la pesanteur du grand lac, ce qui a demoly et ruiné le Pont & la force de l'eau a

enlevé toute la terre d'alentour & mesme creusé jusqu'a emmener les grilles dud. Pont & par ce moyen toutes les entreprises dud. Ministre rendues vaines & le Pont ainsy renservés uisque a ce qu'on sache comme la chose se demelera entre les Communes.<sup>1</sup> 4. - 15-

Le pont sera rebâti en 1706.

Il est renversé une nouvelle fois en 1751 et comme l'on tarde à le rebâtir, on passe en petit bateau et en radeau dont la taxe est la suivante <sup>2</sup>.

Pour passer une voiture de marchandise à un cheval des Berellon au bout du pont ou des le bout du pont jusqu'en Berellon	3 s.
Pr. un tonaux sel	3 s.
Pour un char et cheval chargé alant au pays et pr revenir	9 s.
Pr passer une personne	9 d.
Pr passer une bete avec une personne	2 s. 3 d.
Pr les Etranger par char et un cheval charge pr passer et repasser, trois baches	9 s.
Et pr. une personne avec une bête	3 s.
Pr passer 20 q. de bonne graine	3 s.
Pr. les Etrangers	4 s. 6 d.
dix à douze gerge la charge d'un cheval et autre marchandise passée en berellon	3 s.
Pr. aler et venir 6 s. et les Etrangers	9 s. 3.

Le pont n'est reconstruit selon toute apparence qu'en 1758-1759. De très jolis plans de cet ouvrage sont visible aux ACL.

Mais ce n'est encore pas tout. La commune de l'Abbaye, ayant racheté une partie des installations de Bonport, se propose de revider l'entonnoir, et pour cela, de recommencer la pratique des batardeaux. L'expérience de 1706, il faut le croire, n'a pas suffi. A moins qu'on l'ait complètement oubliée. Et bien entendu c'est à nouveau la rupture:

"Toute la pesenteur de ces eaux amoncelées se jeta avec encore plus d'impétuosité dans l'arcade qu'il forme et y maintint pendant l'espace de près de vingt-quatre heures, que les deux lacs restèrent à reprendre leur assiette ordinaire, un torrent affreux, qui, non seulement, creusa, sous ce pont, un précipice étonnant, mais aussi rongea et emporta les terres, sous les bouts des dites chaussées, principalement à celle du côté de bise, qui se trouvait la plus exposée, jusques-là que l'on voyoit à découvert, au coin méridional de la dite chaussée, quelques-uns des pilotis qui la soutiennent, qui ne tenoient, à-peu-près, plus

---

1. ACL, A1, du 28 septembre 1705.

2. ACL, A4, du 6 juin 1751.



en terre que par la pointe, à côté de ce précipice qui étoit, de plusieurs pids, plus-profond que le bas des piquets, qui forme ce pilotis" <sup>1.</sup> -16

Naturellement le pont fut une nouvelle fois reconstruit. Il ne le sera qu'en 1758, par le capitaine Lecoultre du Chenit, Jaques David et Pierre Abraham Rochat frères utérins charpentiers des Charbonnières. En lieu et place des Bourguignons presentis pour le faire quelques mois plus tôt. LL.EE., sollicitées, offriront 1200 florins pour cette réfection.

Délaissons le pont. Le chemin de la combe nous a toujours posé problème. Fut-il utilisé comme chemin principal, ou n'a-t-il jamais été qu'une voie de communication tout à fait secondaire ? Le problème reste posé. Quelques éléments pour s'en faire une idée.

Un bornage en a té fait à la Combe en 1701 qui citait les noms suivants: Fauconnière - le haut des Rollus - Dessus le Grand Temple - Rochette - Chemin qui tend à Bégroin - une borne au haut du chemin neuf en dessus du Grand Chemin qui tend au Sentier dès le Lieu.

Problèmes de 1718: "Exhortant au reste tous lesd. Communiens des dits hameaux de faire valloir & bonifier du mieux qu'il leur sera possible desd. en décombrent & Bannissant la quantité de chemins inutiles, & particulièrement celui de la Combe puisque le Grand Chemin qui passe aux Charbonnières & Séchey est Suffisant et que ladite Combe n'est assujettie à aucun chemin publicq, à quoy chacun desdits hameaux devra tenir main<sub>2</sub>exacte par des Impositions d'amende contre les Contrevenants"<sup>2.</sup>

On retrouve le dit chemin en 1763. Le problème de sa "mise à la retraite" n'a pas l'air de satisfaire tout le monde:

"Selon la convention de 1718 renouvelée à cet égard en 1763, l'on devoit canseler un Chemin qui occupe presque entièrement une Combe de trois quard de Lieu de Longueur, et qui est renfermée dans le district des Charbonnières. Cependant on ne la point cancellé, la Commune du Chenit s'y est opposée avec succès et le Hameau des Charbonnières y perd d'autant plus "<sup>3.</sup>

Nouvelles difficultés en 1788:

"Un chemin traverse les pâturages alloués aux Charbonnières dans toute leur longueur, ce chemin devoit être cancellé et ce chemin subsiste.

Les paturages donnés en jouissance au Hameau des Charbonnières sont traversés dans une largeur commune de moins de cinquante toises par le chemin de la Combaz, ce chemin s'étend & se prolonge sur ce terrain dans l'espace de plus de trois quart de lieue, & ce chemin rend presque nulle la partie considérable des pâturages

---

1. Nicole, Recueil historique, 1840, pp. 470 et 471.

2. ACL, acte du 17 juin 1718, FC 2 bis.

3. ACL, acte de 1763 environ, FC 103.

qu'il traverse, quelle perte immense & cependant dans le mode de vivre, il fut promis que ce chemin serait annulé, cela fut encore convenu par transaction de 1763, & si par sentence avec la Commune du Chenit celle du Lieu a été obligée ensuite de laisser subsister ce chemin, cette charge ne peut pas retomber sur le Hameau des Charbonnières seul, il doit être dédommagé, en un mot sa part doit être égale à celle des autres hameaux de la même Communauté".

Quant à la route ou chemin du Plat du Séchey, on le rencontre en 1694. Où l'on vend la terre de part et d'autre et où l'on délimite et borne le dit chemin. Chemin neuf, restauration d'un plus ancien ? Un nouveau bornage aura lieu à la fin du XVIIIe s.

Au XVIIIe siècle commencent des difficultés innombrables pour l'entretien du chemin de Pétra-Félix, pour son premier tronçon d'abord qui paraît avoir été changé plusieurs fois de place, passant par Sagne-Wagnard ou par le Mont-du-Lac, puis ses multiples tronçons, celui joignant Vaulion, l'autre gagnant le Pied du Jura par le col de Mollendruz. Perpétuellement LL.EE. nous tirèrent l'oreille, à nous autant qu'à ceux de l'Abbaye guère plus enclins à mettre la main à la pâte. Ces difficultés dureront vingt à trente ans pour le moins.

Les transports sur la côte sont toujours multiples au XVIIIe siècle. On a vu que Morges était un centre apprécié. Mais s'y rendre d'une seule traite avec chars et chevaux est difficile. Pause est donc faite à Montricher où la commune loue un coin de terre pour permettre aux bêtes de pâturer et de se reposer. C'est le déployage dit du Cayoux. Il en coûte sept florins 6 sols entre les deux communes du Lieu et de l'Abbaye.

Et ça bouge déjà du côté des Emburnex où d'aucuns veulent établir une bonne route. La commune du Lieu en un premier temps n'en veut rien savoir. Elle voit seulement dans cette route la bonne occasion pour les communes de plaine de venir nous dépouiller un peu plus de nos bois. La décision de participer ou de refuser la construction de ce chemin est prise en conseil. Résultat: "ayant passé le fait en voix lesd. Conseillers au nombre de vint ne veulent y entrer pour rien qu'il payeroit plutôt pour le bouché que pr. le faire"2.

Rien ne saurait être plus clair!

La route du Marchairuz s'ouvrira pourtant en 1770. La commune

---

1. ACL, 1788 environ, FC 102.

2. ACL, A 2, du 11 mai 1738.

du Lieu sera sollicitée pour son exécution, ce qu'elle acceptera. Par contre pour son entretien, refus catégorique de sa part ainsi que de la part de ceux de l'Abbaye. Difficultés et procès avec la commune du Chenit d'où il résultera que l'illustre chambre des péages déchargera le Chenit du tiers de sa part à l'entretien de Pétra-Félix. On se venge comme on peut! Mais aussi l'on pourrait dire, c'est de bonne guerre. Bureau des péages établi au Brassus.

Les chemins de la commune ne s'entretiennent plus dès lors seulement par journées de communs. Des professionnels sont engagés. Ainsi entre 1772 et 1776, pour la réparation au Grand chemin de la commune, maître Hyoste Allemand est logé, lui et ses ouvriers, chez Nicolaz Reymond. Maître Yoste travaille à la poudre à canon. Chemin à continuer sous Combenoire.

Ca ne va pas toujours tout seul entre les gouverneurs et les charretiers qu'ils sont censé surveiller et commander. 15 fl. pour leur peine!

En fait l'entretien et construction de routes et de chemins sur le territoire communal ou aux environs de Pétra-Félix coûte très cher à la commune, et demande d'autre part beaucoup de sueur de la part des différents communiens qui y sont délégués. Il serait difficile d'en exiger autant de nos concitoyens à l'heure actuelle!

Les routes sont longues qui vont jusqu'à Morges ou jusqu'à Romainmôtier et plus loin encore, jusqu'à Orbe et Yverdon. D'aucuns voient l'intérêt d'installer des auberges au bord des routes afin de ravitailler et de loger le voyageur. Des demandes de soutien pour la création de ce genre d'établissements seront faites à nos communes.

1808. David Magnenat de Vaulion souhaite ouvrir une seconde auberge qui serait fort profitable aux voyageurs qui se rencontrent sur cette route tendante à la Vallée. La commune du Lieu approuve.

1820. Abram Rochat de la Pièce rière Mont-la-Ville, souhaiterait établir un cabaret dans sa maison qui serait avantageux, surtout en hiver, alors que les chemins sont constamment obstrués par les neiges et que souvent des habitants de cette région ont reçu de lui des assistances et des secours qu'il leur a toujours donnés d'une manière désintéressée. D'autre part les charretiers et les gens qui vont fréquemment dans la plaine et en reviennent désirent eux-mêmes trouver <sup>logis</sup> pour pouvoir passer plus aisément la montagne et trouver de quoi se rafraîchir. La commune approuve.

En 1831 Marc Clerc de Cossonay procède à une demande pour des raisons pratiquement identiques. Une nouvelle fois la commune du Lieu approuve.

-19-

1848. Etude d'un nouveau tracé de la route tendant de la vallée à la plaine et spécialement de la montée qui commence dès le village du Pont en Pétrafélix. D'accord avec le tracé mais non avec le financement. Car les finances communales une fois de plus, et c'est là une coutume désormais bien établie, vont mal. Enoncé de toutes les difficultés que connaît notre commune sur ce plan-là.

1858. Le village du Lieu brûle. On profite de la reconstruction des bâtisses pour rectifier l'alignement des maisons quand c'est possible, améliorer la rectitude des rues. C'est aussi l'époque de la mise en chantier d'une nouvelle route traversant toute la commune. Première étape: intérieur du village des Charbonnières. La route du Crêt du Puits perd sa priorité au profit de la route actuelle qui va passer entre l'auberge et l'église et emprunter ensuite le virage de la scie, tracé préconisé par le village des Charbonnières qui dut lutter, semble-t-il, pour l'obtenir, une variante étant proposée. Ces travaux dureront plusieurs années qui modifieront complètement le tracé de la grande route de la commune. Et coûteront des sommes considérables, surtout à l'Etat de Vaud. Auquel la commune est dans l'obligation d'avancer de grosses sommes d'argent.

Ami Rochat, maréchal au Pont, construit les deux premiers triangles de la commune, probablement de la Vallée toute entière, l'un pour le service du Pont au Lieu, et l'autre pour le service du Lieu au Pontet.

"Ils auront 18 pieds de longueur, la largeur mise pour qu'ils puissent s'ouvrir jusqu'à 16 pieds, hauteur 15 pouces, de 3 pouces d'épaisseur, ferrure à charnières fortes et solides et avec crochets d'attelage et épalonniers doubles. Le tout pour le 10e novembre" 1.

Coût: 155.- pour les deux triangles.

L'ouverture des routes en hiver prend une toute autre tournure.

Triangles qui seront aussi utilisés sur le territoire du Chenit à l'occasion.

Les travaux de correction de la grande route du Lieu attirent la jalousie du côté oriental qui voudrait qu'il en soit fait de même chez eux.

---

1, ACL, A 17, 1863.

Pour l'heure, en 1877, la route de la Grand'Combe qui devrait -2  
relier la route faite sur France de Mouthe à la frontière semble  
ne pas devoir retenir l'attention de l'état qui n'y voit aucun  
avantage pour les dévestitures de ses forêts.

La construction d'une route transversale mettant la Vallée  
de Joux en contact direct avec la France retenait l'attention des  
autorités locales depuis 1861 au moins, où, au Chenit, Ami Le-  
coultre, appuyé par Lucien Reymond, proposait d'étudier un projet  
de route reliant la commune du Chenit à Chaux-Neuve par le chemin  
des Aubert, afin d'éviter les détours par Jougne ou par Morez.  
Par la suite Lucien Reymond se trouvera plus favorable à un même  
axe, mais cette fois-ci passant par les Charbonnières et la Grand-  
Combe. Cela allait lui attirer nombre d'ennemis acharnés. Une  
longue polémique s'instaura quant à cette transversale. Epilogue  
en 1893:

"La proposition faite au Conseil communal du Chenit de relier  
la commune avec Chaux-Neuve eut sa conclusion après 32 ans d'une  
très dure controverse. D'un côté, les partisans du projet d'une  
route par le chemin des Aubert et du Sablon pour aboutir à Chaux-  
neuve. Ce projet est soutenu par le Chenit et spécialement par  
la population du Brassus. De l'autre côté, c'est la proposition  
de Lucien Reymond, appelé "Prussien Reymond" par ses ennemis,  
soutenu par la commune du Lieu, qui consiste à relier les Char-  
bonnières à Mouthe. Cette dernière solution est acceptée par un  
veto de l'Etat qui met fin à cette discordance, et, le 24 juin  
1893, la Feuille officielle publie l'avis d'enquête pour la  
construction de la construction de la route les Charbonnières  
Séchéy-Mouthe nommée route du Risoud" 1.

Cette route nécessitera la correction complète de la route  
du haut du village des Charbonnières. D'autre part elle entraî-  
nera encore à sa suite la réfection complète de la route des  
Marichets, soit le tronçon reliant le Séchéy à la route du Bon-  
homme juste au-dessous du dit chalet.

Retournons au pont de l'Orbe.

1821: réparations du grand pont.

1843 - 1844: procès entre l'Abbaye et l'Etat de Vaud concer-  
nant la reconstruction de la chaussée entre les 2 lacs de Joux  
et Brenet. Pas de garantie de la part de la commune du Lieu qui  
doit néanmoins pour finir payer 1294 francs 72 ½ rapps à l'Etat  
pour la reconstruction de la dite chaussée.

Qui est complètement transformée en 1902. Le pont de 1843-1844

---

1. Alfred Golay-Nicole, "La Vallée au jour le jour (1840-1900),  
pp. 57 et 58, Editions le Pèlerin 1994.

vu sur les photos de la fin du XIXe siècle, avait pourtant fort belle allure avec ses longues chaussées d'approche magnifiquement construites. Il est vrai que le pont métallique devant autoriser le passage du Pont-Brassus avait déjà singulièrement abîmé le site où il ne restait plus grand chose à sauver, si tel néanmoins avait été le désir de nos autorités en une époque où le côté purement utilitaire primait largement sur l'aspect esthétique.

L'aventure du Chemin de fer ne pourra pas être retracée dans tous ses détails ici. On se reportera aux ouvrages existants.

La ligne Pont-Vallorbes fut voulue en un premier temps par la Société des glaces qui se voyait menacée dans ses livraisons par route sur la gare de Croy, projets repris ensuite par un syndicat de financiers puis par une société, celle du Pont-Vallorbe.

L'aventure avait commencé avec la ligne de Jougne-Massonger pour laquelle la commune du Lieu avait voté 10 000.- de subvention. Elle entendait que ce geste aide à l'établissement d'une route convenable pour faciliter à la Vallée l'accès à la gare de Vallorbes. Voeu qui ne se réalisera pas de sitôt, en un premier temps route en question remplacée par un chemin de fer.

Cette route aurait du partir de l'Hôtel de la Truite au Pont; elle serait descendue directement sur la gare de Vallorbes sans jamais être au-dessous, constamment à l'occident de la Vallée de l'Orbe.

Abordons le problème du Pont-Vallorbe. 140 000.- sont à fournir par les 4 communes concernées, soit Le Lieu, l'Abbaye, Le Chenit, Vallorbe. Le Lieu admet pour son compte 35 000.-, somme qui ne devra dans aucun cas être dépassée.

Hélas, Vallorbe sur lequel on comptait pour 20 000.-, ne vote que pour 5000.- Somme dérisoire considérée par les gens de la Vallée comme une vraie insulte.

En 1884 finalement la portion que chaque commune de la Vallée devra supporter est de 60 000.- Le Grand Conseil quant à lui vote la somme de 360 000.-

La commune du Lieu propose 51 666 francs 66 au lieu des 60 000.- prévus. L'affaire se résoudra par un versement de 52 000.-, le solde payé en terrains.

Vaste aventure de la construction d'un chemin de fer inauguré en grandes pompes le 25 octobre 1886.

Ce chemin de fer, contrairement à ce que l'on croit, ne va pas révolutionner de fond en comble notre économie. La voie de terre pour se rendre en plaine ne cessera pas d'être utilisée de manière intensive. Et ne s'offre pas le voyage à Lausanne qui veut. Les billets sont plutôt chers.

Le chemin de fer profitera surtout au transport de la glace et des bois.

Si l'inauguration en 1886 du chemin de fer Pont-Vallorbe correspond à une nette reprise économique après une longue crise de plus de 10 ans, ce n'est que l'effet du hasard car ce n'était pas un petit bout de tronçon d'un chemin de fer tel que le nôtre qui pouvait avoir une influence quelconque sur une crise qui se situait à l'échelon mondial.

En 1887 naît la compagnie du bateau à vapeur qui mettra à flot le Caprice, petite merveille que l'on retrouve avec bonheur sur nos anciennes cartes postales mais qui hélas, du fait de trop courtes saisons de navigation, n'eut pas la rentabilité voulue.

1894. Déjà des projets de chemin de fer longeant la Vallée voient le jour. Mais alors que la ligne passe surtout par l'occident, soit par le Lieu, pour ceux du Lieu. A cet égard mieux vaut être en avance qu'en retard. Le terrain serait offert gratuitement, des subsides seraient versés en proportion des possibilités financières de la commune.

La demande de concession est faite en 1895. Ligne occidentale avant tout, contrebalancer les offres considérables faites par la commune de l'Abbaye qui tient à un tracé oriental.

Cette âpre lutte des tracés, qui remplira les colonnes de la Feuille d'Avis de la Vallée de Joux pendant de nombreuses années, ne sera pas pour rapprocher les habitants des deux communes du Lieu et de l'Abbaye.

L'inauguration a lieu en 1899. Mais aussitôt en fonction, les difficultés financières de la ligne PBr. commencent. Ainsi en 1901 la compagnie demande aux communes de la Vallée de contribuer par une somme de 20 000.- à une garantie exigée par la Cie Jura-Simplon pour assumer l'exploitation de la ligne pendant l'année 1902, à défaut de quoi celle-ci cessera le 31 janvier courant!

Ca n'ira en fait jamais tout seul. Les sacrifices, tant pour le PBr. que pour le Pont-Vallorbes auront été énormes. Peut-on estimer honnêtement que la Vallée y a vraiment trouvé son compte ?

Une analyse plus serrée, qui n'a jamais été faite par ailleurs, on n'aime jamais terrasser de vieux clichés, on aime toujours à se glorifier des efforts accomplis, permettrait de mieux cerner la question. Où les surprises pourraient être de taille.

L'installation des trois gares dans la commune nécessita de construire les routes qui leur donnaient accès.

1912. Correction de la route de la Ripière près du Séchey avec embranchement sur le Lieu.

Des corrections de routes interviennent d'ailleurs de plus en plus fréquemment dans nos villages.

En 1925 on parle déjà de goudronnage. Mais sans que nos finances puissent nous permettre de procéder dans l'immédiat à de tels travaux. Tout avide de progrès que l'on soit, il faut savoir attendre.

1926. Déjà des problèmes de circulation. Ainsi M. Charles-Louis Rochat demande-t-il que la municipalité prenne des mesures énergiques contre les conducteurs de véhicules à moteur qui souvent dans les villages vont à des allures excessives. La municipalité serait bien inspirée en faisant placer à l'entrée de chaque localité des écriteaux avertisseurs avec mention de la vitesse admise.

En 1932 c'est la construction de la route de la Tornaz - Mont d'Orzeires déjà envisagée depuis le XIXe siècle, mais surtout depuis 1928. Coût total: 325 000.- La commune du Lieu devra y participer pour 8 400.-

Le Chenit et l'Abbaye semblent avoir adopté le déblaiement des routes au moyen d'un chasse-neige automobile. Les conditions sont, paraît-il, meilleures qu'avec les chevaux. C'est en 1935 - 1936 que selon toute apparence le Lieu se rallie également à un tel système, adopté par les deux autres communes déjà en 1928.

1935. La route de Vallorbe a coûté le double de ce que l'on prévoyait. Le Lieu refuse un crédit supplémentaire. Difficultés avec l'Etat de Vaud. Après arbitrage le Lieu payera en plus 7629.55.

1939. Electrification de la ligne Pont-Brassus. La crainte de manquer de charbon dans une situation internationale extrêmement tendue y est pour beaucoup. Coût total: 346 574.-

Le goudronnage de nos rues a commencé en 1934 environ. La réfection de la route des Crettets a lieu en 1946. Elle est dans



un état déplorable. Un travail important nécessiterait un investissement de l'ordre de 150 000.- La commission est effrayée par ces chiffres qui lui paraissent énormes, 333.- au mètre. Second débat. Le devis ne serait plus de 150 000.- selon l'Etat de Vaud, mais de 165 000.- ! Cette nouvelle fait des vagues. On vote finalement pour un devis de 150 000.- dont 90 000.- à la charge de la commune. Mais, comme dit un certain conseiller: "Pas un sou de plus!"

Les réfections de nos rues de village suivent à un rythme élevé.

Le PBr. fait toujours des déficit. 100 631.- en 1953. La commune du Lieu s'aide par un subside de 4828.-

1959. Etude de la traversée du haut du village des Charbonnières. Budgetée à 420 000.- La vente accélérée des bois gelés permettra d'assurer la couverture d'une partie des frais.

Le carrefour du Séchey est réaménagé en 1961. Par l'achat d'une ferme et la démolition de celle-ci pour améliorer la visibilité et créer une place pour des places de parc!

Les routes coûtent des fortunes. C'est devenu une spirale sans fin. Et sans parler du coût du déblais des neiges: 96 000.- en 1977 - 1978.

#### Bref aperçu de l'histoire des postes à la Vallée de Joux

L'affermage des postes appartient, pour Berne et autres cantons de son ressort, à la famille Fischer dont les services nous échurent en 1748. Avant, et tant bien que mal, la correspondance s'acheminait par fonctionnaires, officiers, secrétaires, voire simples particuliers, enfants même à l'occasion.

Un messenger allait 2 fois par semaine chercher les lettres à Romainmôtier. Trois fois plus tard alors qu'on lui apportait les dépêches jusqu'à Vaulion.

Après LL.EE., dès le 3 septembre 1798, le service postal devint une régie de l'Etat. Nous trouvons les postes cantonales de 1803 à 1848. Les postes fédérales font suite dès le 1er janvier 1849.

En 1825 un courrier à un cheval fut accordé. Il faisait 3 voyages par semaine sur Cossonay dès le Chenit par le Lieu. Ce service fut organisé tous les jours en 1840, et à deux chevaux en 1854.

Un dépôt postal a existé au Lieu au XVIIIe siècle. Ainsi cité

en 1762: "Remise à l'entrepôt du postillon ici au Lieu".

En 1834 le sieur Jules Guignard dépose sur le bureau une déclaration de cautionnement envers le gouvernement concernant sa gestion de dépositaire que la Régie lui a confiée.

En 1837, la Régie des Postes, par l'entremise de M. Rochat, chef de bureau au Pont, demande un préavis pour la nomination d'une personne de confiance par village pour la distribution du courrier. Le 30. 9. 1837, il y aura un messenger pour le bureau du Lieu. Il sera tenu de faire 3 courses par semaine, le mardi, le jeudi et le samedi, au Lieu, à la Frasse, Fontaine aux Allemands et Combenoire, et rapporter au bureau tout ce qui lui sera remis. Ce messenger doit être présenté par la municipalité et agréé par la Régie des Postes. Il sera sous la direction et la surveillance du bureau. Le dépôt et les boîtes aux lettres seront à la charge de la commune.

Le premier messenger est Moïse Humberst. Il recevra un traitement fixe de 28.- par année, plus 2 crutz par paquet. En 1840. ce traitement est porté à 44.-. Le messenger est remplacé en 1846 par sa femme Lisette.

Titulaires du bureau de poste du Lieu

1834 - 1884	Guignard Jules, plus un facteur et un messenger pour le Séchey.
1884 - 1887	Guignard Joséphine, veuve.
1887 - 1911	Aubert Eugène.
1911 - 1939	Aubert César.
1939 - 1952	Aubert Eugène.
1952 - 1968	Aubert Michel.
1968 - 1988	Meylan Raoul.
1989 -	Läser Didier.

Notes sur le téléphone (et télégraphe)

Télégraphe dès 1860 au Pont. Bureau au Lieu dès 1869-1870.  
Téléphone: le Lieu et le Séchey seront reliés au Sentier, les Charbonnières au Pont. Réticence des abonnés palpables qui ne veulent pas payer sur la ligne. La station intermédiaire du Lieu en 1897 n'aurait que 2 abonnés! On envisage déjà d'installer le téléphone aux Charbonnières reliées directement sur le Pont. Rien n'était encore fait au 7 août 1897. Réticence évidente de part et d'autre. La station publique des Charbonnières a péri dans les flammes en septembre 1900.

### Postes du Séchey

-2

Dépôt ouvert le 1.1. 1838, bureau dès le 1 VII 1890 jusqu'en 1968 où il est supprimé. Le service postal de ce village alors dépendra du Lieu.

#### Titulaires

1838 - 1864	Lugrin Charles, dépositaire, le messenger vient du Lieu.
1864 - 1868	Lugrin Auguste.
1868 - 1873	Guignard Elie.
1873 - 1878	Buffat Jules.
1878 - 1897	Meylan Léon.
1897 - 1899	Mlle Meylan Ruth.
1899 - 1909	Lugrin-Amiguet Ida.
1909 - 1919	Nicole-Rochat Ruth.
1919 - 1932	Nicole Alfred.
1932 - 1943	Meylan Jean.
1943 - 1946	Mlle Dépraz Marie-Alice.
1946 - 1968	Meylan Raoul.

#### Postes des Charbonnières

Etablissement d'un postillon en 1825 chargé de porter et rapporter les lettres du village au Pont trois fois par semaine, le mardi, jeudi et samedi. Rendra les lettres à leur adresse. 1 cruche par lettre + 5.- par année du village. Frédéric Humberstet nommé postillon. David Louis Rochat Pingolet en 1832.

Bureau ouvert sauf erreur en 1871 avec service téléphonique dès le 1. X. 1879.

#### Titulaires

1879 - 1905	Mottier Henri Louis
1905 - 1909	Rochat Alice
1909 - 1928	Lugrin Ida
1928 - 1932	Schneider Ernest
1932 - 1948	Nicole Alfred
1948 - 1971	Germond Max
1971 -	Marcel Rochat

Construction d'une nouvelle poste en 1971. La précédente poste se trouvait dans le bâtiment appelé Clos Brenet, aux centre des Crettets.

#### Notes complémentaires sur les hameaux de la commune du Lieu

##### Région Séchey

Les Vyffourches: une seule lignée de maisons, granges et étable en 1600. Trois frères, fils d'Antoine Meylan, sont en indivision. Pierre qui fait résidence aux Vyffourches, Jean et Siméon qui habitent au Lieu. Ce hameau se rattache au Séchey sans que ses habitants ne participent à la gestion générale. Une comptabilité séparée intervient entre les deux collectivités.

D'autre part, après le règlement de 1718, les Vyffourches

s'associent avec le hameau des Charbonnières pour la gestion de -27- leurs pâturages communs.

Haut-Crêt: dit aussi Le Crêt ou Aucrêt. Toujours attribué au hameau du Séchey. On ignore la date de la première construction. Siméon Meylan d'Aucrêt y est signalé en 1703.

#### Région Charbonnières

Bonport: anciennement appelé Bettafolz. Créé en 1524 par Jean et Jaques Rochat. Racheté en 1602 par Hippolyte Rigaud de Genève. Déserté dès la fin du XIXe siècle, suite aux inondations de 1883.

La Tornaz: bien que cette zone soit sur le territoire de la commune de l'Abbaye, elle fut possédée en partie par des gens des Grandes Charbonnières qui y eurent souvent maille à découdre avec ceux de Vallorbe à cause de leur grand charbonnier de l'extrémité du lac Brenet et des chemins qu'ils frayaient sans retenue à travers les champs.

En 1695 Michel Rochat de l'Epine s'y construit une maison.

La Cornaz: Jonas Rochat fils de Vaulchier y possède une maison en 1600.

Haut des Prés: selon une pierre de taille située à vent de la bâtisse, la maison aurait été construite en 1673. Inscription: CR )) 73 MDR, avec l'écusson de l'ours de Berne, tout semblable à celui de la Grand'Sagne, après le Lieu.

L'Epine: Jonas fils de Michel Rochat et François fils de Pierre Rochat dit Piccotet y ont une maison double en 1600. Une seconde double maison sera bientôt construite. C'est un hameau où vivront de multiples générations de Rochat dont les descendants aujourd'hui sont nombreux en ville et en plaine. Signalons que c'est à l'Epine-Dessus que naquit le grand-père de Louis-Lucien Rochat, fondateur de la Croix-Bleue <sup>1</sup>.

En Billard: un premier établissement date d'après 1600. Une dernière maison y brûle en 1812. Toujours propriété de Rochat dit de Billard, et même si après coup ils résident au village.

Bonhomme: une pierre de taille située à gauche de la porte d'entrée donne la date de 1616. Plusieurs maisons rejoindront ce bâtiment primitif pour former un embryon de hameau qu'on habitera à l'année jusqu'au milieu du XIXe siècle probablement. Habitants

---

1. Un texte a été écrit sur la vie ancestrale des habitants de l'Epine-Dessus et de l'Epine-Dessous: "L'Epine des quatre saisons, souvenirs d'heureuses vacances", de M. Fernand Denys, Ed. Le Pèlerin, 1994.

du nom de RoCHAT que l'on appellera Bonhomme où qu'ils s'établissent une fois redescendus de leur montagne pour s'installer dans les villages. On rencontre notamment des RoCHAT Bonhomme au Lieu. -2

#### Région Pré-Gentet

Pré Gentet: aussi écrit Jentet ou Jantet. Rien encore en 1600. 4 ou 5 bâtiments à la fin du XVIIe siècle. Fin probable dans le premier tiers du XVIIIe siècle. Voir historique général.

Les Esserts: le chalet est de 1733. Cette date se lit sur la clé de voûte de la porte d'écurie. Propriété actuelle de la commune. Fut construit en remplacement des bâtiments plus anciens d'André Meylan et peut-être de Jonas et David Aubert qui, tout en résidant au Lieu, avaient probablement un chalet d'alpage dans la région.

Les Trésis: ferme visible sur un plan Vallotton du début du XVIIIe siècle. Appartenait alors à Isaac RoCHAT masson. Rachetée en même temps que le fonds par le ministre Harmand ou Hermann en 1722. Était-elle alors habitée à l'année ainsi que les proches maisons du Bonhomme ? Simple chalet d'alpage ? Les ruines du chésal y sont visibles entourées d'une jolie surface de champs.

#### Région la Frasse - Fontaine aux Allemands

A la Frasse: deux fermes s'y élèvent à une date inconnue. La veuve Madelaine Lugin et celle de Claude Simon en passent reconnaissance en 1600. Suite dans l'historique général.

Sur le Crêt: où le dénommé Antoine Humbert se construisit une ferme au plus tard en 1600. Ce coin perdu répondait à l'appellation d'"En la Virebaudaz".

Chez Moyse Cart: maison partagée par le dit en 1702 entre ses fils Abraham et David.

#### Région de Combenoire

La Grand-Sagne: ce bâtiment remonte à 1676, date lisible sur une pierre au-dessus d'une fenêtre, plus armoiries bernoises et MDR. Armoiries bernoises se rapprochant de la pierre visible à Haut des Prés (voir plus haut).

Le Marest: peu après 1574 David Reymond y établit un remuage

Les Queues: dès la même époque, fin XVIe siècle, Abel Nicoulaz en fait autant "Es Cuves". Où Abram Longchamp bâtit sa maison le 8 IX 1704. On signalera 10 personnes de ce hameau atteintes de typhus en 1810.

Sur la Bourgeoise: à orient des fondrières de la Grand-Sagne<sup>24-</sup>  
Antoine Meylan dit Thenollet s'installe à la fin du XVIIe siècle.  
Le chésal de sa ferme se distingua des siècles encore après son  
abandon.

La Tillettaz: deux familles Aubert reconnurent chacune une  
ferme à la fin du XVIIe siècle. Avec une maison pour Pierre fils  
de Théodole Aubert, et une autre pour Joseph, Jehan et Guillaume  
fils de feu Antoine Aubert.

Combenoire: le sol tourbeux de "Combaz Neyre" avait vu s'élever  
à une date impossible à déterminer, mais avant 1600, trois maisons  
d'habitation juxtaposées. Jaques Migniot occupait la tranche nord,  
Antoine et Jean Fiquet les deux autres.

Les Esserts de Rive: deux fermes contiguës y surgirent vers  
la fin du XVIIe siècle. Des frères Meylan possédaient la moitié  
nord du pâté. Claude Bezençon la partie méridionale. Ces maisons  
se trouvaient à une certaine hauteur au-dessus du lac, non pas  
sur la rive ainsi qu'on l'a prétendu. Les ruines qu'on y a retrou-  
vées provenaient d'une tannerie construite longtemps après les  
maisons d'habitation. *Date sur une pierre ornée 1666 DM*

Le Charoux: l'apparition d'une maison en cet endroit semble  
assez tardive. Elle n'est pas signalée par les reconnaissances de  
1600. Il faut attendre la liste des souscripteurs de l'horloge en  
1675 pour y découvrir David Guignard du Charoux.



Préparation du  
grand tir com-  
mémoratif du  
600e de la com-  
mune par les  
membres de la  
Commission!

## Pauvres, malades et justiciables

-3

Pauvres pauvres! La Confrérie s'occupa d'eux dès les origines de la colonisation jusqu'au début du XVIIIe siècle où l'on perd sa trace. La bourse des pauvres de la commune se crée dans le courant du XVIIe siècle, celles des villages dans la seconde moitié du XVIIIe siècle.

La bourse des pauvres de la commune restera néanmoins la plus importante, se chargeant de venir en aide à nos bourgeois en difficultés, tant de l'intérieur que de l'extérieur qui s'accrochent à leur commune d'origine comme un noyé à sa bouée de sauvetage. Nos montagnes connaissant un fort taux d'émigration, on comprend ce que cela put coûter.

Une enquête faite en 1768 révèle 56 assistés à l'extérieur de la commune et 47 à l'intérieur.

En 1804 il y a 46 pauvres recensés officiellement, plus un nombre considérable et indéterminé de cas divers. Les revenus de la bourse des pauvres ne suffisent que pour la moitié, la commune fait le reste. En 1914 encore, cette charge occasionnera une dépense de 16 093.07 francs.

Seule la nouvelle loi de 1934 sur l'assistance viendra décharger nos communes de ce lourd fardeau qu'était le soutien aux bourgeois pauvres.

La première bourse des pauvres particulière a été créée aux Charbonnières en 1774 à la suite d'un don exceptionnel de 3000 fl fait par Abraham Isaac RoCHAT charpentier:

"Premièrement dont en reconnaissance de ce que Dieu a béni mon travail et m'a préservé dans une infinité de dangers où j'ai été exposé durant ma vie, mais surtout à cause du voeu et promesse que j'ai fait à Dieu au commencement de mes ouvrages que du bien qui proviendrait de mon travail aidé de sa bénédiction j'en consacrerai une partie aux pauvres durant ma vie et pour après ma mort..." 1.

Ces gestes ennoblissent les hommes qui les font autant que ce vieux passé toujours étonnant dont on a bien des leçons à tirer.

Difficile de suivre cette multitude de pauvres tirant le diable par la queue, réduite au minimum mais sans que jamais néanmoins on ne laisse aller jusqu'à crever de faim. Aide en argent, en nature avec des distributions d'étoffes, mais aussi en consolations spirituelles par le don de bibles, plus souvent encore de traités d'édification religieuse que personne ne serait

plus capable de lire, même pas nos pasteurs! La mode en religion -31- existe aussi.

Attardons-nous sur quelques destinées.

En 1734 Marie Guignard de l'Abbaye, probablement bourgeoise du Lieu, est bannie des terres de LL.EE. pour fait de paillardise. Revenue une nouvelle fois avec un enfant bâtard du fait d'Abram Dépraz, vu que c'est la troisième faute, suivant la loi consistoriale de LL.EE., elle doit être fouettée publiquement puis bannie de leurs terres. En cas qu'elle y rentrerait, elle aurait la tête tranchée.

Telle est la dure loi de nos maîtres. On ne plaisante pas avec la morale.

Ca n'empêche pas certains ou certaines de ne jamais plier.

Tel est le cas de Madelaine Longchamp en 1707:

"Dès son bas âge n'a fait que rôder de lieux en lieux, tant dans le Pays de Vaud qu'en Bourgogne. Sans que jamais elle ait voulu servir aucun maître ny travailler en façon que ce soit, enfin toutes ses démarches et sa conduite ont été déreiglées et même scandaleuses n'ayant voulu profiter des exhortations et remontrances qui lui ont été faites et adressées tant par Messieurs les pasteurs que par d'autres personnes. Comme aussi par ses parents..." l.

Y a-t-il mise à mort sous les lois de LL.EE. ? Les archives judiciaires nous renseigneraient. Nos archives communales sont muettes quant à elles. Juste y découvre-t-on qu'avant 1698 un certain Michel Meylan avait été exécuté à Romainmôtier pour cause de maléfices.

On était vite sorcier en ce temps-là.

Retraçons maintenant la destinée tragique et exemplaire d'Abram Isaac Rochat Fricaper dit le Prussien. Il est régent à Grancy en 1768. Il voudrait vendre sa maison des Charbonnières mais la commune s'y oppose de peur de le voir un jour à sa charge. Elle n'a pas tout à fait tort!

Le Prussien rentre aux Charbonnières vers 1773. Ses affaires vont mal. Ses dettes sont de 750 florins qu'il ne peut payer. La commune s'en charge. En contrepartie elle devient propriétaire de la maison. Beau cadeau, celle-ci tombe en ruines.

En 1777 le Prussien est entièrement à la charge de la commune avec sa famille. Dérangé et frénétique, il est capable de tous les mauvais coups, tel que de mettre le feu à la maison, et par cela même au village entier. Il est urgent de faire quelque chose. Dans un premier temps l'homme est resserré dans une chambre.



Fourniture de la soupe et blanchissage de ses effets. Le docteur le visite. Ca va de mal en pis. On est obligé de l'enchaîner. Le maréchal du Pont fournit la chaîne. Il en coûte 2 florins à la commune. Il faut l'emmener. Passeport pour le conduire à Berne. 2 jours pour trouver un voiturier qui accepte enfin cette commission difficile qui va tout de même lui rapporter 110 florins. Nouvelle chaîne pour l'immobiliser pendant le voyage, plus solide encore que la première on le présume, et celle-ci fournie par le même maréchal.

Abram-Isaac Rochat, ancien régent, est conduit à Brétfeld, maison de fous, où il meurt vers le 10 janvier 1778, à peine une année après son incarcérations. Les conditions de sa détention, là-bas, en pays inconnu où l'on ne parle pas la même langue, font réfléchir sur quelques aspects de ce "bon vieux temps", de ce bon vieux temps de misères.

Abram-Isaac Rochat Prussien a coûté 332 florins à la commune, sans compter les pertes consécutives à l'entretien de sa maison et de sa famille. C'est dire si les cas spéciaux coûtent chers à la collectivité. Dans certaines conditions, de vraies petites fortunes.

La pratique humiliante des couches assistées pour tenter de saisir le nom du père se poursuit tout au long du XVIIIe siècle. On trouve même encore le 8 mars 1800 David Rochat et Henri Rochat régent d'école, assistant aux couches d'Hélaine fille de Jean Golay. Laquelle a mis au monde une fille et déclaré que son enfant est du fait de Jean Joseph De Lamangne, natif hollandais habitant chez le citoyen Fischer imprimeur à Lausanne.

Allez maintenant lui mettre la main dessus!

Les médecins ne sont pas nombreux à la Vallée avant le XIXe siècle. Cela n'a pas l'importance que l'on pourrait croire. Bien au contraire. La médecine, toute empirique, fait qu'entre les mains de ses praticiens on passe plus vite encore de vie à trépas que par le moyen de la simple nature.

Qui pourrait d'ailleurs quelque chose à l'époque pour Jaques Goy du Chenit, tombé du toit et qui s'est cassé les deux bras, fendu la tête et cassé un genou ? Ou pour notre secrétaire, Jean Jaques Aubert décédé en 1702 après six semaines de fièvre maligne et trois d'une rêverie et transport en lesquels il n'entendait ni ne voyait plus ? Pauvre secrétaire aux rares qualités de scribe

et à la probité exemplaire.

La mort alors est monnaie courante, nous voulons dire par là plus naturelle qu'elle ne l'est devenue. Ce n'est jamais une affaire d'état. L'espérance d'une vie longue n'existe guère. Ne deviennent vieux que les plus robustes, les exceptions, sur lesquels rien n'y peut. Tel ce Claude Rochat du Haut des Prés, né en 1642, décédé en 1751 sans avoir éprouvé d'autres infirmités qu'une faiblesse des jambes qui ne lui permettait plus de marcher les dernières années de sa vie.

Le docteur Galtot d'Aubonne monte périodiquement à la Vallée en 1810 pour s'occuper des familles des Queues. Les gens y sont tous souffrants sauf un. Maladie déjà développée dans une maison où elle enleva en peu de temps le père et la mère pour gagner les autres où elle tuera encore 2 personnes. Il s'agit d'une épidémie de typhus heureusement limitée à ce petit hameau.

Les médecins résideront dès le XIXe siècle au Chenit ou à l'Abbaye. Plus tard ils quitteront ce dernier village pour le Pont. Des arrangements interviennent entre les trois communes de la Vallée pour leur traitement.

Les sages-femmes apparaissent au début du XIXe siècle. Elles vont s'instruire à l'Ecole des accoucheuses de Lausanne. Marie Meylan pratiquera de 1813 à 1854, remplacée par Mélanie Meylan de 1854 à 1876. De 1901 à 1919, on a Téonie Rochat du Lieu et de 1919 à 1965 Augustine Rochat-Roulet, la dernière de nos accoucheuses.

Un hôpital est créé au Lieu pour les plus deshérités de nos bourgeois en 1854. Les conditions de logement et d'hygiène y sont sommaires parfois. La commission de gestion de 1869 rapporte:

"C'est avec un profond sentiment de pitié qu'elle a vu le triste état d'une partie des habitants de l'hôpital. Saleté dégoûtante, pauvreté, dénuement dont on ne se fait pas d'idée, danger de feu, il n'est pas un animal dans toute la commune qui ne soit mieux couché que ce pauvre être".

Il s'agit de Frédéric Rochat.

La commission de gestion demande en 1875 que l'exécutif prenne plus en considération le placement des pauvres, des jeunes surtout:

"Elle ne regarde le plus souvent qu'au bon marché, sans trop s'inquiéter si ces jeunes gens recevront l'instruction morale voulue, s'ils seront un jour des membres utiles de la société. On aimerait voir les jeunes gens placés dans des familles où ils pourront s'instruire et apprendre en même temps une profession pour être plus tard en état de gagner honorablement leur vie".

L'hôpital de la Vallée remplacera avantageusement l'hôpital du Lieu démolé en 1956. Construit en 1934, cet hôpital de district aura été longtemps une des priorités essentielles de la politique sanitaire et sociale de la région. Beaucoup de malades de notre commune y trouveront les soins appropriés.

Poignant, ce long passé de peines et de misères, que beaucoup de nos aïeux restés pauvres surent accepter avec une certaine sérénité. Il est vrai qu'ils n'avaient pas le choix. Il y avait ceux qui vivaient relativement bien. Il y avait les autres qui ne tournaient pas. Situation aussi naturelle que l'air que l'on respire. Sur les conséquences de laquelle, des causes on ne s'en occupait guère, par vertu chrétienne, la société tentait d'agir pour les atténuer, les rendre plus supportables, moins pitoyables, et très certainement aussi moins visibles.

#### Les auberges de la commune du Lieu

C'est en ce début de XVIII<sup>e</sup> siècle, le 15 octobre 1708, que la commune du Lieu acquiert de M. le colonel May de Berne la maison anciennement d'Abraham Aubert, de son vivant assesseur consistorial au Lieu. Dont elle fit aussitôt sa maison de Ville. Achetée 3200 florins, revendant aussitôt quelques fonds de terre compris dans l'achat pour 1700 florins, elle ne lui coûta en réalité que 1500 florins.

Cinquante-cinq conseillers, tous nommés, approuvèrent l'achat sous l'obligation de leurs biens.

Antérieurement, remontant très haut dans le temps, les monastères disposaient chacun d'un hospice. De rares passants laïcs y trouvaient le gîte et la pitance.

Nous ne savons plus rien pendant des siècles.

On trouve des traces de la première auberge dans la localité du Lieu peu après la conquête bernoise. Ainsi en 1549 divers censitaires prêtèrent reconnaissance de leurs biens dans l'établissement de l'hôte Pierre Meylan.

En 1600 c'est Jaques Meylan qui exerce conjointement les fonctions de notaire et d'hôte.

En 1692 deux hôtes au Lieu. Pour éviter les jalousies, le Conseil ordonne que les dépenses faites par la commune se fassent chez les deux aubergistes "tant également que possible".

En 1706 encore, sur demande de SSB Stettler, une attestation de devoir accompli est consentie au lieutenant Moquin et famille,

tenancier du logis de l'Ours au Lieu, déjà cité en 1704.

On ne sait si celui-ci subsistait encore lorsque la commune racheta son propre bâtiment en 1708. Où il fallut d'emblée raccommoder les escaliers de la voûte et se procurer: - une armoire, celle-ci construite par Aaron Rochat des Bioux - une forme de lit y compris les ferrures - onze chaises de noyer - 7 pots et demi d'étain -.

La maison de ville est entièrement réparée en 1726. Coût: 1358 florins. En 1731 mise en place d'un four en catelles.

Ce bâtiment public se révéla pourtant bientôt insuffisant en cas d'affluence, notamment lors de chacune des deux foires du Lieu, celle de printemps et celle d'automne. Ouverture occasionnelle d'un second point de vente qui se vit établi de manière définitive en 1733.

Alors l'amodiation de la maison de commune était fixée à 350 florins, la pinte à 150 florins. Cette dernière échute à Pierre Moysse Meylan, secrétaire, à condition qu'il puisse vendre vin, pain et soit autorisé à tuer pour la viande nécessaire.

1739 voit le passage du bailli de Romainmôtier à la Vallée. Il est reçu à la maison de ville de la commune. Dépense: 120 florins.

Aux Charbonnières rien encore, si ce n'est parfois des débits occasionnels et cela depuis bientôt cent ans. Ceux-ci, dits cabarets borgnes, sont maintes fois dénoncés. Ainsi en 1754, tant aux Charbonnières qu'à la Frasse.

La pinte ou cabaret des Charbonnières ouvre en 1760. Après qu'il ait fallu lutter ferme avec le tenancier de l'auberge du Pont qui s'opposait avec vigueur à cet établissement. Difficultés d'où découla un long procès, avec finalement gain de cause pour le village des Charbonnières et ses gens.

Quant aux tenanciers des pintes du Lieu, ils faisaient grise mine, se plaignant que désormais ils vendaient moins. Et demandant à ce qu'il soit fait un rabais sur leur amodiation.

Hélas, hélas, c'est l'époque où le monde de cette commune s'abandonne trop à la boisson. Et reste trop tard dans les cabarets, incommodant les gens qui prennent leur repos, principalement Monsieur le ministre qui a l'oreille fine, est à deux pas, juste de l'autre côté de la rue, et fait rapport.

Est-ce à la suite de telles plaintes ? En 1770 les Conseillers font des rondes toutes les nuits aux cabarets du Lieu et

des Charbonnières.

Les bistroquets sont du coin. Et pratiquent souvent une autre profession, sans parler naturellement de l'agriculture nécessaire à chacun. Tel en 1792 Isaac Rochat et Moïse Rochat qui s'associent avec le régent Rochat pour l'amodiation du logis des Charbonnières. On ne sait pas si les leçons en ont profité!

1799. Le citoyen David Figuet de Combenoire a payé la patente à la nation. Il est en droit de continuer à vendre du vin. On le retrouve en 1800, en mars. 7 à 8 garçons se trouvent à table chez lui et boivent à dix heures du soir.

Tandis que ça danse parfois au logis du Lieu.

Sous l'Helvétique les patentes exigées des cabaretiers remplacent l'ohmgeld dû anciennement à LL.EE. et perçu par la commune. Les hôtes paient tant de florins par char de vin. Mais il y a char et char. Paraftra-t-il téméraire d'avancer, nous dit Auguste Figuet, qu'il s'agissait chez nous de demi-chars de quelque 350 litres, les seuls qui parvinssent à franchir les cols et encore grâce à une doublure.

Mais sans droits légitimes pour tenir les trois auberges alors en fonction, les deux du Lieu et celle des Charbonnières, et c'est la fermeture de celles-ci. Ce qu'il faut à tout prix éviter. Un problème, les papiers sont rares qui prouvent nos droits.

Première justification en 1801 qui se solde par le statu quo.

Seconde en 1820. L'administration vaudoise est pointilleuse. Il lui faut une réponse propre en ordre. Celle-ci adressée par l'intermédiaire du Juge de Paix qui à l'époque exerçait un peu les fonctions de préfet:

"Sur la Lettre que nous avons adressée, sous date du 9e août dernier, d'après la Loi du 2e Juin précédent, concernant le droit des auberges, nous avons l'honneur de vous dire en réponse.

1o Que la Commune du Lieu possède une auberge, au village du Lieu, sous l'Enseigne de maison Commune, - auberge qu'elle possède depuis un temps immémorial, et quelle a payés les droits d'ohmguel attachés à cette auberge, depuis 1566 jusques au changement de Gouvernement.

Que la Concession de cette auberge a été renouvelée par la Chambre administrative du Canton du Léman, en vertu de patente du 13e Juin 1801. La Commune n'ayant pas d'autres concessions de cette auberge, vû qu'elles ont péri dans l'incendie des archives de dite Commune, - arrivée en may 1691. Et pour justifier d'autant mieux ses allégués, nous vous transmettons la procédure qui a eu lieu dans le temps, pour le droit d'auberge ou Cabaret qui fut accordés les 13 août 1653 par le gouvernement d'alors et renouvelé ensuite par Sentence Baillivale du 1er Juillet 1760 pour ce qui concerne la Commune et hameau des Charbonnières.

2o. Quant au Cabaret des Charbonnières, sous l'Enseigne de

La belle Etoile, les droits et titres reposent sur la procédure mentionnée ci-dessus devant et aussi par patente de la dite Chambre administrative, du même jour 13e Juin 1801. Priant le Gouvernement de nous accorder les patentes nécessaires pour ces deux auberges. - 37 -

30. Quant aux droits de la Pinte de la Commune, existante au Lieu, depuis un tems immémorial; La Municipalité de cette commune désire de changer ce droit de pinte en celui de cabaret qui portera l'Enseigne de l'Etoile, afin d'avoir une concurrence avec son auberge de la maison Commune dont nous supplions le Gouvernement, de nous accorder cette Concession."

Concessions accordées.

Petits faits de la vie des auberges et environs.

1802. Passage de chars devant l'église pendant le sermon et la prière. Qui trouble la dévotion des assemblées religieuses.

1803. Le tenancier de la maison de ville est le dénommé Mercier. Scandale. 2 fustes de vin sont arrivées chez lui un dimanche. Mais il tient son excuse. Les charretiers étant en route depuis quatre jours, les neiges ont retardé leur arrivée qui n'a pas pu se faire le jour d'avant.

Mercier célèbre dans la commune en son époque. D'autres tenanciers le seront aussi au XXe siècle! Il aurait fait circuler de fausses pièces de monnaie de 4 batz. Alors Mercier faux-monnayeur? On doit très certainement lui mettre beaucoup de choses sur le dos. Néanmoins une visite domiciliaire est faite, des scellés apposés sur ses armoires.

Jean-Baptiste Mercier en plus vend du mauvais vin. A tel point que la Régie s'est vue obligée d'en prendre aux Charbonnières pour la communion. Les fidèles ont le goût délicat! Les chemins du ciel passent par des voies inattendues!

Nouvelles plaintes de la municipalité et du hameau contre le prédit et sa femme Marie née Raymond. Qui sont même sous le poids de la justice. On veut se saisir de leur personne, on entoure l'hôtel, on y pénètre, qu'y voit-on? simplement que les deux oiseaux ont déjà filé! Pas folle, la guêpe!

Revenons deux ans en arrière. Aux Charbonnières, en plus de l'auberge, nous sommes en 1801, la citoyenne Marie, femme de Jean-Pierre Rochat l'aveugle, vend des liqueurs spiritueuses sans permission. Ce commerce cause des débauches, tant à la jeunesse qu'à d'autres. Elle a aussi vendu de l'eau-de-vie à des français, de nuit. C'est grand scandale et batterie. Mais, dit-elle, ces deux hommes ne sont que ceux chez qui elle va faire des affaires quand elle se rend outre Risoud. Tout ça sent bien bon la

contrebande dont à cette époque, début du XIXe siècle, le village des Charbonnières en est un centre incontestable. Et incontournable. Venu de plaine avec votre ballot, vous franchissez le pont du Pont, que trouvez-vous sur le chemin de Bourgogne ? Les Charbonnières.

Autre sujet de plainte contre la dite Rochat, elle a reçu chez elle un prisonnier évadé de Lausanne. Tout pour plaire aux autorités!

En 1822 c'est l'introduction des nouvelles bouteilles. Les anciennes peuvent encore être utilisées, à condition que leur soit apposés des anneaux circulaires et qu'elles soient vérifiées.

Remise de mesure aux aubergistes:

- Louis Rochat hôte de la commune: 1 pot + verre.
- Philippe Meylan de l'Etoile: idem.
- Louis Rochat, hôte aux Charbonnières: idem.

Le tout en étain et marqué d'une lettre capitale L, marque de la commune du Lieu.

Désormais l'office des poids et mesures du canton veille. Plus question de fraude en quoi que ce soit. C'est véritablement une nouvelle époque qui commence pour le commerce.

1823. Achat d'un fourneau double et sans marmites no 25 en place du vieux pour la salle de municipalité. A-t-il remplacé le fourneau de fer installé en 1758 ?

1835. Réclamations de François Guignard, fermier de l'auberge de l'Etoile au Lieu, soit pinte. A cause des pertes que lui occasionne le service religieux accordé au hameau des Charbonnières en lui enlevant une partie des chalands qui avant cette époque faisaient un grand débit dans son auberge.

Il faut se souvenir qu'alors tous les fidèles de la commune fréquentaient l'église paroissiale du Lieu. On se désaltérait probablement en arrivant, la poussière du chemin ça donne soif, on le faisait aussi après, en vue du retour!

1838. Concession d'une auberge au Séchey. Qui deviendra bientôt la Croix fédérale, un jour le Café Suisse. Celle-ci installée, d'après Auguste Piguet, dans la maison de la commune, no 110 du plan 37 du cadastre de 1812.

C'est l'époque même où la Municipalité est invitée à porter toujours plus d'attention sur la police des auberges et à réprimer l'ivrognerie par tous les moyens mis à sa disposition.

1858. Incendie du village du Lieu. On s'interroge sur l'opportunité de reconstruire la maison de commune. On se décide pour une remise en état. Eglise et Hôtel de ville à rebâtir, les finances n'en mèneront pas large pendant quelques décennies. Que de sacrifices.

C'est dès cette époque que naissent divers établissements publics à l'écart des villages principaux, dans les hameaux. Cafés, restaurants et épiceries, eux aussi au goût fort prononcé de contrebande. Ainsi à Fontaine-aux-Allemands, aux Plainoz - la frontière n'y est vraiment qu'à deux pas! - Vers chez Claude, à la Frasse. La plupart de ces établissements disparaîtront en même temps que se dépeupleront ces zones habitées périphériques. Seul le Café français à la Frasse, sympathique aux gens du Lieu qui y montaient les dimanches, fermera ses portes aux environs de 1960, la commune de moins en moins apte en son austérité à accepter ce genre d'établissement peu surveillable. C'était la fin révolue d'une époque. Et avec elle, l'austérité, justement, revenait au pas de charge.

Tandis que dans les bas l'Hôtel de Ville toujours plus accapare la bourse communale.

Avec sa reconstruction complète en 1903 - 1904, sous les ordres de l'architecte Paul Rochat. Budget: 7020.-

Manque de chance, en 1905 le voisinage sis juste en dessous de l'hôtel brûle. Celui-ci subit quelques dommages.

Nouvelles transformations en 1928 - 1930. Cette fois-ci budgétées à 50 000.-

Et enfin une rénovation complète est décidée au début des années soixante. Il faudra longtemps avant que l'on ne se décide tant il y a à faire. Les projets:

- Vente de l'hôtel et construction d'un nouveau bâtiment communal.

- Rénovation plus ou moins complète.

- Démolition de l'édifice et remplacement par un bâtiment neuf.

Décision de 1966 où débutent les travaux. 28 entreprises mettent la main à la pâte pour une restauration complète. Architecte: Michel Fantoli. Coût prévu: 550 000.- Inauguration le 1er décembre 1967.

La suite ne sera qu'une longue suite de frais et de tenanciers aux talents très divers.

Quelques dix ans plus tard, en prenant les chiffres fournis



par la municipalité, on pouvait constater réellement combien cet édifice coûtait cher à la collectivité:

Le compte d'exploitation de l'hôtel se présentait comme suit pour les années 1968 à 1976:

Recettes courantes	142.000. - - 11.000.- =	FR 131 000.-
Dépenses courantes		<u>85 000.-</u>
Reprise du mobilier par la commune		42 000.-
Intérêt du capital engagé (618.000.-) au taux de 6 % l'an pendant 9 ans		<u>334 000.-</u>
	Total des dépenses	<u>461 000.-</u>

Pour les 9 dernières années, l'Hôtel de Ville a coûté à la commune 330 000.-

Un projet de vente de l'Hôtel de Ville, assez peu sérieux il faut le dire, interviendra sans résultat en 1981. La commune du Lieu gardera ainsi son hôtel qui pourra fêter dans 12 ans, ses 300 ans en tant qu'établissement public.

Quant à l'histoire des enseignes des logis du coin, elle reste à faire, entièrement. Juste sait-on que dans la première moitié du XVIIIe siècle aucun signe distinctif ne signalait l'existence d'une auberge dans la commune, notamment au Lieu. Pas même le petit sapin traditionnel. Des étrangers dans la nécessité de se rafraîchir pouvaient passer devant la maison de ville sans se douter qu'on y vendait du vin. En 1776 enfin, une enseigne pendante apparut, la première du genre.

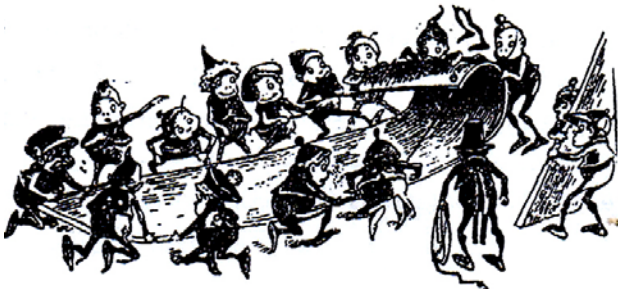
Auberges - pintes - cabarets - cafés - restaurants - hôtels - logis - tea-room - et autres bistrotts de la commune du Lieu au cours des âges

1549	Hôtellerie Pierre Meylan, le Lieu
1600	Hôtellerie Jaques Meylan, le Lieu
1706	Logis de l'Ours, le Lieu
1708 - *	Maison de Ville du Lieu, plus tard Hôtel de Ville
1760 - 1838	Pinte du Lieu dite "L'Etoile" dès 1801.
1842 - 1868 ≈	Cabaret des Charbonnières, dit "A la Croix-Blanche" parfois aussi et plus tard, "A la Belle Etoile". Le bâtiment où il se tenait s'appelle encore le "Vieux Cabaret".
1798	Pinte Figuet de Combenoire
1838 - 1979	Auberge du Séchey dite "Croix-fédérale", "Café suisse" dès au moins 1888. Dernière tenancière: Mme Marguerite Frei.

- 41-
- 1850 - 1868 Cercle de l'Espérance au Lieu. Peut-être aussi pinte Guignard.
- 1850 - 1895 Cercle de l'Union au Lieu, dit cabaret Dépraz dès 1859, café de l'Union dès au moins 1888. Louis Dépraz.
- 1859 Pinte Edouard Rochat aux Charbonnières.
- 1859 - 1876 Pinte-restaurant de Fontaine aux Allemands, Lucien Reymond propriétaire. Celui-ci vendra un jour ses bâtiments et son domaine qui donnera l'alpage de Chez Lucien.
- 1866 - 1872 Pinte Louis Guignard, Combenoire.
- 1866 - 196. Pinte François Guignard à la Frasse, "Café français" dès au moins 1888.
- 1872 - \* "Hôtel du Cygne" aux Charbonnières, appelé de telle manière dès au moins 1888.
- 1872 - 1876 Hôtel du Nord au Lieu
- 1872 Café Louis Aimé Cart à la Frasse.
- 1876 - 1915 Café Henri Auguste Cart de Vers chez Claude, "café du Risoud" dès au moins 1888.
- 1878 - 1901 Café des Plainoz, Paul Aubert.
- 1878 Pinte Guignard à la Grand-Sagne.
- 1884 Café Jules Rochat à la Tilliettaz.
- 1895 - \* Café brasserie Rochat-Baudin aux Charbonnières. "Terminus" dès la construction du chemin de fer Pont-Brassus. Cherchez l'astuce!
- 1895 Matiola, aubergiste en Bonport.
- 1905 - 1915 Café de la gare au Lieu
- 1905 Café de tempérance aux Crettets, les Charbonnières, Marie Rochat propriétaire.
- 1925 - \* Café des Esserts de Rive, aussi tea-room.
- 19.. - 1965 Tea-room de Haut-Crêt, Mme Paul Meylan propriétaire.
- 1957 - 1989 Tea-room de Castel-Joux, puis restaurant. Propriétaires: Mme et M. Gilbert Lugrin, les Charbonnières.

Notes: \* établissements toujours ouverts.

Les dates d'ouverture et de fermeture ne sont qu'approximatives. Elles correspondent aux dates extrêmes que nous avons pu découvrir lors de nos recherches. De ce fait cette liste pourra encore être affinée.



Les anciennes productions de la Boissellerie du Lieu.

## Fours et alimentation

La plupart de nos particuliers obtinrent très tôt de LL.EE. le droit de pouvoir établir des fours. Dont ils ne firent vraiment usage que dans les petits hameaux où, éloignés des commodités générales, on devait se débrouiller seul.

Dans les grands villages, ayant à disposition le four banal ou commun, on s'en contentait dans la plupart des cas.

Le four banal du Lieu changea maintes fois de place. On le découvre en 1691 qui constitue la partie inférieure de la petite église. Ainsi pas besoin de chauffage pour celle-ci, d'autant plus qu'elle brûle! Sa reconstruction semble se faire au même endroit. Cependant qu'en 1750 on établit le nouveau et dernier four du village en dessous de la route de la gare. Coiffé d'un toit pyramidal à la manière de beaucoup de nos anciens chalets, c'est l'un des plus vieux bâtiments du village du Lieu, véritable monument historique qui demande à être conservé.

La maintenance d'un four banal était une obligation de la collectivité:

"... afin que les povres qui nont point le pover de faire fours particuliers en leurs maysons y puissent secher leurs bledz et cuire leurs pains" 1.

Le four banal du Séchey, qui résulta de l'ancienne licence accordée à Pierre Meylan dit Perrod en 1544, a changé lui aussi maintes fois de place. On le trouve dans le haut, entouré de toutes parts par la charrière publique au début du XIXe siècle. Il avait été construit en 1754 pour la somme de 146 florins. Il disparaîtra en 1871 lors de la réalisation de la nouvelle route de la commune dont il gênait le tracé. Tandis qu'un nouveau four a retrouvé sa place dans le bas du village en 1857, sur lequel sera construit, au début du XXe siècle, le premier bâtiment industriel du hameau puis la Grande salle.

Aux Charbonnières on ne connaît guère qu'un emplacement pour le four, celui de la boulangerie actuelle. Ainsi depuis plus de trois siècles, le pain de ce village se cuit dans les mêmes locaux.

Un recensement des maisons effectué par l'Etat de Vaud en 1837 permet de découvrir, en plus des fours banaux précités, 62 fours particuliers, dont 8 à la Frasse, 9 au Lieu et 5 à Fontaine aux

---

1. Reconnaissances de 1549, ACL, XBA, 1-2.

Allemands. Le hameau des Charbonnières quant à lui n'a qu'un four -43- particulier au village même et 2 aux Crettets.

Qui dit four dit pain. Longtemps la cuisson pour les gens de passage est du ressort des hôteliers aussi habilités à faire boucherie, nos hommes à tout faire.

Des dames venues de Vallorbe vendent du pain aux Charbonnières en 1740. On les soupçonne de les faire trop petits mais surtout pas de pur froment.

Des boulangers occasionnels sont nommés en 1816 pour cuire le pain des pauvres. Il y a disette.

Les fournisseurs de nos villages sont indigènes. Jusqu'à ce que viennent des boulangers de Suisse-allemande, avec Gaitan Stocker d'Argovie en 1860, Jean-Henri Meyer de Bâle-Campagne de 1862 à 1866. Les deux pétrissent et enfournent au Lieu. Aux Charbonnières nous est signalé Friedrich Johann Mast, venu de Bâle en 1872.

Nos sociétés ou associations de four tombent à la fin du XIXe siècle. Interviennent alors de vrais boulangers professionnels: Eugène Dépraz au Lieu en 1882, puis Eugène Aubert en 1888, Charles Gisclon aux Charbonnières en 1895 qui y demeure au moins jusqu'en 1915.

4 boulangers fabriquent dans la commune en 1901.

Outre les auberges, il n'y a pas de véritables boucheries où les particuliers puissent s'approvisionner. Les cultivateurs sacrifient de temps à autre une bête sur l'âge non portante ou suspecte, un veau mâle. Cette viande, fraîche ou salée, sert surtout à la consommation de la famille. On en vend volontiers aux amateurs ou on en prête, à charge de revanche.

Les 2 premiers bouchers de la commune nous sont signalés en 1851: François Guignard et Moïse Longchamp, des Queues sauf erreur.

Le vin est débité par les auberges. Un commerce indépendant se crée aux Charbonnières en 1865, propriété de Rochat Frères.

Nos premiers magasins d'autrefois sont ceux des sauniers, seuls autorisés à distribuer ce précieux condiment qui nous arriva des siècles durant de Salins, puis de Bex dont les salines sont exploitées par LL.EE. dès 1685. Sans toutefois que celles-ci puissent nous fournir avant longtemps. Car au début la production suffit à peine à couvrir les besoins du Chablais.

De quand datent nos premières épiceries ? Les besoins en denrées extérieures ont toujours existés. La vision d'une région coupée du monde et qui se surfit entièrement à elle-même pour

son alimentation comme pour bien d'autres choses est un mythe soigneusement entretenu. Première preuve: le sel. Seconde: les épices. Suivantes, dès qu'on en fait commerce en Europe occidentale: le thé, le café, le cacao, le sucre, etc... Un intense commerce a pour support ces diverses marchandises que nos commerçants locaux, boisseliers, marchands de fromages, horlogers, remontent en contrevoiture quand ils se rendent sur les bords du Léman. Ce sont à n'en pas douter nos premiers épiciers.

Sur une liste des professions de 1827 sont cités quatre revendeurs. Pour deux de ceux-ci il est précisé: "soit sa femme". Nul doute que ces dames plus que les hommes se montrent capables de tenir boutique, mais surtout en ont la patience.

Profession exactement désignée en 1857 où l'on trouve des épiciers au Lieu, à Combenoire et au Séchey. Ils devaient dès lors se multiplier. En 1901 on en trouve 5 au lieu et 5 aux Charbonnières. Deux au Séchey en 1905.

On sait d'autre part l'importance qu'ont acquise au XIXe siècle certaines de ces petites épiceries de frontière, du côté de la Frasse, de Vers chez Claude et des Plainoz. Il flotte sur cette époque un fort parfum de contrebande.

La Société coopérative du Lieu débuta en 1934 dans les locaux occupés à l'heure actuelle par la poste du village. En 1959-1960 la maison de Julien Humberset fut démolie pour faire place au nouveau magasin Coop, et celui-ci d'un style architectural vraiment digne des années soixante. Cette Coopérative cessa ses activités en 1975, remplacée par la société "Villageoise" toujours fidèle au poste.

M. Daniel Piguet, dernier gérant de la Coop, en avait suivi toute l'existence puisqu'il y avait débuté en 1934 à l'âge de 17 ans.

La Société coopérative des Charbonnières quant à elle fut créée à la même époque que celle du Lieu. Elle cessa ses activités en 1973 et ne fut pas remplacée.

Les camions de distribution Migros s'arrêtèrent en nos villages dès 1957. Et cela jusqu'en 1989. Ceux qui ont vécu cette époque se souviendront du premier passage, événement véritablement historique. En effet, si certaines de nos épiceries tiendraient le coup, celles-ci liées à une fabrication de pain, beaucoup d'autres pourraient bientôt mettre la clé sous le paillason.

On se tournait vers les grandes surfaces. Ouverture du magasin Migros au Sentier le 30 octobre 1964. Centres dont les chiffres d'affaire seraient en fonction directe de la disparition de ces petits magasins, mais aussi du développement prodigieux du parc automobile qui autoriserait désormais chacun à se ravitailler où bon lui semble.

Ce qu'on trouvait dans une épicerie de village en déc. 1883.

### CHEZ ROCHAT-BALISSAT, AUX CHARBONNIÈRES.

Manchons, boas, pelisses, manchettes en fourrures pour dames, manchons et boas russes pour fillettes; gants à ressorts, gants de peau; foulards tout soie, mi soie et cachemire, dessins de pantoufles brodées, canevas et laine, carton Bristol, soie et rubans, porte-manteaux, châles russes et ordinaires, carré-longs, tapis de table, de lit, de chambre, couvertures blanches et de couleur, bacheliques blancs et de couleur; chauffe-pieds, chauffe-lits, fers à charbon, fers à gauffres, lampes à esprit-de-vin, mitrailleuses avec grilles et rôtissoires, lampes à pied, chandeliers et vases métallisés; broches, bagues et boucles d'oreilles, chaînes, médaillons, colliers, bracelets; nécessaires, porte-monnaie et étuis à cigares brodés, psautiers en velours, fermoir en argent, albums, buvards, écritaires, encriers à ressorts, plumes miraculeuses; peignes, brosses à cheveux métalliques; thermomètres, boussoles, lunettes, essences et parfumerie, savon de goudron, couleurs diverses pour teindre; encre à marquer le linge; sacs en peau pour dames, paniers brodés, sacs d'école et de voyage, parapluies et cannes; services de table, déjeuners à café et à thé, verres et carafes en cristal; plateaux, glaces et miroirs; théières, cafetières, pots à lait, passoires en métal anglais; livres d'école.

Pour dames et messieurs, toujours bien assorti en draps unis et façonnés, milaines, petits draps, futaine et ratine; pantalons, paletots, gilets, chemises, blouses, broustouts, gilets de chasse, casquettes, toques et bonnets russes; chaussures fines et ordinaires pour messieurs, dames et enfants; soie noire, satin, velours, cachemire, mérinos, damas, beige, et alpaga; garnitures en fourrures, franges chenillées, passementerie; jupons drap, feutre et tricot.

Literie au complet, ressorts pour lits; épicerie, mercerie, poterie, ferblanterie; fruits du midi; vernis et pinceaux, verre à vitres; patins Club et Halifax pour dames; grandes guêtres en ratine.

Aperçu de quelques prix; chemises cotonne flanelle depuis fr. 2,20, milaine depuis 50 centimes le mètre, couteil molleton 65 c., sarcelot 30 c., mouchoirs de poche 20 c., pantoufles claquées 2 fr. 80, ordinaires 4 fr., bottes depuis 44 fr.; café bon goût 1 fr. le kilog., chicorée 60 c., sucre 85 c., pruneaux 70 c., raisins 95 c. Essences diverses, oranges et citrons.

Grand choix de jouets d'enfants.

Expérimentation des nouveaux produits des frères Cart de Fontaine aux Allemands dans les côtes de la Grand-Tépez!



## Organisation politique de la Commune du Lieu

Au début il y eut les syndics qui fonctionnaient par deux à la tête de la communauté, l'un jouant le rôle principal. Il existait d'autre part un conseil de nombre variable composé de prod-hommes choisis dans les notabilités. Eux tous élus certainement par une assemblée des chefs de famille dont on retrouve la trace au cours des siècles.

L'assemblée des prod-hommes décidait de toutes les dépenses à faire aux bâtiments publics, désignait les fonctionnaires soit le sonneur, le saunier, les messeillers, les bergers, les dize-niers et autres responsables chargés de surveiller les travaux à effectuer, dans la plupart des cas les réparations aux routes et le dégagement de celles-ci en hiver si l'on s'en donnait la peine, allez savoir.

Les syndics sont déjà appelés gouverneurs (gubernatores) en 1458. Le terme dès lors va s'imposer.

A la conquête bernoise la commune a à sa tête un "premier" ou "grand gouverneur" et un "second" ou "petit gouverneur". Charges correspondantes aux recteurs-syndics du temps des Prémontrés qui fonctionnaient aussi comme boursiers de la commune.

Pour le législatif, à défaut de livres de procès-verbaux, ayons recours aux actes du XVIIe siècle reproduits pour la plupart dans les AALJ de Gingins.

Nous trouvons en 1550 deux gouverneurs et syndics, deux conseillers des gouverneurs, 1 conseiller du menu commun, plus 19 hommes et habitants de la communauté du Lieu. Nous avons-là la première preuve certaine de l'existence de 2 conseils distincts.

Situation que l'on retrouve en 1571 avec deux gouverneurs, 2 conseillers de commune et 2 conseillers des gouverneurs.

Le nombre des conseillers varie: 66 en 1591<sup>1.</sup>, 80 en 1594<sup>2.</sup>.

Ce n'est qu'avec l'apparition des procès-verbaux en 1685<sup>3.</sup>

---

1. Acte de 1591 maintes fois signalé et cité par A. Piguet dont malheureusement nous n'avons retrouvé la trace. Il s'agit d'une vente de boisés au Solliat.

2. ACL, F 119 bis (3), vente aux Cernies.

3. Les procès-verbaux antérieurs ont disparu avec l'incendie de 1691.

que les renseignements foisonnent, sans nous apporter toutefois la clarté voulue, l'effectif de l'un et de l'autre conseil subissant des variations étonnantes au cours des âges.

1685: 73 conseillers

1731: 11 petits conseillers et 30 grands plus 3 surnuméraires

1732: 40 grands conseillers

1740: 35 grands conseillers.

Norme idéale atteinte peut-être pour la seule et unique fois en 1760 avec 12 petits conseillers et 24 grands.

Un questionnaire rempli par la commune à l'adresse du bailli en 1788 indique 32 conseillers choisis dans les différents hameaux en proportion de la population.

Les conseils rivalisent toujours d'importance. On les trouve en conflit dans les années 1760 où le conseil des 24 se plaint du dirigisme outré du conseil des 12 qui demande, en plus d'une augmentation substantielle de salaire, le droit d'élire tous les conseillers <sup>1</sup>.

Les deux conseils siègent ensemble, mais chacun doit demeurer à sa place en fonction de son appartenance et assis par ordre d'ancienneté. La rémunération des membres est occasionnelle. Un fixe n'intervient que sur la fin de l'époque bernoise.

Les élections se passent à 3 niveaux. Chaque village propose ses candidats, les douze procèdent à une première élimination et le grand conseil à une seconde.

Les assemblées se tiennent à l'issue du prêche.

Les conseillers se doivent d'avoir une morale en apparence irréprochable. Des injures, le dénigrement public en conseil, des vols de bois, sont sanctionnés par l'expulsion du fauteur. Cependant celui-ci, après paiement d'une somme fixée par le ou les conseils, amende honorable faite auprès de ceux-ci et du ministre, peut réintégrer l'assemblée. On n'a pas la rancune bien longue.

La fréquentation laisse souvent à désirer. L'assemblée commence par la prière.

Revenons aux gouverneurs. Leurs fonctions sont innombrables qui nécessitent d'incessants déplacements dans la commune, à Romainmôtier, quand ce n'est pas à Berne, où ils comparaissent devant le Sénat, le Consistoire suprême ou devant une des nombreuses chambres de la capitale. Toutes ces vacances obligent souvent

---

1. AHC, FA 51 (s.d.)



les vénérables élus à négliger leurs propres affaires. D'où la réticence à se voir charger d'une telle tâche. Mais celle-ci étant obligatoire, vouloir s'en délivrer coûte cher. Tel en 1737 où Isaac Rochat doit déboursier 90 florins pour en être quitte.

-4

Les gouverneurs sont tenus au port de l'épée pendant leurs fonctions. Un insigne honorifique, cocarde ou bouquet, vient agrémenter la coiffe de ces messieurs le jour de leur établissement ainsi que le dimanche suivant.

Parfois peu lettrés, les gouverneurs sont soutenus dans leurs fonctions, pour la tenue des comptes surtout, par les secrétaires, ceux-ci notaires ou greffiers de justice inférieure. Car les personnes habiles à manier la plume n'abondaient pas en ce temps-là. D'où des secrétaires du conseil quasiment inamovibles, qui ne quittaient souvent leurs fonctions que "les pieds devant".

Notons aussi la présence des chefs de famille qui jouèrent parfois un rôle d'importance dans la vie communale, consultés pour des questions essentielles ou prenant des initiatives d'eux-mêmes. Ce fut le cas en 1693 où le menu peuple, mécontent des absences abusives des conseillers, leur imposa une réglementation. Ce faisant les chefs de famille se plaçaient au-dessus des conseils qui s'inclinèrent.

\* \* \*

Le départ de Berne mit fin à l'existence des 2 conseils. On trouve dès 1798 un seul conseil à la commune du Lieu. Qui se voit cependant en compétition dès le 16 mai avec le Comité de surveillance qui n'aura qu'une durée éphémère. Puis bientôt avec la Régie qui débattrà grosso-modo des mêmes objets. Les livres de procès-verbaux de chacun de ces deux organismes en témoignent. La Régie est supprimée en 1803.

De 1803 à 1815 une assemblée primaire formée des citoyens actifs élit la municipalité. 74 citoyens seulement votent en 1805. Il doit s'agir des plus aisés, dans tous les cas de ceux qui paient l'impôt. Il ne semble pas y avoir eu de législatif dûment constitué avant les lois du 2 juin et du 14 novembre 1815 sur l'organisation des conseils communaux.

Le premier conseil est assermenté cette année-là à l'église du Lieu au son de la cloche par le Juge de Paix, président provisoire.

Curieusement les premiers présidents du Conseil communal sont

en même temps syndics. Et cela jusqu'en 1832. Ce manque de séparation des pouvoirs n'a pas dû être du goût de tout le monde.

-49-

Le système d'élection de ces premiers législatifs est d'une grande complexité. Une certaine année il ne fallut pas moins de 9 tours pour obtenir tous les membres d'un conseil qui en comportait 31.

Les rapports entre le Conseil communal et la municipalité ne seront pas toujours au beau fixe. La gestion n'est même pas approuvée en 1884 où l'administration s'est montrée constamment hostile à la majorité du conseil. Les difficultés toujours majeures de l'exécutif à se plier au législatif. Retrouvées tout au long de notre histoire politique, et cela jusqu'à nos jours, et qui donnent parfois, et même souvent, un goût un tantinet amer. Situations ambiguës où souvent l'exécutif commande et le législatif obéit. Inverse exact d'un principe démocratique bien compris et appliqué dans ses règles fondamentales.

La démocratie toujours fragile, même à l'échelon communal.

En 1845 le conseil adhère aux événements des 14 et 15 février qui mettent en place une nouvelle constitution vaudoise et l'établissement du suffrage universel pour les hommes âgés de 21 ans et plus. Il faudra attendre 1959 pour que la femme acquière enfin les mêmes droits sur le plan cantonal, et jusqu'en 1971 sur le plan fédéral.

Le système dès lors n'évoluera plus guère, tout au moins dans ses grandes lignes. La machine est bien huilée.

Relevons au passage que jusqu'en 1878 toutes les votations se sont faites au chef-lieu. A cette date le village des Charbonnières, qui comprend 113 électeurs sur 313 inscrits sur le registre civique, demande son bureau électoral:

"Nos élections communales pour nommer 45 membres au Conseil communal durent au moins deux jours. A la distance où nous sommes du chef-lieu, à 3/4 de lieue, et pour un certain nombre de forains à plus d'une lieue et dans une saison où l'hiver, à la montagne, sévit encore souvent dans toute sa rigueur, il y a de graves inconvénients au déplacement de ces 113 électeurs qui pendant deux jours sont hors de chez eux, obligés de vivre à l'hôtel.

On éloigne ainsi du scrutin les personnes âgées et celles qui ne sont pas capables de supporter de pareils frais ou celles qui s'accrochent mal d'un genre de vie, qui disons-le, dégénère facilement en immoralité, on place les électeurs des Charbonnières dans une condition d'infériorité vis à vis de ceux des autres hameaux, en sorte que la représentation du Conseil Communal n'est pas l'expression vraie de la majorité des citoyens" 1.

---

1. ACL, A 19, du 15 III 1878.

Demande acceptée. Les Charbonnières auront désormais leur bureau de vote.

La tentation est grande, heureusement rarissime, d'engager le Conseil communal dans la voie périlleuse de la politique générale. En témoignent les lignes suivantes. Nous respecterons bien entendu l'anonymat de la personne concernée:

"Monsieur X. donne lecture d'un message qu'il propose au Conseil d'adresser à la colonie italienne de la Vallée de Joux et ainsi rédigé: "Le Conseil communal du Lieu, réuni en séance de ce jour, conscient de la gravité du moment, adresse son salut à la colonie italienne de la Vallée du Lac de Joux et leur fait part de son admiration pour l'attitude digne et résolue du peuple italien devant l'impérialisme et l'idéalisme intéressé anglais"

Après en avoir délibéré, le Conseil repousse cette proposition. Le Conseil enfin décide que le procès-verbal de la présente séance ne sera pas envoyé à la FAVJ".

La présence des partis est signalée dans les années cinquante et soixante avec l'U.D.L. puis le parti socialiste dès 1957. Cette mode politique pour la commune du Lieu ne tiendra pas.

4 citoyennes entrent au Conseil communal en 1966 qui sera présidé pour la première fois par une dame en 1975-1976 avec Mme Elisabeth Dépraz du Séchey. Tandis que pour l'exécutif, ce n'est qu'en 1993 qu'une municipale, Mme Rose-Marie Clot des Charbonnières est nommée et apporte enfin un soupçon d'équilibre dans un exécutif où l'homme a régné sans partage pendant deux siècles.

Notons pour finir le dévouement remarquable de certains citoyens en faveur de la commune et de sa gestion:

1953 Adieu. Pour la dernière fois le secrétaire Marcel Rochat signe le procès-verbal du Conseil communal. Il le fait en appelant de tous ses voeux sur la commune, ses autorités, ses habitants, la protection divine. Le Lieu, le 14 décembre 1953. Le président: F. Villard, le secrétaire: Marcel Rochat. Secrétaire depuis 27 ans; du C.C. depuis plus de 50 ans. Il reçoit un fort beau volume et 20 bouteilles du meilleur cru.

1957 Fin de législature 1957. Deux sortants après 50 ans d'activité: John Golay et Victor Guignard.

1967 Victor Golay, 36 années municipal. 16 ans syndic.



Une assemblée  
de commune au  
XIX<sup>e</sup> siècle!

Le feu et les incendies dans la commune du Lieu

-51-

Notes diverses et listages.

Une partie importante du corps des maisons était en bois, dont beaucoup "s'appondaient" les unes aux autres pour créer ces voisinages qui constituaient l'essentiel de nos agglomérations. La place étant précieuse, on n'allait pas disséminer les fermes sur les bonnes terres. Il fallait se nourrir avant tout.

Grave inconvénient de ce système, le feu prenait à un bout, si le vent du jour courait dans le mauvais sens, le voisinage entier disparaissait dans les flammes.

Un lecteur de "La Vallée de Joux à la Belle Epoque" disait: "On n'y parle que d'incendies!" Remarque judicieuse pour un fait réel. La liste annexe fera comprendre à quel point ce fléau a marqué la région.

On n'en était guère plus prudent, charriant des braises dans des bidons en bois d'une maison à l'autre, rentrant dans les granges avec des falots ou des lanternes allumés, et plus tard y bourrant une bonne pipe sur le seuil pour contempler l'orage.

Les cheminées de bois restaient dangereuses bien que le ramonage fut pratiqué avec sérieux dès au moins le début du XVIIIe siècle et qu'elles fussent contrôlées une fois l'an par les préposés.

Mais pouvait-on surveiller toutes les "folies" que faisaient nos gens avec le feu ? Et pouvait-on deviner quel pyromane allait bientôt perpétrer un acte criminel ?

Incendies, catastrophes naturelles et démolitions de maisons dans la commune du Lieu du XVIIe siècle au XXe siècle

- 1629 Inondations. Bonport en souffre.
- 1654 Environ. Pitié pour nos archives combières! "Il y a environ 10 ans que la plupart des maisons de l'Abbaye furent brûlées et que ce grand péril et risque on sauva le coffre où étaient les droits de la dite commune, de sorte qu'en sortant le dit coffre il fut en partie allumé et ouvert tellement qu'une partie des manuscrits furent ou brûlés ou perdus" (ACA, acte du 6 juin 1664).
- 1669 Nouvelles inondations. Destruction partielle des bâtiments de Bonport.
- 1673 Idem.
- 1685 A la suite d'un incendie causé par un individu qui oublia une lampe allumée à la grange, les 4 maisons qui forment le voisinage de Combenoire furent reconstruites en 1685 (L.R. 1864, p. 32).
- 1693 Juin. La grêle fait d'importants dégâts en Combenoire.

- 1698 Plantes accordées aux meuniers de Bonport, David Reymond et Estiennaz Ravez, dont les bâtisses sont toutes délabrées et en partie tombées.
- 1705 Feux dans les joux.
- 1708 Débordements d'eaux. Ceux-ci au cours des âges en fait si nombreux qu'on s'en tiendra aux essentiels.
- 1751 A la suite de pluies prolongées, le lac monta jusqu'au niveau des Moulins du Chenit, emporta le pont entre les deux lacs et força à évacuer les maisons riveraines au Pont et aux Charbonnières (J.-D. Nicole, pp. 438 et 439).
- 1776 1er février. Incendie des Plainoz. Maison de Jacques David et Jean Pierre Guignard. Construite en 1769.
- 1780 3 août. Incendie de la maison de Jacob RoCHAT de l'Épine.
- 1797 Eventuellement 1798. Demulen reconstruit son chalet de la Muratte-Dessous probablement incendié avant cette date. Dit Chalottet.
- 1798 Bonport, incendie des moulins et scies (Glanures).
- 1806 8 novembre. Incendie des Plainoz. Deux fermes. Le feu s'est manifesté à la maison de Frédéric Reymond, environ midi, et s'est propagé au bâtiment attenant, de Jouffroy, capitaine. Les deux maisons furent totalement consumées par les flammes avec tout ce qu'elles contenaient, tant en fourrage, meubles et linges. Fort vent du nord qui soufflait (ACL).
- 1809 Acquisition possible d'une première pompe à feu par la commune. Engin qui aurait participé à l'incendie de Derrière-la-Côte (Piguet-Dessus en réalité) du 27 août. Seule trace documentaire de cette pompe.
- 1811 En Billard, incendie mis par une banne à charbon. Ne fut pas reconstruit (L.R., 1864, p. 28).
- 1817 Il y eut un incendie Vers chez Claude (L.R., 1864, p. 33).
- 1817 Hautes eaux, Bonport submergé (Glanures).
- 1823 Achat d'une pompe à feu par la commune du Lieu et constitution d'une première compagnie de pompiers. 14 volontaires. La pompe, construite par Ulrich Schenk de Berne, coûtera 75 louis. Rendue à Avenches, aller la chercher avec un corps expéditionnaire sera une véritable aventure.
- 1824 Incendie de Bonport (Glanures).
- 1826 Achat d'une pompe à feu par le village des Charbonnières, constitution d'une Compagnie pour ce village.
- 1843 Idem pour le hameau du Séchey.
- 1855 Incendie au bois de Pré Lionnet.
- 1858 18 juillet. Incendie du village du Lieu, 34 maisons détruites avec l'Hôtel de Ville, la Cure et l'Église.
- 1859 Vente du chésal de la maison provenant de Jules Nicole incendiée. A Alexandre Guignard (ACL, BA 4, p. 196). Région de Fontaine aux Allemands.
- 1861 Juin. Le voisinage chez Merlin à Fontaine aux Allemands aurait été incendié et n'aurait pas été rebâti (L.R., 1887, p. 79).

- 1862 Début d'août. La grêle endommage le toit de l'église des Charbonnières.
- 1866 19 juin. Incendie du village des Charbonnières, quartier du Cygne, 3 maisons.
- 1866 10 août. Cyclone au Risoud.
- 1872 4 septembre. Incendie au village des Charbonnières, bas du village, quartier Pisome - l'Abri, 9 bâtiments.
- 1879 26 novembre. Au matin, incendie du Chalet-Neuf des Esserts.
- 1882 25 décembre. Incendie au Lieu. "1882, Le Lieu. 11 maisons furent détruites par l'incendie du 25 décembre. Le sinistre ne s'étendit pas à la rangée d'en face toute couverte en tavillons, grâce à l'épaisse couche de neige fraîche (1 m 30 à 1 m 50). Deux jours plus tard, la pluie se mit à tomber, faisant fondre la neige et causant l'inondation des maisons indemnes. Les pompiers de l'Abbaye ne purent emmener leur pompe que plusieurs jours après, les routes étant impraticables. Les indemnités se montèrent à fr. 85 018.- pour les bâtiments et à fr. 56 462.- pour le mobilier" (Berney, Ass. cant. vaud. contre l'incendie, 1950). Les maisons étaient situées dans le bas du village du Lieu, dont l'une, anciennement propriété de Bonard, l'était devenue de Moïse Piguet du Sentier.
- 1883 1er janvier. Bonport, moulins et scies soulevés par les crues du lac et écrasés au fond de l'entonnoir au moment du retrait des eaux. Cote du lac: 1011 m. Les ruines des bâtiments furent démolies en 1886.
- 1883 5 mars. Incendie au Lieu, une maison.
- 1884 Achat d'une nouvelle pompe à feu par le village du Lieu.
- 1884 23 août. Incendie au Séchey, 5 maisons. (Bas du village).
- 1888 Etat des Compagnies: Le Lieu: 71 hommes. Le Séchey: 35 hommes. Les Charbonnières: 74 hommes.
- 1889 Incendie de la scierie à vapeur Paul Aubert, près du cimetière du Lieu. Ne sera pas reconstruite.
- Fin XIXe. Incendie d'une ferme aux Vyffourches, à bise des maisons actuelles.
- Fin XIXe siècle. Disparition, par incendie probablement, du chalet supérieur du Bonhomme (emplacement approximatif de la Rebecca actuelle).
- Fin XIXe siècle. Démolition de l'ancienne école de FA.
- Fin XIXe siècle. Démolition de la maison dite "de la Filotte" à Fontaine aux Allemands.
- Fin XIXe siècle. Incendie de la maison de Bonport. Dernier habitant probable: Matiola, aubergiste.
- Fin XIXe siècle - début XXe siècle. Démolition de l'ancienne ferme du Bonhomme. Emplacement actuel, ou peu s'en faut, de la Villa Grobéty.
- 1891 Démolition du chalet du Pré de Ville en dessus du Lieu.
- 1894 Incendie du café Cart "Chez Simi", Vers chez Claude.
- 1894 Démolition du vieux stand de la Combe au Lieu.

- 1894 Incendie de la maison d'Auguste Cart à Fontaine aux Allemands rachetée la même année de Constant Nicole. Sur le Crêt ou év. Vers chez Claude.
- 1900 11 septembre. Incendie des Charbonnières, dans le haut du village. 15 maisons détruites. Les indemnités qui furent versées par la caisse d'assurance-incendie sont les suivantes: bâtiments: fr. 102 869.-; mobilier: fr. 103 778,50 (Berney, 1950; voir aussi: "Un village brûle", Ed. le Pèlerin, 1984).
- 1902 Les Charbonnières, démolition du Haut des Prés, maison datant de 1673. Reconstruction.
- 1902 Incendie de la scierie à vapeur Henri Cart au Lieu, à l'extrémité de la rangée où se trouvait la pinte Louis Dépraz. Non reconstruction.
- 1902 11 septembre. Le Séchey, incendie de 2 maisons, Paul Lugrin Julien Dépraz (haut du village).
- 1903 Incendie de la laiterie-collège de Combenoire, café ouvert (liste Reymond, le Solliat).
- 1905 Incendie des Queues, 3 maisons (Liste Reymond, le Solliat).
- 1905 24 juin. Le Lieu, incendie de 4 maisons. Hôtel de Ville partiellement endommagé.
- 1906 Incendie "Chez Philot" à Fontaine aux Allemands (Liste Reymond, le Solliat).
- 1908 26 août. Incendie au Séchey, ~~4~~<sup>2</sup> maisons.
- 1909 Incendie aux Charbonnières, quartier des Chappes, voisinage de chez Cabadot, 3 bâtisses.
- 1910 Incendie du chalet de Combenoire.
- 1920 15 novembre. Incendie du rural de chez Edouard Aubert au Lieu.
- 1921 2 janvier. Incendie de la maison à John Dépraz dit Quiqui, au bas de la Tépaz.
- 1921 4 juillet. Incendie de la ferme à Lucien Reymond à Fontaine aux Allemands, dite "Chez le Poisson" (selon la liste Reymond du Solliat).
- 1922 19 mars. Incendie du voisinage de Combenoire. 5 maisons non reconstruites. C'était un dimanche, à 20 h. 30. environ.
- 1923 Août. Incendie du Chalottet soit Muratte-Dessous.
- 1927 2-3 avril. Incendie des Glacières au Pont. **Dans la nuit du 2 au 3 avril, et non le 1er avril comme on le dit couramment, sous forme de poisson d'avril. Vous pensez, des glacières qui brûlent. Veuillez rectifier, svp!**
- 1927 Août. Incendie du chalet Hermann.
- 1927 25-26 août. Incendie de la ferme du **Haut-des-Prés**. C'était dans la nuit du jeudi au vendredi.
- 1934 10 août. Incendie criminel des deux **chalets de la Tépaz**. Sauf erreur par un berger chagrin. **Un seul bâtiment sera reconstruit à proximité du chemin des Fromages.**
- 1934 2 septembre. Incendie Chez Claude, **chez Pierroillon**. Famille Petit Huguenin (liste Reymond, le Solliat).
- 1935 12 décembre. Incend. de l'atelier d'**Alfred Reymond**, horl.

- 1942 26 septembre. Incendie du Pré-Jentet.
- 1942 Première pompe à moteur de la commune du Lieu. -55-
- 1956 Démolition du vieil hôpital du village du Lieu.
- 1957 Démolition de la maison Lecoultre, ancien atelier Aubert, adossée à la tour de l'église du Lieu.
- 1957 6 mars. Incendie partiel de la Boissellerie du Risoud.
- 1958 Démolition du vieux Moulin des Charbonnières en vue de la restructuration du carrefour du Cygne.
- 1959 Démolition de la maison de Julien Humberst pour faire place au nouveau bâtiment de la Société de Coopération du Lieu.
- 1959 Démolition de la maison Valéry Dépraz au Séchey, rachetée de César Lugrin par la commune. Elargissement de la route cantonale, aménagement d'une place pour voitures.
- 1961 1er février. Incendie de la scierie Bois-Mont S.A. au Lieu.
- 1963 Démolition de la Cornaz au-dessus des Charbonnières, voisinage de deux maisons.
- 1963 Achat de la moto-pompe actuelle de la Compagnie des pompiers du Lieu.
- 1964 Idem pour les Charbonnières.
- 1964 4 avril. Incendie du restaurant du Cygne aux Charbonnières.
- 1969 Démolition de l'ancienne porcherie du Lieu.
- 1971 Réorganisation du corps des sapeurs-pompiers de la commune du Lieu suite à l'incendie dû à la fermentation du foin de la ferme de M. E. Bachelard. Un tableau fait apparaître, pour la période allant de 1957 à 1971, 37 interventions du corps des sapeurs-pompiers.
- 1976 Achat d'une moto-pompe pour la Compagnie du Séchey.
- 1990 Démolition de la scierie des Charbonnières. Agrandissement de Valtronic S.A.
- 1992 Démolition de la maison anciennement Merminod au village du Lieu.
- 1995 Etat des compagnies de sapeurs-pompiers de la commune: 33 hommes au Lieu, 14 au Séchey et 27 aux Charbonnières. Si les moto-pompes n'ont pas changé depuis les années soixante, en parfait état de marche d'ailleurs, le matériel par contre a été entièrement renouvelé.

Notes:

La liste Reymond, le Solliat, nous a été aimablement fournie par le Patrimoine de la Vallée de Joux. Elle comprend tous les incendies à la Vallée depuis 2 siècles. Effectuée par Emile Reymond du Solliat.

"Glanures", est un article sur les usines de Bonport paru dans la FAVJ en 1949-1950. Signé: A. R.-P.



Report des sinistres dans la commune du Lieu, de 1957 à août 1971.

		<u>hommes enge</u>
06.03.1957	Boissellerie du Risoud. Le Lieu	63
25.08.1958	Remise de M. Ed. Dubois. Le Lieu	21
1959	Pas de sinistre	
24.12.1960	Sapin de Noël, Eglise des Charbonnières	4
01.02.1961	Scierie du Lieu, avec le secours de Chenit et l'Abbaye, nombre des hommes inconnu pour les commune voisines.	70pr. ..
25.05.1961	Feu d'Herbes au Lieu	3
14.08.1961	Feu de cheminée, James Rochat, Les Charbonnières	10
25.03.1962	Inondation Al. Jaunin, La Frasse	12
26.06.1962	Feu d'herbes au lac Ter	15
28.06.1962	Feu d'herbes aux Epinettes côté lac de Joux	20
15.10.1962	Intervention pour un friteuse, collège Charbonnières	3
25.07.1962	Incendie de forêt aux Viffourches	10
09.12.1962	Feu de cheminée au Lieu, M. Mermonid	29
30.06.1963	Feu de cheminée aux Esserte-de-Riva, M. Dupuis	4
10.08.1963	Intervention pour du foin aux Charbonnières M. Samuel Rochat-Roch	6
01.08.1963	Feu de l'atelier de Jacques-Auguste Rochat aux Charbonnières	10
1963	Feu de cheminée aux Charbonnières, Paul Candaux	5
13.01.1964	Feu de cheminée au Lieu, Marcel Guignard	15
04.04.1964	Incendie de l'Hôtel du Cygne, aux Charbonnières plus secours des communes du Chenit et de L'Abbaye et poste de secours de Vallorbe	68 du ..
26.07.1964	Feu d'herbes aux Epinettes	22
1965	Incendie du bâtiment de M. Julien Rochat, Le Pont	30
1965	Inondation chez M. Charles-Elise Rochat, Charbon.	12
1966	Incendie d'une partie du village de l'Abbaye	31
1966	Intervention à la boulangerie des Charbonnières	5
23.02.1967	Intervention toiture de M. Vuichard. Le Lieu	10
1967	3 interventions diverses, pour foin, cheminée et début de feu dans un atelier	17
27.06.1968	Feu des gadoues au Lieu	3
15.04.1969	Début de sinistre chez M. Rochat, Le Séchey	2
16.06.1969	Inondation Descombaz, Les Charbonnières	15
1969	Sinistre Imboden, Les Charbonnières	15
02.02.1970	Inondation de Mme. Coquez au Séchey	16
15.07.1970	Incendie de voiture aux Charbonnières	5
02.10.1970	Intervention pour fermentation de foin, M. César Légrin, Le Séchey	8
15.02.1971	Début d'incendie, Victor Rochat, Le Séchey	3
12.07.1971	Inondation dans plusieurs maisons aux Charbonnières	15
25.08.1971	Incendie d0 à la fermentation du foin chez M. Ed. Bachelard à Le Lieu, plus le secours des masques de la commune du Chenit ainsi que la grande échelle...	75

37 interventions au total.

Fait à Le Lieu le 27 août 1971

Petites notes sur le Séchey suite à une discussion avec M. Louis Dépraz, de ce même village, du 24 juin 1995.

La maison démolie en face de chez M. Louis Dépraz par la commune en 1961 pour élargir la route et construire des places de parc, était autrefois propriété de Valéry Dépraz, père de Louis, et fils de William. Elle n'était plus habitée depuis longtemps déjà. Propriété de M. César Lugrin avant d'être vendue à la commune pour 17 500.-

Note sur le Petit Village de Pierre Aubert, graveur, figurant sur un calendrier (Loterie romande ?) avec l'inscription suivante:

"Le Petit Village - le Séchey - oeuvre de jeunesse très admirée. Le bois tiré d'un arbre de la ferme, façonné sur place, est conservé au cabinet des Estampes à Genève. Il en a été tiré 25 exemplaires. Courageusement une épreuve fut envoyée en août 1939 à Chicago pour l'exposition: "les 100 meilleurs graveurs du monde". Elle fut exposée et gardée au Musée. Aubert l'apprit à la fin de la guerre! Première en Suisse, à Lucerne, en 1939, le Petit Village reçu à une exposition nationale".

Une maison des Vyffourches aurait brûlé à une date indéterminée. On verrait encore l'emplacement à bise des maisons actuelles.

Des murs se font encore voir au-dessous du café Suisse. L'emplacement de l'ancienne chapelle ?

Une maison, ou plutôt la maison de Louis Dépraz aurait brûlé elle aussi à une date indéterminée. Trace de bois brûlé encore à l'heure actuelle selon Louis Dépraz. Il est vrai que la maison était une maison basse sur la gravure Devicque.

L'incendie de 1884 concernerait le bas du village. Celui de 1902, deux maisons situées au haut du village, les dernières à bise, anciennement Elie Dépraz.

Incendie de 4 maisons en 1908 mal localisé. Il figure pourtant sur les listes de deux "amateurs d'incendies"!

#### La lutte contre l'incendie

1694. Mandat de SSB qui porte sur les mesures à prendre pour éviter les incendies. Du 11 mars 1694 (ACL, A1):

"Le mandat de S.S.B. du dernier febvrier de pnte année que pour prevenir aux dangers de feu qui arrivent presque tous les jours, en ses cartiers commande aux Srs Gouverneurs et Conseillers, de se transporter promptement dans toutes les maisons de la Commune, pour visiter exactement les Cheminées et tous autres endroits dangereux du feu pour faire au même Instant reparer les deffauts qui trouveront et de demolir les Cheminées dangereuses et de faire Commandement à tous particuliers et mesme les obliger, a se fournir d'une bonne lanterne et leur deffendre de ne point aller, à quelle heure que ce soit dans leurs granges ny Estable, avec de la Chandelle sans lanterne ny de porter aucune

Braisses des fours dans les maisons avec des Sceaux de Bois, comme font plusieurs, et d'y procéder sans support, selon quoy un Chascun se doit reigler a peyne des Bamps et de Grief Chastiment selon Lexigence du faict".

Ca n'empêchera jamais les gens d'être d'une incroyable négligence avec le feu, mettant en péril constant nos villages et voisinages. L'avenir le prouvera maintes fois.

Des crochets et des échelles sont déposés à la petite église en cas de feu.

1695. Visite des cheminées une fois de plus, lampes, huyles, lanternes, sceaux. Cette visite a au moins lieu une fois par année, si ce n'est pas deux. Effectuée par le gouverneur accompagné par un préposé. Et même les maisons les plus éloignées, telles celles du Pré-Jentet, sont visitées.

1823. Jusqu'alors, si l'on ne tient compte d'un achat éventuel d'une pompe à feu en 1809, la lutte contre le feu se fait encore au bidon. Ce qui implique naturellement un résultat quasi nul.

C'est cette année-là qu'une souscription est faite dans la commune pour l'achat d'une pompe à feu fabriquée par Ulrich Schenk à Berne. Qui devra être rendue à Avenches. Son prix: 75 louis. Jettera l'eau à 100 pieds et donnera 2 pots d'eau par coup.

Un emplacement provisoire est trouvé pour la pompe dès 1825:

"... et provisoirement de construire le bâtiment à côté de la tour de l'église de dite commune, du côté d'occident s'il est possible de l'y construire".

Mais Jean Humberst, cordonnier du Lieu, s'oppose à cet établissement construit contre le sien. On ne sait pas la suite.

C'est alors qu'il faut constituer une compagnie. La commune invite les personnes de bon coeur qui voudraient en faire partie, 30 au moins. Elle espère que les jeunes gens surtout se feront un devoir de coopérer en cas de malheur au bien public et attend beaucoup de leur patriotisme. Pas de problème pour trouver des chefs: Louis Meylan huissier au Lieu; Pierre Moyse fils d'Etienne Louis Reymond au Lieu; Elie fils de feu le régent RoCHAT des Charbonnières; Jean Pierre Nicole fils du Séchey; David Henry Meylan des Esserts de Rive. D'autre part 9 pompiers se présentent qui tous méritent d'être cités ici puisqu'il s'agit de nos premiers véritables sapeurs: Moïse de Frédérick Longchamp; David Moyse fils de Rodolph Meylan; David fils de feu David Guignard; François fils de Charles Reymond; Félix Piguet des Marais;

François fils de Jean Pierre Guignard; Samuel fils de Rodolph -59-  
Humberset; Henri fils de Moïse Guignard huissier; François fils  
de Siméon Guignard.

Honneur à ces braves!

Mais aux Charbonnières ça bouge aussi. Souscription volontaire pour une pompe à feu qui recueille 351 francs. La pompe est fournie par Abram Cavin de Vuillens, maître fondeur. Son coût est de 640 francs. On emprunte 105/5 au maître fondeur, 600 frs. au Ministre RoCHAT d'Yverdon. La pompe est reçue en 1826, payée en 1827.

#### Petites notes sur le service du feu aux Charbonnières

1827. Devis pour un hangar. Qui doit se trouver en principe dans l'école située au haut du village. 14 personnes pour essayer la pompe. Nettoyée et graissée le 16 octobre 1826. Graisse pour celle-ci fournie par Louis RoCHAT aubergiste. David Louis RoCHAT de la Cornaz quant à lui fourni de l'huile et du savon.

1863. 530.- accordé par la commune pour réparer la pompe à incendie des Charbonnières. Une Commission traitant du problème pose trois alternatives:

- 1/ La commune devient propriétaire de toutes les pompes.
- 2/ Le statu quo demeure.
- 3/ La commune se décharge sur les hameaux pour l'entretien et l'achat des pompes et vend celle qu'elle possède. Lerber de Romainmôtier pour les réparations.

1874. Maison d'habitation ayant salle d'école et hangar pour la pompe à feu dans le cadastre de 1874. Il s'agit de la maison précitée au haut du village.

1878. La maison d'école ayant été vendue, il est certain que l'on construit un hangar pour les pompes, ici un bâtiment de 21 m2, probablement adossé contre l'église, côté bise.

Pour en revenir à 1863, décision finale de la commune, elle vend sa pompe au hameau du Lieu pour 1300.- Les autres hameaux toucheront 700.-, soit pour les aider à réparer leur pompe soit à en établir de nouvelles.

1884. Le corps des pompiers des Charbonnières demande à ce qu'il soit introduit un article dans le règlement demandant à ce que tous les hommes valides de 16 à 45 ans fassent partie du corps des pompiers dans la localité dans laquelle ils ont leur domicile.

1938. Charbonnières. Vente du local des pompes (probablement bâtiment Lugrin dit actuellement La Tourelle) et construction d'un abri sur le local de pompage des eaux du village. Cet abri a été détruit lors de la construction de l'abri PC des Charbonnières en 1990.

#### Petit tour du côté du Séchey

9 août 1843. M. Schenk, fabriquant de pompes à incendie doit arriver le lendemain matin pour en remettre une au hameau. Qui se demande comment il veut le recevoir et si l'on possède les fonds disponibles pour s'en acquitter à réception.

1866. Traîneau demandé pour la pompe.

Position du hangar des pompes difficile à fixer pour cette époque. On sait qu'en 1900 on procède au déplacement du hangar des pompes du côté nord du bâtiment du four à la hauteur de la route.

## Le Lieu

-6

1884. Achat d'une pompe. De A. Stutzmann de Genève. 950 fr. 30. Souscription de 124 fr. 50. On est encore loin du compte!

1888. Etat des 3 compagnies de la commune.

Les Charbonnières: 74 hommes. Commandant: Mottier. Equipement: casques et ceintures sur blouse bleue. 2 exercices par année. Signes de commandement: capitaine, 3 galons au casque, 1er lieutenant: 2 galons au casque; 2e lieutenant: 1 galon au casque.

Le Séchey: 35 hommes. Capitaine: Julien Dépraz. Equipement: casque noir, vareuse bleue en fil et ceinturon de cuir. Un exercice ordinaire par année. Dans les cadres: sergent major, fourrier. Insignes des chefs: capitaine: 3 galons jaune au casque, 1er lieutenant: 2 galons jaunes au casque; lieutenant: 1 galon jaune au casque. Sergent major: galons double largeur sur les avant-bras. Porte jet: pistons en croix sur les bras. Trompette: galons jaunes au revers des manches.

Le Lieu: 71 hommes divisés en deux compagnies. Emile Meylan capitaine. Section de sauvetage composée de 5 hommes aidés par les 10 citoyens préposés au service des échelles. Equipement: une blouse grise en forte toile écrue, avec passe-pois rouges; une casquette en drap, système militaire, une ceinture en fort tissu. Les marques distinctives placées à la casquette sont: pour le capitaine, 3 lacets en argent; pour le 1er lieutenant: 2 lacets; pour les deux lieutenants: 1 lacet; pour le sergent-major: 2 cordons en argent; pour les sergents: 1 cordon. Les sauveteurs portent un brassard muni d'une plaque en laiton avec l'inscription "Sauvetage Le Lieu".

1890. Les pompes appartiennent aux hameaux.

1918. Réorganisation des sapeurs-pompiers. Un préavis demande à ce que l'organisation complète des corps de sapeur soit remise à chaque administration de village.

1942. L'achat d'une moto-pompe à moteur est décidée le 19 sept.

1944. Révision du règlement des sapeurs pompiers.

1974. Participation du Lieu au C.S.I. (Centre secours contre incendie).

## Forces de la nature (liste communiquée par M. Armand Golay)

1946 Violente bise en janvier ou février qui a déraciné de grandes surfaces aux Plats de la Marmite, Gélinothe, Chalet Neuf des Esserts, les Christine et la Rolaz. A propos de cette dernière, le soir de cette déracinée, le garde téléphona au Syndic du Lieu, Alphonse RoCHAT et lui dit: "Sincères condoléances, la Rolaz n'existe plus!"

1956 Une bise glaciale souffla pendant de nombreux jours en février. Les arbres gelèrent jusqu'au coeur. Au début de la végétation bien des arbres séchèrent. Dégâts sur l'entier de la forêt communale. Aujourd'hui, dans les forêts d'altitude, nous trouvons encore des arbres qui ont quelques branches sèches de la gelée de 56.

1970 L'hiver 1969/1970 fut très rigoureux; il y eut encore de fortes chutes de neige au mois d'avril, ce qui occasionna de grandes casses dans les cimes des résineux.

- 1972 En avril, une violente bise déracina 25 000 m<sup>3</sup> de bois à la Grand Côte, aux Margerites, Derrière le Levant, aux Perches, aux Besses, à Combenoire, ainsi que de nombreux arbres égrenés sur le reste de la forêt communale. -61-
- 1976 Très grande année de sécheresse dont les effets en forêt se sont fait sentir pendant de nombreuses années.
- 1978 De nombreux épicéas secèrent depuis la cime, il fallut les abattre.
- 1984 Annonce de la mort des forêts par les partis politique lors des élections fédérales, et par les médias. De nombreux foyers de bostryches typographes se développèrent dans toutes les forêts. Pose des premiers pièges avec un attractif sexuel, prise de bostryches relativement moyenne par rapport aux résultats des prises du plateau suisse due à l'altitude.
- De 1985 à 1989, de nombreux mois de sécheresse ont perturbé les forêts du Jura, les chablis ont été plus nombreux que la normale.
- 1990 A fin février passage de l'ouragan Viviane qui déracina un énorme volume d'arbres dans les forêts d'Europe occidentale. La forêt communale a été peu touchée (5000m<sup>3</sup>). En général, après chaque grande déracinée, de nombreuses plantations ont été créées.
- 1995 En janvier une neige très lourde cassa de nombreuses cimes de résineux, des branches et cimes dans les feuillus et déracina quelques arbres. La feuille a débouillé très tôt (début mai), les gels tardifs quant à eux ont duré longtemps. De 1150 m. d'altitude à la limite de la végétation des feuillus, deux fortes gelées ont suivi le débouillage. Les grands fayards ont triste mine, leur masse foliaire est infime.

#### Les sociétés de la commune du Lieu

Des sociétés à la pelle pour un mini-pays où ne faire partie de rien, ce qui est pour dire impossible, est considéré comme la tare maximale.

"Le foisonnement des sociétés caractérise notre époque. Qui ne fait pas partie d'au moins une demi-douzaine d'entre elles ?

Les unes se contentent de réclamer de vous une cotisation. Passe! D'autres en veulent à vos loisirs, chose gravissime. Adieu, vie de famille! Plus de bricolage ni de lecture à domicile! seules la ou les sociétés comptent. Et dire que certains malheureux se complaisent à cet esclavage, devenu pour eux une seconde nature".

Ainsi parla Auguste Piguet qui préférait nettement se plonger dans les archives de nos communes.

Sociétés qui ont néanmoins demandé, quoiqu'on pense de leur finalité, un engagement solide et désintéressé de ceux qui les ont animées. Ou qui les animent encore quand il s'agit de sociétés existantes.

Pour la plupart de celles-ci la date de création, comme celle de dissolution quand elles ont cessé toute activité, n'est pas connue avec exactitude. On donne simplement l'époque approximative

de leur existence, par exemple XIXe, ou XIXe - XXe, ou encore, en plus parfois, une date à laquelle elles ont été repérées. Dates certaines soulignées.

#### JUBILAIRES

1er août	1891	600e anniversaire de la fond. de la Confédération
24 janvier	1898	Centenaire de l'Indépendance vaudoise
14 avril	1903	Centenaire de la fondation du Canton de Vaud
3 août	1919	Fête patriotique à la Combe en faveur des mobilisés
24 avril	1923	Fête du 2e an. de la mort de Davel
30 juin	1946	550e anniversaire de la fondation de la commune du Lieu, remise de gobelets aux mobilisés
14 avril	1953	150e anniversaire de l'entrée du Canton de Vaud dans la Confédération suisse
	1974	75e anniversaire de la construction de la ligne de chemin de fer Pont-Brassus
	1976	100e anniversaire de la construction des collèges du Lieu et des Charbonnières
	1979	50e anniversaire de la création de la Primaire supérieure l'Abbaye-Le Lieu au Pont. Célébrée avec un an de retard
août	1980	500e anniversaire de l'arrivée de Vinet Rochat et de ses trois fils à l'Abbaye
	1986	Centenaire de la construction de la ligne de chemin de fer Le Pont-Vallorbe
	1991	700e de la Confédération aux Bioux.

#### SOCIÉTÉS SPORTIVES

Mousquetaires du Lieu (1693 - 1797)

Société de jeunesse du Lieu (1705 - 1861)

Abbaye des Rochat, les Charbonnières (1729 - 1866)

Société de jeunesse des Charbonnières (I) (1770 - 1850)

Société de jeunesse du Séchey (1790 - 1868)

Société de jeunesse de Combenoire (XVIIIe - XIXe)

Société de jeunesse de Fontaine-aux-Allemands (XVIIIe - XIXe)

Société de Tir la Réunion, Le Lieu (1854 - 1899)

Société militaire des Amis Réunis du Séchey (1858)

Société de tir des Charbonnières-Séchey "Aux Armes de Guerre", (1874 - 1974)

Société fédérale de gymnastique du Lieu "Le Risoud" (1899 - \*), plus vétérants

Société de Tir du Lieu (1903)

Société de gymnastique des Charbonnières (1915). Avec section féminine dans les années 1940. Pupilles dès environ 1930 et jusque en 1960. Pupillettes "Les Papillons".

Société de gymnastique des dames du Lieu (1917 - \*)

Ski-club des Charbonnières (1945 - \*)  
Hockey-club Pont-Charbonnières (1946 - 1968)  
Ski-club le Lieu (1950 - \*)  
Organisation de jeunesse, O.J., fraction du ski-club des Charbonnières (1952 - \*)  
Société Téléski des Roulus, les Charbonnières (1965 - )  
Société de jeunesse des Charbonnières (1969 - \*)  
Société de boules "La Gigogne", les Charbonnières (1970 environ)  
Centre Nordique du Risoud (1978 - \*). Devenu centre nordique des Charbonnières.  
FCPC (Football-Club Pont-Charbonnières) (1980 - )  
Amis du Tir Le Lieu (1980 - \*)  
Tennis-Club du Brenet (1981 - \*)

Groupement des Sociétés locales par cercle pour la réalisation d'un calendrier, même pour le district, ou par village pour l'organisation des lotos.

Et ne pas oublier les contemporains, absolument hors classe!

#### SOCIETES A BUT ECONOMIQUE

Société de la fontaine du Voireux de Combenoire (XIXe - XXe) (1901)  
Société de la Fontaine de Vers l'Eglise aux Charb. (XIXe - XXe)  
Société de la Fontaine du Haut du village des Charb. (XIXe - XXe)  
Société de la Fontaine du Pontet aux Charbonnières, Là-Dessous, (XIXe - XXe) (1883)  
Société de la Fontaine des Crettets aux Charbonnières (XIXe - XXe) (1905)  
Société des regains du Lieu (1849 - 1960)  
Société des regains du Séchey (1937 - 1961)  
Société des regains des Charbonnières (1871 - 1960)  
Il est possible qu'il ait existé des sociétés du même genre pour Fontaine aux Allemands et Combenoire, à moins que la modestie de ces deux hameaux ne l'ait pas nécessité, la chose étant prise directement en charge par les administrations respectives.  
Société de laiterie ou de fromagerie des Charbonnières (1834 - \*)  
Société de laiterie ou de fromagerie du Séchey (1834 - \*)  
Société de laiterie ou de fromagerie du Lieu (1838 - \*)  
Société de fromagerie de Combenoire (1844 - ). Supposée  
Syndicat d'élevage bovin Le Lieu - Le Séchey (1913 - \*)  
Syndicat agricole des Charbonnières (1910 - \*)  
Syndicat de drainage du vallon de la Sagne (1913 - 1930)  
Syndicat de réunion parcellaire de la commune du Lieu (1959 - 1969)  
Société du four des Charbonnières (1845 - 1884)  
Four du Lieu (1693 - XIXe)



Four du Séchey (XVIIIe - XXe)

-64-

La date de création de ces trois fours est naturellement beaucoup plus ancienne que celle indiquée. Des organisations de ce genre, qui devaient tenir une comptabilité, sont en fait contemporaines de la création de nos villages.

Fonds de construction des locaux de sociétés de la commune du Lieu, premier versement de 6000.- en 1923. Règlement communal de 1928.

Association des sociétés pour la construction d'un local, Le Lieu, (1920 - 1961)

Comité du Local du Séchey (1947 - 1968)

Association pour la construction et l'exploitation du local des Charbonnières. Devient: Comité du Local des Charbonnières (1937)

Société de Développement des Charbonnières (1909 - \*)

Société de Développement du Lieu (1954/1955 - \*)

Société de Développement du Séchey (XXe)

Société industrielle et commerciale de la Vallée de Joux, fondation de 1878, encore en activité. \*

Caisse industrielle et de chômage, les Charbonnières (1923)

Société de couture le Lieu (1945)

Société de couture les Charbonnières (XXe)

Société de vannerie "La Fourmi", le Séchey (1932 - 1960)

Société coopérative de consommation, Le Lieu (1935)

Société coopérative de consommation, Les Charbonnières, même époque.

Société "La Villageoise", le Lieu (1975 - \*)

Société immobilière La Campanule (1956 - 1972)

Société de Navigation I (1886 - 1914)

Société de Navigation II (1978 - \*)

Bourgeois des Charbonnières (XIXe)

Bourgeois du Lieu (1859 - 1900).

#### SOCIÉTÉS D'ENTR'AIDE OU PHILANTROPIQUES

Confrérie du Lieu (XIVe - début XVIIIe)

Bourse des pauvres de la commune du Lieu (av. 1646 - 1975)

Bourse des pauvres du hameau des Charbonnières (1746 - 1975)

Bourse des pauvres du hameau du Lieu (1763 - 1975)

Bourse des pauvres de Combenoire (1795 - 1938)

Bourse des pauvres du Séchey (1797 - 1975)

Bourse des pauvres de Fontaine aux Allemands (1813 - 1937)

Paroisse du Lieu (début XIXe - \*)

Fondation de la caisse d'étude des jeunes Rochat (1840 - \*)

Compagnie des pompiers du Lieu (XIXe - \*)

Compagnie des pompiers du Séchey (XIXe - \*)

Compagnie des pompiers des Charbonnières (XIXe - \*)

Compagnie des pompiers des Charbonnières (XIXe - \*)  
Secours mutuels, section de la Vallée (1851 - )  
Comité en faveur des incendiés du Lieu (1858 - 1860)  
Cercle de la Fraternité au Lieu (1874 - 1907)  
Société de sauvetage des lacs de la Vallée de Joux, fondée en 1898, règlement de 1911.  
Union chrétienne des jeunes filles (1899 - début XXe)  
Caisse de secours des ouvriers de la fabrique Paul Aubert et fils au Lieu (1901 - 1956)  
Fondation David-Louis Rochat aux Charbonnières (1904)  
Fonds Abraham-Elie Rochat aux Charbonnières  
Croix-Bleue, section Les Charbonnières (1905)  
Croix-Bleue, section Le Lieu (1925)  
Fonds Eugène Rochaz pour les courses scolaires (1918)  
Tuberculose, section du Lieu (1922 - 1965)  
Comité de secours aux chômeurs (1932 - 1938)  
Commission du feu de la commune du Lieu (1935 - 1962)  
Nouvelle fondation Rochaz (1951 - )  
Sauvons le Risoud (1991 - \*)  
Groupe de jeunesse (1922 - 1945 env. ). Précéda les J.P.  
J.P. Jeunes paroissiens de la commune du Lieu (1960 - 1975 env.)  
Soupes scolaires (1900)

#### SOCIETES CULTURELLES

Club ou cercle politique, pendant ou juste après la période révolutionnaire  
Société philhellénique du Lieu (1831)  
Société de chant sacré du Lieu, dite aussi Sté de musique sacrée (18.. - 1857). Est-ce encore la même que la Société du concert du Lieu ? Fort engagée pour la construction des orgues de l'église du Lieu juste avant l'incendie de 1858.  
Société instrumentale La Persévérante Le Lieu (1865 - \*)  
Bibliothèque de la commune du Lieu (1864 - \*)  
Bibliothèque publique des Charbonnières (1880 - 1960 environ).  
Note: le fonds existe encore, mis en cartons, dans le galetas du collège des Charbonnières.  
L'Enragée, petite fanfare du village des Charbonnières (1880 env. - début XXe)  
Société Chorale "La Lyre", Les Charbonnières (XIXe). L'un de ses directeurs fut Charles-Louis Rochat du vieux-Cabaret, dit Pantalón.  
Société Chorale "L'Echo du Risoud", les Charbonnières (1896 - 1954)  
Orchestre du Séchey (1898 - 1940)  
Groupes théâtraux très importants dans le cadre des diverses sociétés locales et ceci dans toute la commune, surtout semble-t-il au XXe.

Choeur de dames, les Charbonnières, (début XXe siècle). L'une des directrices: Annette Rochat.

-66

Société chorale du Lieu (1901 - 1933). De 1933 à 1936 Choeur-Mixte de la Chorale. Deviendra dès cette date le Choeur-Mixte tout court.

Chorale "Les Amis du Cercle du Pont" (XXe)

Choeur-Mixte du Lieu (1936 - \*)

Choeur-Mixte du Séchey (1938 - 1961)

Choeur-Mixte des Charbonnières (1955 - \*)

Les deux choeurs-mixtes du Lieu et des Charbonnières chantent actuellement ensemble sous la désignation de Choeur de Dom Poncet

Association des amis de la musique de chambre Le Lieu (1970)

Club Artistique du Lieu (1970)

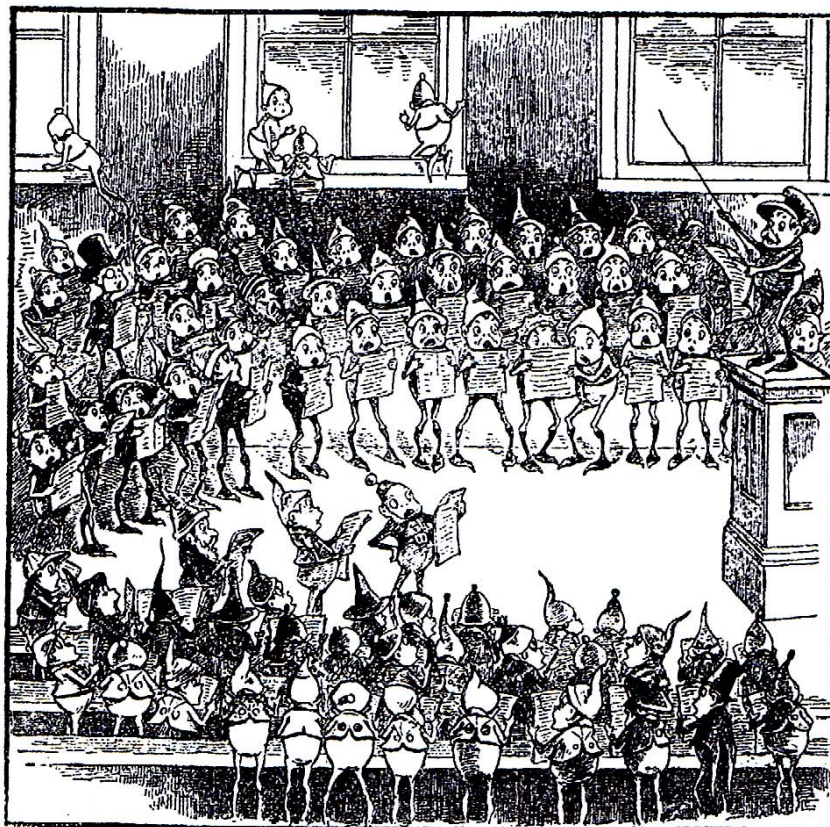
Comité du piano (1970)

Charbonnières-Variété (1977)

L'Equipe du Séchey (1980 env.)

Société Cabane Ecureuil du Lieu (1964-1970)

Club d'échecs de la Vallée de Joux (.... - \*)



Grande répétition  
du choeur de Dom  
Poncet pour l'ordi-  
nario du 600e  
"En tanz'é lieu"

p, 218 Les sr. Conseillers ont passé en voix pour savoir si on veu aprouvé la pache que le s: secretaire Nicole a faitte avec Mr de beausobre de Morges pour la montagne du Cret à chatron qui et au pris de 30000fl. et 1500 fl. de vin et la chaudière et tout autre utancile par dessus apres avoir reflechy et examiné le tout. Il cest trouve 13 voix qui son du sentim. de l'acheter et 13 autre du même sentiment mais qui faut l'aler voir et l'examiné et six autre voix qui s'opose et 3 qui demandent que les chefs de famille consente par après ayant repassé les voix le plus la emporte d'ale conclure la pache sans en parler au public.

(Noté en tête du procès-verbal et oublié: dud. jour 29e 8bre 1740).

Du 15e 9bre 1740.

Les sr. Conseillers de l'honble commune étant assembles pour amodier la montagne du Cret à chatrons aquisie dernièrement de Messieur les frere de Beausobre de Morges. Et celui à qui été sera échute fera 300 toise de mur crut pour les trois ans qui son 1741 - 1742 - 1743 - . Et la commune payera la moitié de ditte 300 toise à trois bache par toise par chaque année 50 toise outre 120 L. de fromage par chaque année pour la chaudiere et aura soin des bois de bans qui son sur la dite pièce et rapporter ceux qui pouroit y estre trouve, à damnifier, Et aura aussy des fontaine et citerne qui sont sur dite pièce et aussy des batiment et aussy de metre le fumié amesure qui cest fera dans les endroit ou il conviendra le mieux et aussy veiller sur les bois de bans et de raporter au Gouv et aussy soin de prendre garde à cuix qui sorte des grand chemin et en faire raport et pr. mieux et facilement profite des dite piece la commune fera un chalet neuf dans l'endroit ou il conviendra le mieux pendant le courant de l'année prochaine 1741 pr rechangee. Et celui a qui été sera Echute payera par chaque année à la St. Martin et donnera caution à contantement.

Surdite condition été a été Echute au plus ofranc et dernier en cheriseur A Moyses RoCHAT marechal des Charbonnières pr. le capital par chaque anne de 1660 fl. et 75 fl. de vin pr les trois ans.

Note: les comptes que l'on trouvera plus loin, tout ce qui a trait au Crêt à Châtron notamment, seront plus explicites sur cette importante transaction. Nous relèverons les gouverneurs successifs de cette époque:

1740: Moyses Lugrin secrétaire du Conseil établi gouverneur.

1741: Joseph Simond assesseur consistorial et régent au Lieu Abraham Emmanuel RoCHAT des Charbonnières

1742: Abram Lonchamp de Combenoire  
Abraham Isaac RoCHAT maréchal au Charbonnières

1743: Pierre Abraham RoCHAT assesseur consistorial les Charbon.  
Abraham Meylan du Séchey

1744: Néhémie RoCHAT, les Charbonnières  
Salomon Meylan du Séchey.

Le notaire est Egrège David Nicole.

ACHETER & REDONSTRUIRE UN CHALET



Le 2e 8bre au Gouv. Rochat ayant fait nottifie le Mandat au fruitier-69-  
de Mural et pr. les droit à Loff. 2/./.

Le 6e dud. pr. les journee au Gouv. Simond et Simeon Rochat Pre.  
Abram Rochat Abram Isaac Rochat des Cretet pr. voir le bois pre-  
pare le charbon sur la montagne à Mr. de mural et voir les  
decembre et pr. savoir leur intantion et pr. le degat de dernier  
le chalet du cret à chatron au bois à la dame 2/./.

Plus (le 7e d'octobre) pour Jaques Rochat ayant été envoye gar-  
der les bois du Cret Chatron 22/6/.

Le d. iour pr. la journee au Sr. Simeon Rochat à Romainmotier  
pr. informer S:N:MàSei-re Ballivale du degat que les fruitiers  
de Mr. de mural font et demander justice 5/3/.

Pour l'Escriture Seau Copie d'un mandat portant cittation  
. /9/.

Pour les frais nottifie 2/9/9

Le 11e dud. (8bre) pr. les journee au sr. Simeon Rochat et Gouv.  
Simond à Romtier ayant parut contre les dits fruitiers par devant  
S: M: Seigne Ballivale en presence du N: Sei. de mural  
pr. ce 10/6/.

Pour la sentence 6/./.

Pr. le seau dicele 1/./.

Le 14e dud. (octobre) pr. les journee au sr. Juge Reymond  
Jaques David Rochat les deux Gouv. Pre. Abram Rochat Abram Isaac  
Rochat charp: les sr. Billas Michel Rochat ass. Jaques Rochat  
muratorier ayant été sur le Cret à Chatron pr. voir lendroit  
le plus propre pr. batir le chalet et pr. vendre le bois ajugé à  
la commune et faire la pache dud. chalet 13/6/.

Le 17e dud (8bre) pr. une journe au sr Pre. Moyse Reymond  
à romtier pr. faire renouvelé la permission de plante pr Batir  
le chalet 3/6/.

Pr. droit à sa N:S: Blle et lecriture 11/./.

Payer (le 23 octobre) pr. avoir aporté les fromage des le Chalet  
jusqu'au Lieu /6/.

Le 30e. dud. (8bre) le sr. Josue Rochat ayant été a Bursin pr.  
avoir la permission de marquer les plante à lendroit de la mon-  
tagne pr. ce 2/./.

Plus au même et Nehemie Rochat ayant marquer les dite plante  
au nombre de 40 pl. 4/9/.

Aud. Rochat (le 12 novembre) pr. une 12 de lambris fournis  
pr. la tralaison de la chambre du chalet 4/3/.

Au d Rochat pr. deux voiture pr. y charrié des Eplateront  
1/6/.

Plus aud Rochat pr. deux plante pr. des auges prises au bois  
de bamp

Plus pr. ls ferure des porte du chalet 2/./.

Le 20e du dit (xbre) pr. les journee au Gouv. Rochat à  
Romtier pr. la suplication des dixmes et pr. obtenir du  
bois pr. le chalet 7/./.

Pour les vint plante optenue 5/3/.

Pour les marquage d'icele 10/./.

Aud. Gouv. Rochat etant ales marquer les chevront du chalet  
1/6/.

Payer à Jean Pierre Nicole du Care pr. Sept journee faite  
au Chalet du cret chatron et à la maison de ville et recouvrir leur  
l'orologe à six bache par jour 10/6/.

Pour 4 course employe a ce sujet 1/./.

Payer (le 29 XII) à Mons. le chevallier de beausobre pr.  
l'interet Echut a St. Martin 1741 1200/./.

Plus livré a Madame la Baronne de Graffenried pr. la rate  
d'Interet de la somme a elle dheue des la St. Martin 1741 au  
1er mars 1742 à raison du 4 pr. cent 363/4/.

Le 6e janvier 1742 une journée et demie à Romtier au Gouv.  
Simond pr. obtenir un mandat pr. faire de classe Messieurs  
Valloton et Glardon au sujet de la taxe des mobilliare du cha-  
let à desin de laudee et presente la reconnoissance à S:  
N:M. Sig.re Blle 5/3/.

Pour la voir porter 2/./.

Ont livre au Sr. Josue Rochat pr. 4 plante qui luy étoit  
redeut de marquage et pr. reconn. de prendre garde au bois de  
rière la Montagne du Cret chatron 5/./.

Le 3le Janvier 1742 payer à sa Magnifique Seigneurie Blle  
Rodt de Romtier pr. le laud de la montagne du Cret à Chatron  
apres deduction de 1497 fl. 6 B pr. les vins & 662 fl. 6 B  
pr. les mobiliaries la somme de 2950/./.  
Pr. l'écriture du laud 1/6/.

Le d. jour pour le premier interet deub de la crance passee  
pr. le laud damortelisation echu au 9e fevrier 1742  
147/6/.

Conte que moy Egrege David Nicole rend à l'hon.  
commune du Lieu de tout ce quil à fait pr. allé pendant les  
années 1740 1741 & mois de janvier 1742 tant en journee  
fourniture vacation qu'emoluments dressés ce 2e février  
1742

---

1740 Prem. le 25e 8bre 1740 jay été à Morges ou jay fait pache  
de la montagne du Cret à chatron avec Mr. le chevalier de  
Beausobre sous l'approbation du Conseil de la ditte commune  
ayant demeuré trois journées 10/6/.

Le 28e jay été à Romainmôtier aarpes de sa M: S: Blle Rodt  
pr. luy communiquer la pache & pour savoir delle son intention  
au sujet du laud 3/6/.

Le le 9bre la ditte commune ayant approuve la pache je suis  
retournee par son ordre le 8e à Morges pr. passer l'acte  
d'aquis avec le sr. Gouv. Lugrin & pour convenir avec Mr. D'E-  
chichens ayans demeures trois jour 10/6/.

Le 16e dud Jay été à Morges porter à M. le chevalier de  
beausobre l'obligation de revers & pr. retirer la promaisse à  
luy faite 2 journée 7/./.

Le 7e Xbre jay été à Romtier avec les: Gouv. Jugrin à dessein  
de lauder laquis de la montagne aquise Mons. le Receveur de Riaz  
ne sétant pas trouvé deux journees & aussy pr. communiquer à  
Mons. le Ballif la suplication des Ecoles 7/./.

Monseig.r le Ballif ayant promis de la seler je suis retourné pr. ce fait & ma renvoyer à une autre foy pr. ce une journée et demie 5/3/.

Le 12e janvier 1741 je suis aller à Berne auprès de Madame la Baronne de Graffenried pr. convenir avec elle pr. avoir la somme pr. payer la montagne du Cret à Chatron ayant en meme temps fait conte avec Mr. l'avocats Correvon ayant demeurés 14 jours à cheval jen met six pour la commune 36/./.

Le 28e fevrier je suis aller à Romtier au sujet du laud de la suplication des Ecoles & desla à Echichens faire dresser une représentation ayant demeure trois jours 10/6/. (ne concerne pas le Crêt à Châtron)

Le 27e juin je suis aller à Morges auprès de Mr. le Chevalier de Beausobre pr. retirer tous les titres qu'il pouvoit avoir concernant le Cret à Châtron avec l'acte & concession des bois à cause du bornage à faire avec Mons. le Ballif de murat metant seulement une journée 3/6/.

Le 20e Xbre mon fils est parti pr. Morges & des la à Yverdon & ensuite à Berne aupres de madame la Barrone de Graffenried pr. faire conte avec elle luy payer la rate d'Interet jusque au premier mars 1742 faire metre les conditions de la fraction du remboursement au pied de la lettre de rente ensuite pr etre revenu à Yverdon & des la apporter à Romtier 3000 fl. pr. le laud & tout, dun temps à Morges payer Mons. le chevalier de Beausobre & retirer l'obligation métant pour toutes les dittes expéditions dix journees à 6 fl. la journée à cheval 60/./.

Item à Mr. le curial Jaquery charge ayant de Madame la Baronne de Graffenried en reconnaissance pr. favoriser tout ce quelle à accorder la valeur d'un Louys d'or 40/./.

Item à Mr. Basset de Morges pr. ses provisions d'avoit receu les sommes envoyees par Madame la Baronne 32/4/6

Item au Sr. Jean Pierre Meylan à Berne quil avoit livre à Mr. Boive pr. avoir un extrait des veritables limittes de la Vallée à cause de la Neuvaz (ne concerne pas le Crêt à Chatron) 3/9/.

Le 6 janvier 1742 je suis aller avec luy (gouv. Simond) à Romtier pr. savoir la derniere intention de Monseign. le Ballif touchant le laud de la montagne aquise et aussy pr. la suplication qu'on doit présenter à LL.EE: concernant les bois qu'on donne aux Bourguignons une journee et demis 5/3/.

Le 3le payer par composition à S: M: S: Blle Rodt de Rom<sup>tier</sup> pr. l'interet du laud à elle payer du Cret à chatron 100/./.

Le même jour à Mr. le receveur de Riaz pr. l'emol. de la créance passée pr. le laud d'amortisation 15/./.

Plus je doit à la ditte commune en decharge de Mons. le Merle pour achever les 1600 fl. de l'obligation passée à sa faveur apres 1580 fl. livré à Mr. de Beausobre pr. vins et 10 fl. à son valet 10/./.



Liste des Emolumens deubs à moy secretaire Nicole par l'honoble  
commune du Lieu

---

Prem. pr. celui de l'obligation passée à la faveur de messieurs  
de Beausobre de Morges le 15<sup>e</sup> 9bre 1740 150/./.

Pour l'emolum. de l'obligation passe à la faveur de Mr. le Mer-  
le dyverdon le meme jour 15<sup>me</sup> 9bre & pour avoir fait venir lar-  
gent des yverdon pr. payer les vins honoraires de la montagne  
aquisse 15/./.

Le 8e 7bre 1741 pr. celui de la lestre de rente passée à la fa-  
veur de Madame la Baronne de Graffenried 150/6/.

Pr. la copie d'icelle & pr. plusieurs autres écrits en missives  
& suplications 10/./.

Pr. le double d'amodiation du Cret à Chatron 2/./.

\* \* \*

Conte que rendent les sieur Abram Lonchamp conseillers des douze  
de Combenoire et Abram Isaac Rochat marechal des Charbonnière  
etabli gouverneur de l'honoble commune du Lieu le 8e janvier  
1742

---

Receues

Du sr. David feu le s. Juge Rochat pr. le Cret à Chatron à  
St Martin 1742 apres 150 fl. deduit pour ce que le chalet ne  
put ce faire dans le temps reste 1510 fl.

Livrances

Pour celui (laud damorterisation) de la montagne echut au 9e  
fevrier 1743 147/6/.

Pour linteret deut à la demoiselle de Watteville echut à  
St Martin 1742 (ne concerne pas le Crêt à Ch.) 128/./.

A Mons. le Conseiller le Merle d'Yverdon à St Michel 1742  
64/./.

A la noble hoirie de Graffenried au 1er mars 1743 1200/./.

Pour l'avoir tenir à Berne 7/./.

1743 Receues

Du sr. David feu le sr. Juge Rochat pr la montagne du  
Cret Chatron à St. Martin 1743 1660/./.

1743 Livrances (en bref)

Payer à Jaques Rochat muratier pr. le creu de la citerne  
a 57/10/6 qu'il avoit ressus des anciens gouv. reste 41/1/6

Pr. la poudre pr. faire soter la roche 2 L.  $\frac{1}{2}$  3/9/1

Plus payer aud. Jaques Rochat pr. le pavé du vieux  
chalet 10/6/.

Pour celui du Neuf 22/6/.

Plus pour 76 toises et demi de mur creu à 3 baches la  
toise fait 57/4/6

Plus pr. 9 toises encore apres 6/9/.

Pour avoir regarni la citerne 10/./.

Payer à Mtre Jean Nicoulaz pr. la citerne du chalet neuf y compris un verre de vin en faisant la pache pr le tout 114/6/.

Livre a Jaques David Rochat charpentier le tache du vieux chalet 34/./.

Plus pr. le tache du planche du chalet neuf à forme de la pache produite en Conseil y compris pr. les chenos de la citerne neuve 96/6/.

Etc... désormais l'entretien des deux chalets du Crêt à Châtron rentrant dans les dépenses courantes, idem pour les intérêts dus, tant à Romainmôtier pour laud, à Yverdon et à Berne.

Il convient toutefois de revenir sur les frais de construction du chalet neuf.

Le fourniture pr. batir le chalet (1742)

Prem. pr. les journee au S: Juge Reymond Regent Simond Michel Rochat asses. et Gouv. Rochat pour marquer la place du chalet et partage la montagne pr faire le mur creu pour ce le 1er juin 6/./.

Le 5e dud. pr. les journee au S. Jaques David Rochat ass. et Gouv. Rochat pr. convenir avoit lamodieur pr. que le chalet netoit batir pr. les deux 1/3/.

Le 6e dud. une journee au gouv. Rochat à la Grand Combe pr. marquer 12 plantes avec le s: Josué Rochat 1/6/.

Le 20e dud. une journée au s. Gouv. Rochat pr. saider à ecarte le marinage du chalet pr. le seche par ordre 1/6/.

Le 3e juillet une journée au gouv. Rochat à la Grand Combe encore pr. Marquer 9 plantes de bois avec le s. Josué Rochat pr. le chalet Et p: 7 autres au bois à la dame et mayder à sortir 4 plantes du bois de racine 1/6/.

Le 29e du d. pr. les journe au s. Rochat et Regent Simond le jour que l'on levat le chalet 3/./.

Pour avoir racomode 400 cloux latent de ceux du petit temple /6/.

Le 7e août au s. Gouv. Rochat pr. mener deux billon en Bon port des les charb. et monter les dits billon etant scié vers le chalet 1/3/.

Le 30 8bre le d. Rochat à payer au Sr. Emmanuel Rochat pr les billons quil a scié 7/5/.

Plus au meunier de Bonport pour ce quil a scié 1/5/.

Plus au s. Rochat le 7e Xbre pour avoir marquer huit plantes au bois à la dame et pr. saider à le couper pour ce 1/6/.

aud. Rochat pr. avoir amener un trainoz de bois de faug au Charb. pr faire les garniture et epars des portes du chalet neuf ./6/2

Plus aud. Gouv. Rochat 78 livre de crosse et crochet des chenos à six cruches et demi 31/8/3

Plus pr. 6 autre croche pr. sur le toit pesant 8 L 1/4 fait 3/4/1

Plus p: 18 engont et 18 plaque p: pendre les porte et 10  
crosse pr. l'ecurie au cochont le tout pesant 19 L fait 7/8/9

Plus pour six douzaine de lambris rendue au chalet à 4 fl.  
2 B la douzaine - retranché 3 B par douzaine - 24/./.

Pour 10 douzaine d'ais à 8 fl 6 B la douzaine fait 85/./.

Plus au s. Simond pour deux douzaines 17/./.

Plus aud. Simond pr avoir mener six lambris que le s. David  
Reymond devoit ./3/.

Item payer pr 36 milliers de clavins à 2 fl. 3 B le millier  
fait 81/./.

Plus pr. 23 cent cloux latent a 3 baches 1/2 le cent  
fait 20/./6

Livré au s. Jaques Rochat muratier sur le Crut de citerne  
quil à fait 48/9/.

Pour 24 L et un quart de poudre 6/1/6

Pour avoir fait les pointe 3/./.

Item payer au sr. Nehémie Rochat pr. le dit chalet à forme de  
la pache 401/./.

Pour les cocardes aud. charp. par ordre 2/6/.

Plus 166 livres de serey frais livré au communier à 1 B 6 cr.  
la L. 20/9/.

Item pris au chalet vers l'amodieur le jour qu'on levait le  
dit chalet tant en serey que autre à forme de la liste faite  
par le sr. Simond à 12/6/.

Plus au charpentier qui leut avoit été promis 2/6/.

Plus pris au d. chalet le jour que l'Echange cest fit avec  
le Sr. Michel Rochat ./2/.

Plus pr. une forte faite à la chambre des fromage par le  
dit amodieur 3/./.

Plus aud. amodieur pr avoir acomodée une fontaine

Plus pr. fromage quil y avoit de plus que les 120 L 5/./.

Item payer aud. amodieur pour 265 toises de mur à 9 sols la toise  
198/9/.

Le chalet et les mur crut coute

1003/4/10

Le quinzième jour du mois de  
 Novembre mille sept cents et quarante.  
 Personnellement s'est établi et constitué Le  
 sieur Pierre Moysé Luquin Gouverneur de  
 l'Église Commune du Lieu en la Vallée du Lau-  
 de Joua, avec les srs Isaac Rochat, Joseph  
 Simon Regent d'École, Simeon Meylan, Michel  
 Rochat, Abraham Isaac Rochat Billard, Moysé  
 Reymond, Abraham Lonchamp, Pierre Heule  
 s. Simeon Guignard, et Jacques David Rochas  
 Enseigne trois Conseillers du Conseil des dices,  
 Et les srs Jacques Guignard, Philippe Aubert,  
 David Reymond, David Meylan, Pierre Heu-  
 David Guignard, Pierre Heu Pierre Guignard,  
 Jean Jacques Lonchamp, Pierre Moysé Reymond  
 Abraham Meylan Charpentier, Pierre Rochat,  
 Michel Rochat Tisseran, Jacques Rochat, David Heu  
 Simeon Rochat, Abram Isaac Rochat Charpentier,  
 Abraham Emanuel Rochat, Abraham Isaac Rochat  
 maréchal, Isaac Clève, Pierre Meylan, Jean  
 Desprez, Abel Nicoulat, David Fiquet le jeune,  
 Moysé Cart, Pierre Guignard et Moysé Guignard  
 son Cousin, Conseillers du grand Conseil, &  
 aussi tous sachants et bien avisés, et des droits de  
 ladite Commune bien & suffisamment informés,  
 ont au nom d'Elle confessé de bien & justement  
 devoir par la présente, à Messieurs Jacques &  
 François Deddeus obre frères Bourgeois de  
 Morges Colonel et Capitaine au Service de  
 Sa Majesté le Roy de France, quoi qu'absents  
 assavoir la somme de douze mille francs,  
 soit trente mille florins argent courant,  
 Provenante pour le prix non payé de la vendition  
 faite par ledit mbrs le Capitaine, tant à son



Copie

ACL M 17

-11-

D'une Lettre de Rente  
En faveur de la Noble hoirie  
de feu M<sup>rs</sup> Emanuel  
De Graffenried de Berne

Emprunt lié à l'achat  
des Crêts à Châtrens

(Contre)

M<sup>rs</sup> Commune du Lieu  
en la Vallée du Lac de Soue

Somme - - - - 30000  $\text{fl}$   
l'Interest échel sur chaque  
jour premier Mars

Dite Copie Levée pour  
ladite M<sup>rs</sup> Commune

Du 8<sup>me</sup> 4<sup>bre</sup> 1741.

L'an mille sept cents quarante un & le

Tous les Inters. sont huitième jour du mois de septembre. Car devant moi Notaire, -  
paris jusqu'au 1<sup>er</sup> - Jure soisigné, et en présence des Temoins sousnommez. Personnellem<sup>t</sup>  
Mars 1752. - se sont établis et constitués; Les Sieurs Joseph Simon, et Abraham  
le 27. Février 1753. Emanuel Rochat, Gouverneurs de l'P<sup>ble</sup> Commune du Lieu en la  
livré à monsieur le Vallée du Lac de Soue, avec les M<sup>rs</sup> Moyse Raymond, Juge, Michel  
ministre General - Rochat, Abraham Isaac Rochat, Simon Meylan assessors @ aux  
Liber J<sup>rs</sup> utinle Pierre, Moyse Lugin, Abraham Lonchamp, Pierre feu le M<sup>rs</sup> Simon  
Mars 1753. et à Guignard, et Jacques David Rochat tous Conseillers du Conseil des  
M<sup>rs</sup> du Capital - deure. Et les M<sup>rs</sup> Jacques Guignard, Philippe Stuber, David Raymond  
5000  $\text{fl}$ . à forme David Meylan Sisseran, Simon Rochat, Pierre feu David Guignard,  
sa quittance, ainsi Pierre feu Pierre Guignard, Jean Jacques Lonchamp, Pierre Moyse  
à l'ère de Ponte g. - Raymond, Pierre Rochat, Michel Rochat Sisseran, Jacques Rochat  
entre no révalable David feu Simon Rochat, Jean Despraz, Pierre Meylan & Abel  
que pour la somme Nicole assess<sup>rs</sup> @ aux, David Lequel le jeune, et David Meylan aussi  
le 25000  $\text{fl}$ . - Conseillers du grand Conseil; Lesquels susconstitués sachants & bien  
avisés et agissants, tant à leurs noms propres qu'en celui de tous les  
autres Communions de ladite Communauté du Lieu absente, et de leurs  
hoirs et successeurs quelconques, ont Conposé de bien justement devoir  
à la Noble hoirie de feu Monsieur Emanuel  
De Graffenried vivant Seigneur de Gubstronsée et membre du Conseil  
Souverain de la Ville et République de Berne, assavoir la  
somme de trente mille florins soit quatre mille et huit  
cents écus de Berne. Provenans pour argent réellement prêté à  
ladite Commune en espèces suivant la taxe Souveraine, pour payer  
la montagne qu'elle a nouvellement acquise de Mess<sup>rs</sup> les Allouet  
& Cappitruin De Beausobre, Pains de Merges. Pour laquelle somme  
ledit M<sup>rs</sup> Gouverneurs et Conseillers au nom de ladite Commune -

ont promis payer l'Interet à raison du cinq pour Cent, rendable audit Lieu dans la maison d'habitation de ladite Noble Seigneurie soit de ceux qui d'elle auront droit des présentes, tous les ans, en chaque jour premier Mars, dont le rate du premier échelon au 1<sup>er</sup> Mars 1742. et ainsi de suite d'année en année, jusques à redemption dudit Capital. Pour sûreté duquel aussi bien que desdits Interets et toutes légitimes dépendances, lesdits S<sup>rs</sup> Gouverneurs & Conseillers ont obligé la generalité de tous les biens de ladite Commune, et en outre ils ont spécialement hypothéqué ladite Montagne agüe passée à lot et à record, en tout son contenu pour le pâturage d'environ Cent vaches, sitüée sur le territoire dudit Lieu, en dessus des Charbonnières au Nord, au Sud et à l'Est & Malveveux, limitant les pièces de plusieurs particuliers desdites Charbonnières d'orient, la montagne à mess<sup>rs</sup> Thomas Pet, avec celle au S<sup>r</sup> Jacques David Rochat de vent, celle du noble Seigneur Desmarais ancien Baillif de Grandson, et du S<sup>r</sup> Jacob Glardon de Vullorbas de bise, et tant que le droit de souveraineté s'étend d'occident, avec ladite montagne ses fonds, fruits, Chalot, Chênes, bois en réserves, Droits appartenances et dépendances universelles conformément à l'acte d'acquis reçu par M<sup>rs</sup> Simon Rochat le 9<sup>me</sup> 7<sup>me</sup> de Juin 1740. Et à laquelle lesdits S<sup>rs</sup> Gouverneurs & Conseillers maintiennent franche & libre & à nul autre engagé ni hypothéqué, Promettant de ne la vendre ni de la vendre jusques après entière satisfaction tant dudit Capital que desdits Interets & autres légitimes résultats à peine de déshonneur, la soumettant d'ailleurs à rotage et aux autres restrictions portées par les Loix et mandats souverains de reformation, notamment à celui du penultième Novembre 1644. Toute Acquit et toutes autres choses requises, la présente est faite et plénière audit Lieu en dite Vallée, En présence des M<sup>rs</sup> Abraham & Jean Pierre Rochat père & fils du S<sup>r</sup> et J<sup>rs</sup> Témoins le 1<sup>er</sup> jour d'Août par 8<sup>me</sup> 1741.

L'acte de Récession joint est annullé par un autre fait le 26<sup>me</sup> Juin 1752. par M<sup>rs</sup> le Comptroller Général des Chartes auquel il fut opposé le 2<sup>me</sup> Mai 1752. par M<sup>rs</sup> Agui Villalain & de la Roche par le remboursement qui se fit à la fin de la 6<sup>me</sup> partie.

Quoy que la présente Lettre de Vente sur l'Honorable Commune du Lieu en la Vallée du Lac de Doux dont j'ay receu l'Original signé Esprit David Nicolas, et la Rate jusques au 1<sup>er</sup> Mars 1742. par M<sup>rs</sup> son fils, soit stipulée au cinq pour Cent Je m'engage à en recevoir les Interets au quatre, moyennant que chacun d'eux me soit payé pendant le courant du mois de Mars, comme aussi de prendre en deduction du Capital, la somme de quatre cent francs ou plus, lors que ladite Honorable Commune en aura la faculté, et que le remboursement se fasse en payant un Interet. En Joy de quoy Je fais au Lieu de Doux le 28<sup>me</sup> Mars 1741. Esprit David Nicolas de Graffenried



ADMINISTRATION  
DU  
SÉCHEY

Séchey, le 30 avril 1945

Document Historique

Après avoir subi les intempéries et les assauts de la tempête, le clocher du collège se trouvant dans un fâcheux état vient d'être restauré par les soins de la Municipalité de notre Commune.

Maintenant, le clocher, de couleur rouge s'harmonise avec les tuiles du toit, surmonté du majestueux coq symbolisant les sentiments d'attachement de la population du village à son clocher, à son école.

Cette date du 30 avril 1945 laissera d'autres souvenirs; en effet, après six ans d'une guerre mondiale où rien ne fut respecté ni épargné notre patrie Suisse, avec le secours de la Providence échappa miraculeusement à la tourmente et nous voyons poindre à l'horizon la fin de ce terrible cauchemar et lui succéder une aube de paix; cependant pour nous aussi, les difficultés économiques persistent et les cartes de rationnement nous seront imposées encore longtemps (justes précautions de nos hautes autorités).

30 avril 1945, le chiffre de la population de notre petit village se maintient à 150 environ; l'industrie marche très bien.

Vos autorités de village sont constituées comme suit:  
Conseil administratif: Président Monsieur Camille Meylan



Secrétaire et Boursier M. Fernand Villard  
Administrateurs: Messieurs Henri Déjay, James Leguin, Camille Meylan,  
Maurice Meylan.  
Conseil Général: Président M. Marcel Fauré  
Secrétaire .. Fernand Villard

Mademoiselle Augustine Trotter institutrice, bonne élève et  
dirige avec compétence la classe de vingt élèves.

Nous trouvons dans notre village deux épiceries  
(Messieurs James Leguin et Mme Jm Votéy Déjay) et  
café tenu par M. Germain Viqueral; une laiterie café  
par M. Marcel Fauré.

Nous avons un beau local, une société de chant (Chorale  
Mixte dirigé avec art par M. Camille Meylan.

La société de laiterie maintient également son activité  
et son comité est composé comme suit:

Président M. Marcel Nicole; Secrétaire Hermann Leguin  
Cassier Henri Déjay.

Notre population compagne travaille laborieusement  
à l'extension des cultures imposées pour assurer le  
ravitaillement du pays.

Ce qui fait au Tchéy le 30 avril 1945

De nom du Conseil administratif.  
Le Président: Camille Meylan.  
Le Secrétaire: Fernand Villard.





POPULATION COMMUNE DU LIEU III

village	1985	1990	1991
Le Lieu	360	378	377
Le Séchey	64	67	71
Les Charbonnières	324	334	326
TOTAL COMMUNE	748	779	774

1992	1993	1994
386	388	390
74	77	82
341	334	339
801	799	811

① Premiers entraînements pour le grand tir du 600<sup>e</sup> anniversaire de la communauté du lieu. Le pèlerin sous la pomme!



Total des bovins et équidés de la commune de Lieu

-34-

Année	Propriétaires	vaches	total bovins	chevaux	remarques
1787			693		
1861		632		48	+ 14 moutons, 4 porcs, 101 chèvres
1886		545		49	
1890		561	755	47	
1894		547	718	41	
1904		603	821	42	
1906	120	367	689	50	
1911	118	485	919	52	
1916	111	470	914	45	
1921	127	355	686	44	
1926	133	438	788	50	
1931	83	289	653	48	
1936	89	341	610	47	
1940	89	355	650	?	
1945	80	261	545	45	
1951	64	310	643	38	
1960	55	299	636	29	
1961	45	311	603	23	
1967	37	274	579	9	
1970	35	261	586	4	
1975	29	246	549	*	10 chevaux d'élevage Il n'y a plus de chevaux de trait depuis 1973
1980	25		557		
1983	18		619		
Chiffre office fédéral de la statistique					
1978	16 agr. } ①	266	545	15 →	135 porcs, 112 poules, 188 lapins, 12 vaches
1983	16 agr. } ①	289	639	17 →	127 porcs, 34 chèvres, 522 poules, 20 vaches
1988	17 agr. } ①	288	677	17 →	139 porcs, 57 chèvres, 964 poules, 80 vaches
① Agriculteurs de profession passeurs de bétail.					

Etablissement des principales familles bourgeoises de la commune de Lieu (jusqu'au début du XIXe siècle).

Les dates sont toujours les premières rencontrées dans les documents. D'où il découle qu'une famille a pu s'installer quelques années ou quelques décennies même auparavant. Les origines sont très difficiles à établir. Révélée par: Auguste Piquet - Lucien Reymond - Hector Golay -. Les origines certaines sont soulignées. Dans bien des autres cas elles restent imprécises si ce n'est impossibles à déterminer.

Nom	Date	Document	Lieu d'origine présumé	Remarques
Simond Johannes	1382	Taillabilité	France	S'écrit aussi Simon
Goy Girardus	1382	Idem	Haute-Bourgogne	Selon H. Golay
Lugin Johannes	1382	Idem	Savoie	Selon H. Golay
Meylan Nicodus	1382	Idem	France	
Aubert Johannes	1382	Idem	Dijon	Selon L. Reymond
Viondon Petrus	1383-1392	Rôle des habit.		Devienbra Viande
Moreschaux Pevirus	1383-1392	Idem		
Reymundus Stephanus	1383-1392	Idem		Devienbra Reymond
Piquet Petrus	1383-1392	Idem	Bordeau	Selon L. Reymond
Rochat Vinet	1480-1481	ALLJ LII	<u>Villedieu, Franche-Comté</u>	
Nicolas Stephanus	1488	ALLJ LXII	Montcherand	Selon A. Piquet. Devienbra Nicoulaz jusqu'au début du XVIIIe. On signale Jean Nicoulaz au Lieu encore en 1736. Après Nicole
Gaulaz Pierre	1489	Reconnaisances	<u>Vevey</u>	Vevey selon A. Piquet. Devienbra Golay
Guignard Anthonii	1526	Reconnaisances	<u>Foncine, Franche-Comté</u>	
Cart Simon	1547	Reconnaisances	<u>Mouthé, Franche-Comté</u>	
Hugonet Aimé	1549	Reconnaisances		Selon A. Piquet une famille de même nom est signalée à Gollio en 1376
Perriaux Jean	1549	Reconnaisances		Cette famille émigra par la suite du Lieu au Chenit puis à l'Abbaye. Perriaux devint Perréaud. Un pasteur de ce nom fonctionna à l'Abbaye de 1614 à 1617.
Humbercet Antoine	1572			Piquet Le Lieu II, cahier III, p. 30. Devint Humbert
Begerson Claude	1591	Vente au Solliat	<u>Châtel-Blanc, Franche-Comté</u>	De Mouthé selon H. Golay. Devienbra Beserson.
Despraz Michel	1591	Vente au Solliat	<u>Savoie, France.</u>	Selon Lucien Reymond. On il aurait été colporteur. Devienbra Despraz.

Estiennez Philippe 1591	Vente au Solliat	De Lavaux	Selon A. Piquet, deviendra Ethenoz
Mignot Jaques 1599	Vente au Solliat	Mouthé, Franche-Comté	Ou Migniot
Longchamp Jehan 1600	Reconnaissances	Mouthé, Franche-Comté	Résidaient à Mouthé en 1514
Lecoultré 1562	RN 1912	Lizy-sur-Ouzon, France	Résidaient au Lieu en 1644-1646 d'après le registre des bapt. quelques-uns
Audemans 1590	L.R. 1887, p. 85	Dauphiné	Résidaient au Lieu en 1650-1654 d'après le registre des bapt. quelques-uns
Rigaud Hippolyte 1614	A. Piquet	Genève	Résidaient à Bonport dont il était le propriétaire
Michel de Jussinge 1636	A. Piquet		On ignore si les Jussinge établis à Bonport à cette date prirent la bourgeoisie du Lieu. Michel était gouverneur des Charbonnières en 1653. <sup>Levint la même famille surtout établie aux Viffouiches, près du Sechey.</sup>
Élévoz av. 1646	ACL	Savoie, France	Bourgeois de Berne dès le 3 Xbre 1687. Deviendra protestant.
Bunoz Pierre 1707	ACL	Le Pont	Propriétaire de l'Epine, acquis la bourgeoisie du Lieu à cette date
Rochat Isaac 1713	ACL	Le Pont	Souche des Rochaz de Romainmôtien, propriétaire du Pré-Jentet
Rochat Philippe-Etienne 1727	ACL	Echichens	Gabriel Dugard Seigneur d'Echichens, propri. du Châlet-Neuf des Esserts, en litige avnt 1740 avec la commune au sujet du droit d'habitation qu'il refusait de payer
Dugard Gabriel 1740	ACL	Les Bioux	Habitait les Plainoz, bourgeois du Chenit, obtint son appartenance au village du Lieu en 1735
Reymond Jean-Isaac 1741	ACL	Le Chenit	Propriétaire du Moulin de la Sagne aux Charbonnières
Aubert Jean-Pierre 1748	ACL	Les Bioux	Originaires des Charbonnières redemandent mais en vain leur bourgeoisie au milieu du Lieu dès le milieu du XVIIIe siècle. Trop cher!
Rochat des Bioux 1768	ACL	Les Rousses	Arrivée de cette famille dans la commune. On ignore la date de bourgeoisie, si même celle-ci fut demandée.
Reverchon Jean 1754	ACL	Le Chenit	Feu Pierre Gelay. Reçu bourgeois après de nombreuses tergiversations à cause de sa nombreuse famille et de son état de pauvreté. Souche de la famille Gelay des Charbonnières dont l'arrivée dans ce village date de 1750 environ.
Gelay Jacob 1769	ACL	Le Chenit	Négociant au Chenit, en partie propriétaire du Pré-Gerget et Bonhomme.
Rochat Lily 1802	ACL	Romainmôtien	Le capitaine Bonard, son père probablement, était déjà établi au Lieu à la fin du XVIIIe
Bonard Louis 1817	ACL		

Syndics de la commune du Lieu

-87-

1798 - 1803	Citoyens Reymond et Rochat psdt municipalité
1803 - 1808	Pierre Moÿse Reymond
1809 - 1811	Henri Piguët
1812 - 1827	Pierre Moïse Meylan, la Séchey
1828 - 1831	David Aubert, le Lieu
1832 - 1857	Philippe Meylan, le Lieu
1858 - 1865	Benjamin Bonard, le Lieu
1866 - 1867	Jules Rochat, prob. les Charbonnières
1868 - 1877	Louis Guignard, le Lieu
1878 - 1885	Julien Meylan, le Lieu
1886 - 1901	Jules-Jérémie Rochat, les Charbonnières
1902 - 1921	Emile Meylan, le Lieu
1922 - 1934	Edouard Aubert, le Lieu
1935 - 1949	Alphonse Rochat, le Lieu
1950 - 1956	Henri Rochat, le Lieu
1957 - 1973	Victor Golay, les Charbonnières
1974 - 1985	Alain Golay, les Charbonnières
1986 - *	Willy Rohner, le Lieu

Note : En 1803 le conseil municipal remplace la municipalité en place et la Régie qui sont dissoutes.

Boursiers de la commune du Lieu

Jusqu'en 1837 les municipaux tiennent la caisse à tour de rôle. Les comptes sont souvent tenus par le secrétaire communal

1838 - 1843	David Cart
1844	Henri Amédée Piguët
1845 - 1861	Jean-Pierre Meylan
1862	Etienne Meylan
1863 - 1869	Elie Reymond
1870 - 1889	Auguste Guignard
1890 - 1899	John Golay, les Charbonnières
1900 - 1934	William Dépraz, le Séchey
1935 - 1947	Elie Dépraz, le Séchey.
1948 - 1980	Raoul Meylan, le Séchey
1981 - 1982	André Lugrin, les Charbonnières
1983 - *	Philippe Rochat, les Charbonnières.



Secrétaires municipaux de la commune du Lieu

← 1675 - 1693	Egrège Joseph Nicoulaz
1693 - 1698	Egrège Abraham Nicoulaz, sieur curial
1699 - 1702	Egrège Jean Jaques Aubert
1703 - 1731	David Nicole
1731 - 1768	Pierre Moysse Lugrin, capitaine et saunier
-	Jean Pierre Nicole, substitut dès 1759
- 1788	David Nicole
1788 - 179.	David Nicole le jeune, fils du précédent
1799 - 1805	Jaques David Aubert
1805 - 1811	David Isaac Rochat
1811 - 1815	Pierre Moysse Reymond, assesseur
1815 - 1817	David Isaac Rochat
1817 - 1832	Louis Bonard
1832 - 1862	Edouard Reymond
1862 - 1887	Constant Guignard
1887 - 1926	Samuel Rochat dit Saïset, les Charbonnières
1926 - 1947	Albert Buffat, le Lieu
1947 - 1986	Samuel Rochat, les Charbonnières
1986 - *	Marie-Claire Barman

Secrétaires du Conseil communal du Lieu

Assemblée électorale du 14 novembre 1815, nomination pour la première fois d'un Conseil communal

1815	Pierre Reymond
	David Isaac Rochat
1816 - 1832	Philippe Meylan
1832	Edouard Reymond, passera secrétaire municipal
1832 - 1834	Jean-Pierre Guignard
1834 - 1836	?
1836 - 1864	Charles Cart
1865 - 1885	Elie Aubert
1885 - 1893	Léon Meylan
1894 - 1901	Paul-Edouard Golay
1901 - 1903	Paul-William Aubert
1903 - 1905	Henri Cart-Meylan
1906	Reymond
1907 - 1926	Jules-Jérémie Rochat II, les Charb.
1927 - 1953	Marcel Rochat dit du Moulin, les Charb.
1953 - 1957	Paul-Alfred Golay
1958 - 1979	Gilbert Reymond, les Charb.
1980 - *	Françoise Vuichard

Chronologie de la commune du Lieu (et de la Vallée) des la fin - 85 -  
du XVIIe siècle à la fin du XXe siècle. Précédée de quelques  
dates antérieures importantes.

---

- 1126 - 1134 Fondation de l'abbaye du Lac de Joux. Règle de Saint-Augustin (Prémontrés)
- 1156 Première mention du Lieu-Poncet
- 1304 Présence de Perrinet Bron à la Vallée, début probable de la formation du village du Lieu
- 1396 Libération des gens du Lieu des corvées à faire au château des Clées. Première preuve documentaire de l'existence de la Communauté du Lieu.
- 1536 Fin de l'époque monastique, occupation du Pays de Vaud par les Bernois.
- 1543 Abergement d'une partie de la Vallée fait par LL.EE. à la commune du Lieu.
- 1571 Formation de la commune de l'Abbaye.
- 1646 Acte de partage entre le Lieu et le Chenit.
- 1686 Etablissement d'une justice à la Vallée
- 1688 - 1696 Longue série de mauvaises récoltes, disette, endettement des citoyens et de la commune du Lieu.
- 1691 Incendie de la petite église du Lieu, destruction des archives de la Vallée.
- 1700 Premier règlement de LL.EE. concernant les bois
- 1701 Suppression de la justice à la Vallée.
- 1705 Etablissement d'un troisième ministre pour la Vallée, Celui-ci réside au Chenit.
- 1705 Début des passations à clos et à record, soit rachat de la dernière herbe par les possesseurs de pâturages.
- 1705 Rétablissement du pont entre les deux lacs emporté suite à la mise en place d'un batardeau dans le but d'assécher le lac Brenet pour vider les entonnoirs de Bonport
- 1708 Achat de la maison de commune.
- 1712 Joseph Guignard du Chenit s'initie à la lapidairerie dans le Pays de Gex. Rentré au pays il y introduit cette industrie.
- 1718 Prononciation baillivale au sujet des pâturages communs.
- 1736 Horlogers déjà signalés à la Vallée par Seigneux de Correvon.
- 1742 Etablissement au Chenit de Samuel-Olivier Meylan, horloger
- 1744 Nouveau règlement concernant les bois.
- 1745 - 1754 Difficultés entre LL.EE. et les communes de la Vallée au sujet du chemin du Mont-du-Lac.
- 1750 Construction d'un nouveau four au Lieu
- 1756 Maîtrise horlogère de la Vallée abrogée en 1776
- 1758 Début du Grand Procès (Risoud) achevé en 1762 au détriment des communes de la Vallée.
- 1761 Abrogation de la maîtrise des lapidaires.
- 1762 - 1770 Construction de la chapelle du Séchey.

- 1765 - 1770 Création de la route du Marchairuz
- 1768 Partage des forêts indivises sur le territoire du Chenit.
- 1770 Affaire du cabaret aux Charbonnières
- 1771 Création d'une nouvelle cour de justice à la Vallée.
- 1776 Première enseigne pendante dans la commune, celle de la Maison de Ville
- 1777 Rachat de Bonport par la commune de l'Abbaye
- 1789 - 1795 Difficultés au sujet des pâturages communs, nouveau partage
- 1797 - 1802 Construction de la nouvelle église du Lieu
- 1798 Révolution. Les Bernois s'en vont. République helvétique une et indivisible.
- 1798 - 1812 Crise horlogère consécutive à la Révolution
- 1803 Constitution du Canton de Vaud.
- 1804 Acte d'affranchissement es dîmes. Fin des droits féodaux.
- 1810 Loi cantonale sur les forêts. Début du rachat des bochérages
- 1816 Nouvelle et dernière disette. Achat de graines et de farine
- 1832 Etablissement d'un nouveau cimetière aux Grands Champs.
- 1834 Construction de l'église des Charbonnières.
- 1834 Etablissement des premières fromageries. Charbonnières et Sé
- 1838 Premier numéro de la Feuille d'Avis de la Vallée.
- 1840 Publication de l'ouvrage du juge Nicole.
- 1860 Le télégraphe à la Vallée. Au Lieu dès 1867.
- 1862 - 1875 Construction de la grande route de la commune.
- 1863 Premier passage du triangle.
- 1870 Ouverture de la ligne de chemin de fer Lausanne-Vallorbe.
- 1871 Entrée des Bourbaki en Suisse au début de février.
- 1875 - 1885 Crise horlogère
- 1876 Construction des collèges du Lieu et des Charbonnières.
- 1879 Construction des Glacières au Pont.
- 1880 Construction du collège du Séchey.
- 1880 Création du Messenger de la Vallée, journal concurrent de la FAVJ qui ne durera que deux ans.
- 1886 Inauguration de la ligne de chemin de fer Pont-Vallorbes.
- 1887 Création de la Compagnie du bateau à vapeur. Service régulier dès 1889.
- 1890 19 août. Cyclone.
- 1895 - 1902 Rachat des droits d'usage dans la forêt du Risoud par Vaud.
- 1898 Installation du téléphone dans la commune.
- 1898 Route des Charbonnières à la frontière franco-suisse achevée.
- 1899 Construction d'un cimetière aux Charbonnières
- 1899 Inauguration du Pont-Brassus.
- 1903 L'électricité à la Vallée.

- 91-
- 1908 - 1911 Installation de l'eau courante dans les villages
  - 1913 Acquisition du Bohomme et Pré Jentet.
  - 1914 - 1918 Première guerre mondiale.
  - 1918 Installation de l'usine Zénith aux Charbonnières.
  - 1923 Rachat du réseau électrique aux Forces de Joux. Création du service électrique inter-communal Le Chenit - Le Lieu.
  - 1924 Première émission de radio.
  - 1925 Etablissement d'armoiries communales
  - 1927 Ouverture d'une classe primaire-supérieure au Pont.
  - 1929 Crise aux USA qui débouchera sur la grande dépression des années trente.
  - 1932 - 1936 Construction de la route Le Pont - Vallorbe par le Mt d'Orzeire
  - 1939 Fusion des hameaux de Combenoire et de Fontaine aux Allemands avec celui du Lieu
  - 1939 Electrification du Pont-Brassus.
  - 1939 - 1945 Deuxième guerre mondiale.
  - 1942 Arrête de l'exploitation des Glacières au Pont.
  - 1942 Abaissement du lac Brenet à son niveau actuel.
  - 1946 550e an. de la commune. Publication du livre d'A. Pignet.
  - 1954 Naissance de la télévision suisse-romande.
  - 1957 - 1960 Réunion parcellaire
  - 1958 Achat d'une ambulance pour la Vallée.  
*1962* *par nos. et le USM de 1958*
  - 1963 Début de l'épuration des eaux. Première STEP au Pont en 1965, seconde au Lieu en 1972-1973.
  - 1965 Ramassage des ordures ménagères par le camion AVJ.
  - 1966 - 1967 Rénovation de l'Hôtel de Ville du Lieu.
  - 1967 Regroupement scolaire
  - 1969 Découverte du mammoth de Praz-Rodet.  
*le USM Jentet*
  - 1969 On a marché sur la lune!
  - 1970 17 exploitations fabriquent encore du fromage d'alpage dans tout le Jura vaudois.
  - 1971 26 août. Nouveau cyclone.
  - 1974 Crise du pétrole. Elle débouchera sur une récession de 2 ans.
  - 1974 Création de l'ADAEV
  - 1974 Création d'un service d'entr'aide familiale.
  - 1975 Liquidation de la bourse des pauvres de la commune.  
*1976* *copie*
  - 1978 Introduction de l'oeuvre de l'infirmière visiteuse.
  - 1979 M. Claude Berney du Pont, président du Grand Conseil.
  - 1979 Cinquantième anniversaire de la primaire-supérieure du cercle du Pont (fêté avec un an de retard).
  - 1985 Construction du Home Florère au Lieu.
  - 1988 Introduction de 2 navettes Colibri sur la ligne PBr.

- 92-
- 1988 Constitution de la Société électrique de la Vallée de Joux.
- 1989 Réorganisation scolaire. Fin de la primaire-supérieure du Pont.
- 1990 Construction de l'abri protection civil aux Charbonnières.
- 1992 Inauguration du centre sportif de la Vallée de Joux.
- 1994 Première médaille olympique combière. Jean-Yves Cuendet médaillé de bronze au combiné nordique à Lillehammer. Récidive aux championnats du monde de Thunder Bay (Canada) en 1995 (combiné nordique par équipes).
- 1996 La commune du Lieu fête le 600e anniversaire de son existence. Première trace documentaire, 1396.

Liste des amodiataires 1995 des alpages de la commune du Lieu

<u>Alpages</u>	<u>port</u>	<u>amodiataires</u>	
LE BONHOMME	50 UGB	GOLAY	Armand (succ)
CHEZ LUCIEN	68 UGB	VIDOUDEZ	Michel
MOISE CART	38 UGB	DELAY	Edmond
COMBENOIRE	41 UGB	HAUSER	Daniel
LES COMBES	50 UGB	BACHELARD	André
CRETS CHATRONS Nfs	9 UGB	GOLAY	Philibert
CRETS CHATRONS Vx	40 UGB	SYNDICAT	Charb.
ESSERTS	49 UGB	ROCHAT	S. + Bernard
LA FRASSE	35 UGB	DARBELLAY	Nestor (succ)
LES GDS BUISSONS	50 UGB	ROHNER	Willy
CHALET HERMANN	30 UGB	GENIER	Frères
CHALET NEUF ESSERTS	50 UGB	GUIGNARD	Michel
PTES CERNIES	20 UGB	ROCHAT	Olivier
PRE DE VILLE	18 UGB	AUBERT B.	MEYLAN E.
PRE GENTET	41 UGB	ROCHAT	JP et Victor
LE REVERS	28 UGB	ROCHAT	Lucien
LA TEPAZ	55 UGB	SYNDICAT	Le Lieu
LA BOURGEOISE	12 UGB	REYMOND	Robert
TILLETES/GD SAGNE	13 UGB	REYMOND	Robert
LES SAGNES	5 UGB	ROCHAT	JP et Victor
LES PLANCHETTES		ROCHAT	JP et Victor
CRET A BADEAU	7 UGB	ROCHAT	Lucien
COMBE DU LAC TER	14 UGB	ROCHAT	Lucien
PARCELLES SECHEY		MAGNENAT	Danièle
MARICHETS		ROCHAT	JPierre
STAND CHARB		ROCHAT	Lucien

Nom	Châlet	Pont	Propriétaire	Surface en toises 2.
Petites Cervies	1	12 vaches	Hoins de Jean Félix Rochat du Pont	27576
Grandes Cervies	1	12 v.	Rodolphe et Pierre feu Jacob Rochat de l'Epine et le ministre David Moÿse feu David Rochat	73950
Grands Plats	1	18 v.	Moÿse Frédéric Conod et Frédéric Million, Vallorbe	97187
Murattaz-Dessus	1	40 v.	Louis, Rodolphe, Moÿse et Elie Rochat du Haut des Prés	126121
Murattaz-Dessous	1	26 v.	Commune du Lieu	88107
Crêt à Chatron Neuf	1	30 v.	Commune du Lieu	112056
Crêt à Chatron Vieux	1	10 v.	Charles et Louis feu David	44423
Malevaux	1	3 v.	Habitants de la Cornaz	33390
Communs de la Cornaz	1	10 v.	Commune du Lieu	83930
Châlet Hermann	1	3 v.	Moÿse Rochat Thionville	9806
La Caquerettaz	2	29 v., 3.	Louis et Pierre feu Emmanuel Rochat	94612
Vers chez le Bonhomme	1	66 v.	Lily Rochat 1/2; Adolphe feu Rodolphe Rochat 1/4; Samuel Moÿse 1/4	93291
Vers chez le Bonhomme	1		Georges feu Georges Etienne Desmartines	28604
La Grand Combe	1		Lily Rochat 1/2; Adolphe feu Rodolphe Rochat 1/4; Samuel Moÿse 1/4	129879
Pré Geniet	1	5 1/2 v., 4.	Georges feu Georges Etienne Desmartines	97612
Les Grands Esserts	1	30 v.	Commune du Lieu, provenant de Mme Mandrot	104017
Petits Esserts ou chalet Neuf des Esserts	1		Citoyenne Joffroy femme Girard	35364
La Courne au Fer	1	ferme Plainoz	Louis feu Pierre Frédéric Guignard et Frédéric et David Joseph Guignard	51029
Dervière les Plainoz	1	ferme Plainoz 25 v.	Pâturage d'Elie fils de Charles Dépraz	10051
A la Frasse			Pâturage d'Abraham Siméon feu Abraham Cart et Louis Siméon fils d'Abraham Samuel Cart	17583
Vers chez Claude			Pâturage d'Abraham David feu Abram Dépraz	14745
Vers chez Seillon				

La Cernie Cart	1	Citoyenne Touffroy femme Girard	43464 toises
La Petite Tépaz	1	Eric Girard	75614
La Tépaz	1 d'en-haut	Commune du Lieu, de Mme Mandrot	119295
	1 d'en-bas (les Orillons)	Idem	
Au Crêt à Denis		Abram David feu David Meylan	10900
Au Crêt à Denis		Jean David feu Abram Cart	6701
Montagne de Combenoire	1 d'en-haut	Abram Isaac feu Jacques Piquet	163093
	1 d'en-bas	Idem	
La Christine	1 d'en-haut	Commune du Lieu, de Mme Mandrot	97042
	1 d'en-bas	Idem	
Communaux		100 v. Commune du Lieu, pâturages communs jouis par les hameaux	

Notes

1: le cadastre que nous avons fixé à 1812 en réalité a été réalisé de 1811 à 1817.

2: 1 pose = 500 toises = 4300 m<sup>2</sup>

3: avec le Pré-Jentet

4: avec la Grand-Combe

- Dis donc, Fantasio, tu ne crois pas qu'il exagère un peu, le patron, avec tous ses suppléments à l'histoire de la communauté du Lieu ? Tu le vois vendre tout ça, toi ? Et paraît qu'il en a encore deux au fond de ses tiroirs. Sincèrement, t'as pas souci qu'on nous l'interne ? Il publie, il publie, et y a personne qui le lit. Et pour notre salaire, bernique, on n'en voit jamais la couleur. On est plus des employés d'imprimerie, des démenageurs ! Tiens, demain, moi, je pose les plaques. Et toi ? Tu restes, tu veux soutenir cette entreprise en perdition ? T'as peut-être pas tort, après tout. Faut pas être lâcheur. Allez, tiens, je reste aussi. Et vivent les Editions le Pèlerin !



Délibération du Consistoire du Lieu concernant la jeunesse,  
celle du Séchey en particulier (ACL F 104, 1794)

Copie du Mandat Baillival, adressé au Vénérable Consistoire du Lieu.

Nous Béat Rodolph d'Ernst Baillif de Romainmottier

A vous le Vénérable Consistoire du Lieu Salut:

Les Chefs de famille de l'honorable Hameau du Séchey, rière votre Commune désirant d'avoir possession d'une Copie exacte & vidimée de la proclamation soit délibéré de votre Corps, publié par votre Secrétaire à l'issue du Sermon de votre lieu, le Dimanche 6e du courant, dans laquelle ils estiment que la jeunesse du dit Hameau se trouve personnifiée d'une manière qui leur est très sensible - désirant d'ailleurs d'avoir une connaissance plus particulière de son contenu, Nous vous enjoignons par les présentes de leur expédier la dite Copie conforme à l'original & moyennant vos droits. C'est ce qui pour conduite sera remis à ...  
Président du dit Venerable Consistoire.

Donné le 25e. Juillet 1794.

L. S. Est Greffe Baillival

Ensuite du dit ordre, suit la Copie, Extraite du Registre, en son entier.

Extrait du Régistre du Vénérable Consistoire du Lieu.

Du 15e Juin 1794.

Le Vénérable Consistoire du Lieu étant assemblé sous la présidence de Monsieur le Juge Reymond.

Le Mémoire ordonné le 8e. du courant.

Teneur du dit Mémoire. - Leurs Excellences Nos Souverains Seigneurs ayant manifesté, d'une manière formelle, Leur volonté à Leurs Consistoires de Leurs Pays Allemand & Romand, comme étant spécialement chargés de l'inspection des moeurs & de l'exercice de la Discipline, par leur Lettre du 29e. Avril dernir. Il entre ainsi dans les fonctions des Consistoires de veiller à ce que les Eglises et les Ecoles soyent fréquentées, que les Instructions qu'on y donne ayent pour but une connaissance solide de la Religion, & soyent propres à inspirer le gout de la vraye pieté; que les jours de Dimanches & de Fêtes ne soyent pas profanés, -

Mais qu'ils soyent sanctifiés d'une manière digne de Dieu et



convenable à une Eglise Chrétienne; que l'on soit attentif sur la conduite et les moeurs des Membres de la Communauté. En conséquence l'injonction aux Consistoires de se conformer au contenu de la déclaration de la volonté de Notre Auguste Souverain, ainsi qu'au prescrit des Loix consistoriales, afin que les bonnes moeurs et la décence s'avancent et s'affermissent toujours plus parmi nous.

D'après un ordre aussi exprès, si juste et si utile, et afin d'éviter aux habitans de cette Paroisse toute surprise & prétexte d'ignorance, le Vénérable Consistoire a délibéré & décidé unanimement non seulement de faire publier d'abord après le sermon cette motion. Mais de plus, de faire faire la lecture des Loix Consistoriales, depuis la page 95e jusques à la 102e inclusive-ment.

En y ajoutant que ce Corps voit avec douleur qu'au lieu de les fréquenter & pendant les Sermons, Catéchismes ou Prières du Dimanche nombre de personnes de tout ordre, s'attroupe malgré ses exhortations charitables derrière & dans les Maisons du Village du Lieu.

Que des jeunes gens, garçons, employaient une partie du jour du repos au jeu de quilles, en faisant des jurements et des imprécations intolérables sur tout au Village du Séchey, selon les différens rapports parvenus au Vénérable Consistoire. Désordre qui ne sera très surement plus toléré.

Qu'il se fait des vacarmes nocturnes scandaleux des plus reprehensibles par la jeunesse dont la source en est uniquement attribuée à l'indolence & à la négligence impardonnable & au peu de soin, que les Pères et les Mères donnent à leurs Enfants.

Il en est ainsi de ce que ces Pères & Mères souffrent chés eux de nuit, pendant des heures induës, un ramassis de garçons qui ordinairement y commettent des indécenses, des Jurements, querelles, et finissent par des batailles ou d'autres désordres scandaleux & punissables & ... prévenir de tels Pères et Mères des désagrémens qui leur en arriverait, et dont ils sont responsables, ils sont requis, de ne plus souffrir chés eux de telles cohues et attroupements et de veiller sur leurs Enfants en bons Pères.

Le Vénérable Corps voit avec douleur, que dans cette Communauté plusieurs Pères et Mères négligent d'une manier impardonnable d'envoyer aux Ecoles leurs Enfants, surtout pendant l'Eté, préférant honteusement à les y envoyer et à leur donner de

l'éducation, de les laisser vagabonder dans les rues, ce qui leur -97-  
fourni dès leur plus tendre jeunesse le dégoût de l'instruction  
et de l'occupation. Les Régents étant aussi très sérieusement  
exhortés à remplir leur devoir en Eté et en Yver avec toute l'exac-  
titude possible à peine de châtement.

L'on ne voit pas avec moins de douleur que les Saintes assem-  
blées ne sont pas fréquentées comme elles le devraient être,  
qu'il y a une négligence intolérable que dans le temple même le  
monde y employe son tems à babiller, au lieu de donner son at-  
tention aux instructions qu'on y entend; que pendant que le Con-  
cert chante en sortant, les mâles le troublent, en sortant in-  
décemment, en se couvrant la tête, etc.

Il est enjoint aux Surveillants de vigiler sur ces abus.

Le public est donc averti, que désormais l'on veillera à  
reprimer tels abus et tels désordres et que les Loix Consisto-  
riales seront strictement et scrupuleusement observées.

Le Vénérable Consistoire ose se flatter, se promettre, qu'aidé -  
& encouragé, par les soins, la vigilance et l'attention de M.M.  
les Préposés de cette Communauté qui ont aussi eu de Leurs Ex-  
cellences un manifeste à peu près semblable, pour concourir au  
même but, par la vigilance de tous les Pères & Mères, ainsi que  
celle des Tuteurs et de tous les Membres de cette Paroisse. Tous,  
dis-je, s'empresseront à se conduire en bons Chrétiens, à l'envi  
les uns des autres, à réprimer les désordres & à veiller scru-  
puleusement sur leur famille d'une manière convenable et exemplaire.  
C'est ainsi qu'ils éviteront la douleur à leurs Juges de les re-  
primer & chatier, et qu'ils attireront sur eux & sur leurs famil-  
les la bénédiction du Ciel. En cas contre son attente, qu'il en  
fut autrement, en bravant les menaces, les sacarsmes, soit rail-  
leries piquantes dont des malveillants se sont plus jusques ici,  
à adresser avec ironies aux Membres du Corps, Le Vénérable Con-  
sistoire fera tous ses efforts, pour corriger d'après les Loix  
et ses instructions les refractaires. D'autant plus qu'il a l'as-  
surance d'être soutenu, si de besoin, soit par le Magnifique  
Seigneur Baillif, soit par le Consistoire suprême.

Les Membres Consistoriaux en assurant ici de leur exactitude  
à remplir leurs peinibles devoirs envers et contre tous, d'une  
manière charitable, se flattent par la résolution qu'ils en ont  
prise de faire de leurs côtés tous leurs efforts, pour être en  
bon Exemple à la Paroisse.

Ainsi fait et passé en Consistoire au ...

Registre du Vénérable Consistoire du Lieu, ce 1er Août 1794.

atteste = Reymond = Sre Cl.

## COMMUNE DU LIEU

30 juin 1396 - 30 juin 1946

Le 30 juin 1396 messire Nicod de Saint-Martin, Capitaine, Chatelain des Clées, prononça par forme de transaction :

« que ceux du Lieu et leurs successeurs, à perpétuité, soient exempts de toutes sortes de contributions ou cotisations, envers la dite Ville des Clées, mais qu'en vertu de cette exemption ils payeraient annuellement au receveur de la dite ville quarante sols, bonne monnaie, coursable au Pays de Vaud et, de plus, une fois pour toujours, quarante-cinq florins de bon or, payable en trois termes... »

Ainsi, il y eut bien 550 ans le 30 juin 1946 que la communauté du Lieu s'est formée et a acquis son indépendance. Il était logique de célébrer cet anniversaire, au moment même où le monde nous donne le spectacle de l'instabilité des frontières et des régimes.

Mais n'allons pas croire que le cas de la Commune du Lieu soit isolé. Non pas. Dès le début du XIII<sup>me</sup> siècle, les monastères et les châtellains octroyèrent la pleine indépendance aux habitants des hautes vallées du Jura et à ceux qui désiraient défricher des terrains jusqu'ici incultes. C'est ainsi que les hommes d'Arzier obtinrent, en 1304 déjà, entière liberté de la part du prieur d'Oujon.

Il est intéressant de rappeler les principaux événements qui occupaient les esprits au moment où les habitants du Lieu, parmi lesquels on note déjà un Simon, un Aubert, un Pitet, obtenaient leur indépendance presque totale.

Le Pays de Vaud était secoué par des troubles dus à la succession d'Amédée VII, qui laissait un fils de 8 ans. On accusa le Seigneur de Grandson d'avoir empoisonné le comte et un jugement de Dieu eut lieu à Bourg en Bresse en 1397. Toute la noblesse de Savoie s'y rendit et le Seigneur de Grandson périt au premier choc avec son adversaire. Ainsi d'après les esprits de l'époque, Dieu avait prononcé son jugement.

Des troubles nombreux se faisaient également jour dans l'Eglise. Jean Huss était appelé à comparaître devant le Concile de Constance. Deux papes avaient été désignés dont Amédée VIII, duc de Savoie, qui avait pris le nom de Félix V. Mais il abdiqua afin de ramener l'unité de l'Eglise et se retira dans sa propriété de Ripaille en Savoie.

Il est peu probable que les habitants du Lieu attachèrent une importance aux événements qui se déroulaient au delà des monts. Il leur suffisait sans doute de se savoir libérés des redresses diverses et de pouvoir être leurs propres maîtres. Du reste, les hommes ne savaient ni lire ni écrire. Seuls, les clercs pouvaient dresser des actes qui devaient être rédigés en latin. Ce furent les Bernois qui imposèrent la rédaction des actes publics en langue romande.

Ainsi, la Commune du Lieu a tenu à marquer avec un éclat particulier son jubilé et nous en félicitons les autorités. De plus elle a associé à cette fête les hommes ayant porté l'unité pendant le dernier conflit. Pouvait-on mieux faire ressortir l'importance de la défense militaire du pays et la continuité de

Le soleil est grand magicien. Par sa présence, il donne aux choses de la nature comme aux constructions des hommes le dernier coup de « brunissoir ». Ainsi, le village du Lieu, en cette claire matinée de juin, resplendit positivement. Blotti, et c'est bien le mot, au fond de son vallon de prairies odorantes, il s'est paré de sa toilette de fête. Les couleurs de la commune, le jaune et le bleu, se marient harmonieusement avec les couleurs fédérales. On dirait même, ici et là, que la croix de Savoie orne son fond écarlate ; ce n'est pas une fausse note, elle ne fait que rappeler les origines du pays.

On se rend immédiatement compte, en pénétrant dans la cité, que toute la population s'est associée pour faire de la journée du 30 juin une date mémorable. Des arcs de triomphe sont élevés. On n'aurait pu y graver des noms de victoires ou de batailles, mais on y a mis simplement les armes des familles principales du Lieu, de celles qui ont fait la commune.

Ainsi, la nature dans sa beauté, la forêt toute proche, le petit lac Ter aux reflets moirés, se joignent en ce jour aux invités pour crier joyeusement :

*Bonne fête à la Commune du Lieu.*

A lors qu'on fait les ultimes préparatifs sur la place du village, que M. le syndic Rochat s'empresse auprès de ses hôtes, que les mamans soucieuses mettent une dernière main aux fraîches toilettes de leurs fillettes ou aux robes des demoiselles d'honneur, on remarque sur la route des Charbonniers et du Séchay comme un chatoyement de couleurs. C'est la population tout entière de ces villages qui vient au bourg principal. On ne peut s'empêcher de se porter à la rencontre de cette

fraîche cohorte, précédée des drapeaux anciens flottant dans la brise du matin.

Les cloches sonnent au vieux clocher, ces cloches qui font depuis des siècles monter des harmonies de joie ou des appels aux armes. Les cloches du village sonnent à la volée et d'une allure martiale, aux sons de la « Persécérante », les sociétés, les enfants, font le tour du village avant de pénétrer sous les voûtes fraîches du temple paroissial.

L'intérieur de celui-ci est également décoré avec goût et simplicité. Deux gros bouquets de fleurs des champs ornent la chaire tandis que les bannières aux couleurs fanées font une panoplie ondulante.

Le temple est bientôt occupé jusque dans ses dernières places. Devant la chaire, les enfants des écoles vont prendre la meilleure leçon d'histoire de leur vie, en ce sens qu'ils participent à la réjouissance commune et que cette allégresse restera gravée dans leurs cœurs.

Le spectacle de cette communauté entière rassemblée dans le temple paroissial n'est pas sans grandeur. Nous pensons que c'est le grand privilège des petites agglomérations politiques de pouvoir célébrer leur fête propre dans une unanimité de sentiment presque absolue.

Il appartient à M. le pasteur Jomini d'ouvrir la cérémonie. Le texte choisi est excellent: « Ecoutez la voix de l'Éternel, car il parle de paix à son peuple ».

L'histoire d'une commune n'est pas seulement celle qui est écrite. Elle est faite de mille choses grandes et petites. Nous, les gens d'aujourd'hui nous la faisons avec les forces que Dieu nous a données, avec nos forces et notre fidélité. Oui, la commune du Lieu est une petite commune avec ses magistrats, et ses serviteurs dévoués, mais une commune qui a su faire son devoir. Si, aujourd'hui comme hier, la commune du Lieu vit dans la paix, c'est précisément parce que les gens qui la composent savent écouter la voix de l'Éternel et agir selon l'esprit du Christ.

M. R. Lugrin, président du Conseil communal, salue les invités au nom des autorités constituées. Parmi celles-ci on remarque la présence de M. le préfet du district de la Vallée, MM. les députés des cercles du Chenit et du Pont, les représentants des municipalités du Chenit et de l'Abbaye, M. A. Golay, lieutenant-colonel, commandant du 215. M. Aug. Piguët, professeur, historien de la commune.

En ce jour de fête, le premier magistrat de la commune se plaît à reconnaître l'esprit de concorde, de bonne volonté, qui règne dans toutes les discussions sur des sujets d'administration communale. Il se réjouit que nous puissions encore délibérer dans la paix et dans la plus entière liberté. Mais nous ne devons pas seulement rendre hommage aux hommes d'aujourd'hui, il faut songer à ceux qui « firent le pays », à tous ceux qui, depuis les premiers magistrats, se penchèrent avec dévouement et désintéressement sur les problèmes de la communauté.

Le rôle dévolu à M. Alphonse Rochat, syndic est important; il doit rappeler en quelques instants les faits essentiels de l'histoire des cinq siècles et demi d'existence de la commune du Lieu. Comme nous le disions au début de ces lignes, ce fut une magnifique leçon d'histoire, et M. Rochat n'eut jamais peut-être d'auditoire aussi attentif qu'intéressé.

L'orateur rappelle d'abord le rôle de l'Église dans la colonisation de la Vallée, ce furent, en effet, des prêtres séculiers qui s'en vinrent fonder le premier établissement dans la combe du Lieu, dans le but de créer une étape bienvenue sur la route conduisant de St-Claude à Romainmôtier. Et M. Rochat, de dessiner à grands traits la fresque modeste de l'histoire du Lieu, l'arrivée de la tribu des Rochat, dont les descendants sont nombreux dans le pays. Il n'entre pas dans le cadre de cet article de retracer complètement l'exposé de M. le syndic, nous renvoyons nos lecteurs à l'excellent ouvrage édité par la Commune, dû à la plume de M. le professeur Aug. Piguët et consacré à l'histoire communale.

Oui, s'écrie en terminant M. Rochat, l'histoire du Lieu est belle, il appartient à nos successeurs de faire qu'elle reste toujours aussi lumineuse.

M. André Meylan vient ensuite remercier les autorités pour l'invitation flatteuse dont il a été l'objet. Il s'associe de tout son cœur à la joie de la commune, de cette commune, qui, avec ses parishes, constituent le fond de Confédération. La commune est la cellule fondamentale de notre Pays, il ne faut pas l'oublier, et tant que nos libertés communales pourront rester intactes, tant que les citoyens

pourront s'intéresser de près aux affaires de leur village, la solidité de notre état sera garantie. Le fédéralisme est notre seule sauvegarde et nous devons tout faire pour le conserver intact. M. le préfet rappelle ensuite les lourdes tâches que durent souvent accomplir les autorités communales, ce n'est que par leur concours que la discipline du pays peut être maintenue et que les prescriptions des autorités fédérales puissent être respectées.

Pour terminer, le distingué représentant de l'autorité cantonale forme ses meilleurs vœux pour l'avenir de la commune du Lieu.

M. Marcel Rochat, secrétaire du Conseil communal est un citoyen d'un éloquence rare et d'un esprit avisé. Lui aussi désire retracer la vie de la commune. Il en fait remarquer successivement les trois aspects. Il y a d'abord le côté matériel. En effet, nos aïeux étaient pauvres d'argent, mais cette pauvreté n'était pas le fait du vice ni de la paresse. Au contraire, il fallait peiner pour arracher au sol aride une maigre nourriture et ces difficultés furent peut-être une bénédiction, car elles obligèrent les citoyens à chercher ailleurs que dans l'agriculture des ressources nécessaires. C'est pourquoi les gens du Lieu furent d'abord boisseliers. Cette industrie, qui porta au loin le renom des combeliers, est toujours pratiquée. Les boisseliers se faisaient remarquer par le goût du travail bien fait. M. M. Rochat remarque ensuite le changement apporté par la construction du chemin de fer Pont-Vallorbe qui valut aux communes l'introduction du 1er impôt communal. Il en est venu d'autres depuis... Au point de vue intellectuel, la population de la haute vallée du Jura ne resta pas en arrière. Ses habitants eurent toujours une saine curiosité d'esprit et semblaient avoir un goût particulier pour l'enseignement. C'est pourquoi on trouve dans le canton une foule d'instituteurs originaires de la Vallée. Enfin le point de vue spirituel ne fut jamais négligé. Les voyageurs eux-mêmes remarquaient la ferveur religieuse de la population; nos ancêtres savaient servir Dieu et c'est cela peut-être qui a valu et qui vaut encore à notre contrée le calme social dont nous jouissons.

Et l'orateur de conclure en rappelant quelques noms de bourgeois du Lieu qui ont fait l'honneur au pays. Parmi ceux-ci nous citerons: Pierre Rochat, Arnold Reymond, professeur à l'Université de Lausanne, Philippe Meylan, également professeur, et combien d'autres encore.

M. Rochat est le dernier orateur. Tous les discours furent ornés par des productions des sociétés locales et des écoles et nous avons pu nous rendre compte qu'au Lieu, pas plus qu'ailleurs l'art vocal ne manquait d'adeptes. Nous voulons dire ici l'émotion que nous ont procuré les excellentes exécutions des divers groupements, que ce soit les Chœurs mixtes les chorales ou les enfants des écoles.

Une dernière prière, un chant de l'Assemblée et la foule s'écoule lentement. Il est midi. Après un tel repas spirituel, il est temps de songer à la nourriture matérielle.

\*\*\*

\*\*\*  
Tandis que les familles se dirigent directement vers la place de fête pour pique-niquer, les notables et leurs invités s'en vont prendre place dans la salle de l'Hôtel de Ville où, sous l'égide du vénérable don Poncet, un repas digne de cette journée est servi.

Au dessert, les représentants des communes du Chenit et de l'Abbaye se lèvent pour présenter leurs vœux à la jubilaire. Il est rappelé que ce ne sont pas seulement des relations de bons voisinages qui unissent les trois communes de la Vallée, mais des relations familiales. Les communes de l'Abbaye et du Chenit s'étant détachés en parfait accord pour des raisons d'opportunité administratives. M. E.-G. Piquet remet donc une superbe gravure de P. Aubert, dédicacée, et M. Ch. Rochat un plat portant les armoiries des deux communes du Cercle du Pont.

On entend encore M. Arnold Golay remercier au nom des invités ainsi que quelques paroles cordiales des représentants du Lieu.

Il ne s'agit pas de s'attarder en des causeries agréables dans une atmosphère des plus cordiales. Déjà, les sociétés et la population se rassemblent à l'entrée sud du village et se préparent à gagner en cortège la place de fête.

\*\*\*

Et c'est un beau cortège qui se forme. Tout d'abord les bannières des groupements de la Commune : on remarque celle de la vieille Abbaye du Lieu ; elle, sont escortées de séduisantes demoiselles d'honneur aux longues robes blanches et écharpes aux couleurs communales. Nous ne croyons pas trahir un secret d'état en disant que c'est la commune qui a offert les robes aux demoiselles, la mode actuelle n'autorisant pas le port de ce genre de costume, pourtant si élégant et si décoratif... Viennent ensuite les autorités et invités, la musique « La Persévérante », puis les sociétés, les enfants des écoles porteurs de drapeaux multicolores et enfin, la population.

L'emplacement choisi pour la deuxième partie de la journée n'aurait pu être meilleur.

On se trouve en effet dans une sorte d'amphithéâtre verdoyant. Un podium a été installé dans le fond et c'est là que successivement se dérouleront les divers actes prévus par le programme. Une légère ondée ne réussira pas même à faire fuir l'entrain et la gaieté.

Alors que la cérémonie du matin fut empreinte de gravité, de solennité même, la deuxième est toute familière. Les groupes sont étagés sur les pentes de cette sorte de théâtre antique et les enfants donnent une intense animation à cette fête champêtre. Tour à tour MM. V. Golay, président du comité d'organisation, A. Rochat, syndic, W. Rochat, député, Elie Dépraz, viennent dire les sentiments qui les animent en cette journée consacrée à la remise du souvenir. Le gobelet offert n'est, en effet, ni un cadeau, ni un paiement. Il permettra plus tard aux descendants des mobilisés de dire avec fierté : « Mon père participa activement à la défense du pays ».

Par le truchement de 24 demoiselles d'honneur, gracieuses, ma foi, chaque homme reçoit le gobelet, avec, naturellement, l'échange d'un baiser d'usage. Le spectacle n'a rien de grave, ni de divertissant, il est tout simplement aimable, et ainsi que l'a désiré la commune. De jolies productions sont à nouveau offertes par les sociétés, chœurs mixtes, chorale, gymnastique féminine et masculine. Mais le feu d'artifices est donné par la ronde des

drapeaux, chantée par les enfants avec accompagnement de « La Persévérante », infatigable.

L'artillerie céleste, dont les grondements ont été une menace constante, semble s'éloigner et laisser la place au soleil triomphant, l'animation est grande, les appareils photographiques fonctionnent avec diligence, chacun tient à avoir un souvenir de cette journée. Une collation est encore généreusement offerte par les autorités.

La fête n'est pas terminée pour autant. Plus tard un feu de joie s'allumera sur le coteau voisin, tandis que la jeunesse sacrifiera à Terpsichore sur le podium transformé en plancher de danse.

Nous quittons les lieux, laissant la population continuer à jouir pleinement de cette belle soirée d'été. Et on se prend à comparer la douceur de ce cadre jurassien, l'amabilité de la réception, la tranquillité d'esprit des autorités et de leurs ouailles avec l'atmosphère qui doit régner aux Antipodes à ces heures même où l'expérience atomique se prépare.

« L'Eternel parle de paix à son peuple » affirmait le matin le prédicateur, et certes on pouvait entendre cette voix dans le cadre de la place de fête de la commune du Lieu, mais nous pensons bien qu'il était impossible de la percevoir dans l'effervescence des hommes entourant Patoll de Bikini.

Que les hommes fols et orgueilleux se dépensent et s'aveuglent eux-mêmes, ils ne pourront jamais procurer à leurs semblables la serene beauté de cette commune fêtant dignement et simplement ses cinq siècles et demi d'existence.

Géo.



# Projet et Règlement

- 101 -

que les aspirans à former une Société de Fusiliers dans la Vallée du Lac de Joux présentent à Leurs Excellences pour être soumis à leur correction.

- 1.° Tout prétendant à cette Société doit avoir dix-huit ans complés, et ne plus être instruit et formé au maniement des armes. Il promettra à sa réception d'être fidèle et loyal sujet de Leurs Excellences de Berne nos Souverains Seigneurs, d'avancer leur bien, leur honneur et celui de l'abbaye de tout son pouvoir, de se conformer aux loix établies & tenues cy après et à celles qui pourroient être ajoutées dans la suite par Approbation Supérieure, suivant l'exigence des cas, sans peine d'être suspendu de son droit de réception, ou chatié à connoissance de l'abbaye et du Consentement du Seigneur Ballif.
- 2.° La Société réglera de dix ans en dix ans le prix de réception, et personne ne pourra être reçu, qu'en payant ce Capital en entier. Il ne sera cependant pas plus bas que 15. florins et ne pourra pas être porté plus haut que vingt-cinq florins.
- 3.° La Société se choisira un chef, qui portera le nom d'abbé, il ne pourra occuper ce Poste, qu'il ne soit auparavant officier d'hauf. sol au service de S. L. E. S. elle établira aussi un Bourcier, deux conseillers et un Secrétaire; le Bourcier et les Conseillers ne seront établis que pour le terme de trois ans, l'abbé et le Secrétaire seront établis à vie, à moins qu'ils ne demandent leur départ, ou que l'on n'ait de légitimes sujets de plainte; On ne les déposera cependant pas sans le Consentement du Seigneur Ballif.
- 4.° Le Bourcier avant que d'entrer en charge, devra donner une suffisante caution, il ne pourra prêter aucun argent que par l'avis,

de l'abbé, des Conseillers et du Secrétaire, assemblés en Corps; et si ils ne sont pas tous unanimes pour authoriser le prêt, la proposition se portera dans l'assemblée générale.

5° Le Bourcier rendra compte à l'abbé, aux deux Conseillers, et au Secrétaire, à un jour fixé, savoir le 25. Juillet de chaque année, et tout membre de la société devra assister à cette reddition de compte.

6° Personne ne sera reçu membre de cette société, que par la Société même, assemblée en corps à jour ordinaire, après s'être réunie deux jours auparavant à l'abbé et au Secrétaire, afin qu'ils puissent examiner s'il n'y a point d'objection à faire sur sa réception.

7° Le fils aîné de celui qui aura été reçu membre de la Société succédera à son père, lorsque son père sera mort, ou lors qu'il aura atteint l'âge de 60. ans; si le membre de la société ne laisse point de fils à lui survivant, son frère héritera sa place en payant six florins, et s'il avoit plusieurs frères, ce sera l'aîné d'entre eux. Si s'il ne laisse ny fils ny frères, la Société héritera sa place.

8° Aucun membre ne pourra assister dans les assemblées générales qu'en habit d'uniforme avec l'armement complet de soldat ou d'officier à forme des ordonnances souveraines, et nul ne pourra tirer au jeu qu'avec un fusil de genre ordinaire.

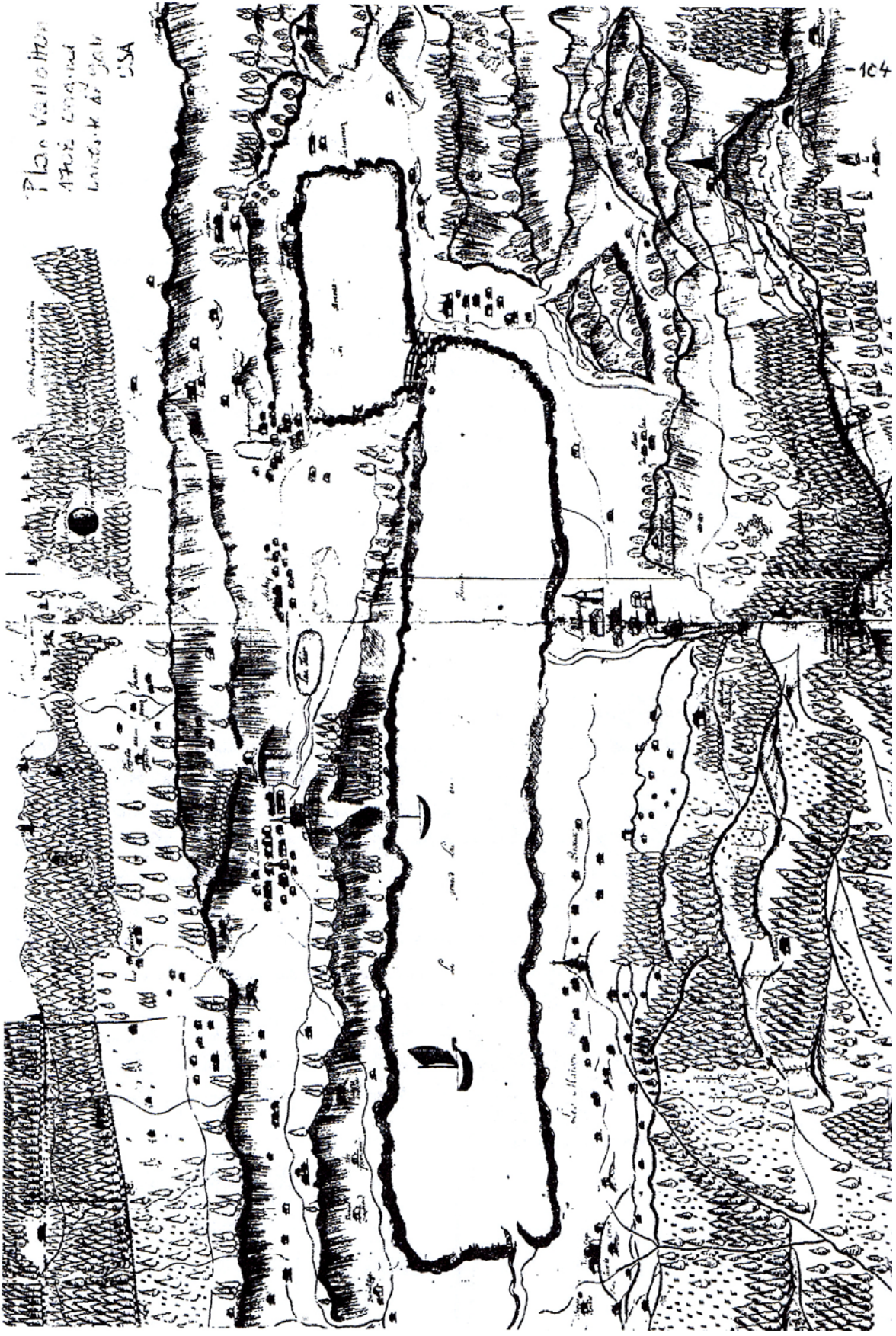
9° L'abbé, le Bourcier, les deux Conseillers et le Secrétaire, régleront les prix du tirage une année à l'autre.

10° Tout membre de la société devra se trouver à l'assemblée générale du 25. Juillet, à peine de payer un florin d'amende, et d'être privé de tout bénéfice de l'abbaye pour cette année-là, à moins qu'il ne soit domicilié hors du Balliage, ou qu'il ne soit malade, ou qu'il n'ait atteint l'âge de 60. ans, dans lesquels trois cas, il sera libéré de l'amende seulement.

11° Celui qui fera le meilleur coup au fusil, sera Roy, pendant une année, il pourra assister dans la petite assemblée avec voix délibérative, et on lui fera les mêmes honneurs qu'à l'abbé; l'assemblée pourra même lui







Plan Vallotton  
1702 original  
Landsk. K. Art. Galy  
USA